

VERS LA SPÉCIFICATION ET L'EXTENSION DES RELATIONS TERMINOLOGIQUES : TYPOLOGIE ET INSERTION DANS UN SYSTÈME DE SIGNIFICATIONS DES RELATIONS¹

Christophe JOUIS^(1et2), Widad MUSTAFA ELHADÍ⁽¹⁾, Ismaïl BISKRI^(2et3), Florence LE PRIOL⁽²⁾

(1) *IDIST - Information, Documentation, Information Scientifique et Technique, Université Charles De Gaulle-Lille III, Villeneuve d'Ascq, France*; (2) *LALIC-CAMS, Université de la Sorbonne-Paris IV, Paris, France*; (3) *LANCI, Université du Québec à Montréal, Canada*,

1. INTRODUCTION

Les spécifications des relations terminologiques (c'est-à-dire, pour chaque relation, ses propriétés algébriques, le nombre et les types de ses arguments, etc.) posent des problèmes particuliers résultant du fait que les principaux utilisateurs de ces relations sont des acteurs du monde industriels. «Bien qu'issues de concepts relevant de la linguistique et de concepts propres à la terminologie, elles ont été élaborées dans le cadre d'actions de normalisation industrielle et de ce fait opèrent des raccourcis difficilement acceptables dans un contexte scientifique» (Humbley 1997). Les liens notionnels se réduisent à la distinction établie par les normes ISO 704 (1987) et ISO 1087 (1990) entre les relations hiérarchiques (relations espèce-genre et partie-tout), et les relations non hiérarchiques («rapports de contiguïté dans le temps, dans l'espace, de connexion causale, etc.»). Une des

¹ Ces réflexions sont en partie issues des travaux que nous menons actuellement dans le cadre d'une d'une Action de Recherche Partagée (ARP) soutenue par l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF) : «Intégration d'une approche sémantique linguistique et d'une approche numérique pour un outil d'aide à la construction de bases terminologiques». Les composantes de notre ARP sont les équipes IDIST/CREDO, LALIC-CAMS, et LANCI. L'expérience consiste à intégrer dans une même chaîne de traitement deux stratégies complémentaires : (1) une analyse connexionniste (le système CONTERM, conçu par le LANCI) avec (2) une analyse sémantique linguistique (le système SEEK, conçu par l'équipe LALIC et l'IDIST). L'objectif de ce projet est la réalisation d'un outil d'aide à la construction de terminologies à partir de documents scientifiques ou techniques. Pour ce faire, nous procédons en deux étapes successives. La première phase est effectuée par le système CONTERM. Elle consiste en un filtrage du corpus grâce à une analyse numérique qui fournit une classification et une structuration du corpus en des classes de termes. La deuxième phase est effectuée par le système SEEK. Elle consiste à identifier des relations sémantiques entre les termes des classes obtenues par CONTERM. (Jouis et al. 1997). Dans cet article, nous présentons l'ensemble structuré des relations sémantiques utilisées dans ce projet pour relier les termes entre eux.

approches possibles pour aborder ce problème consiste à organiser les relations dans une typologie. Par exemple, Winston et al. (1987) distinguent différents types de relations partie-tout. Cette typologie a par exemple inspiré le traitement des relations partie-tout dans le dictionnaire électronique WordNet (Miller 1990). Divers travaux récents d'application de la terminologie à l'accès à l'information, notamment la construction de thesaurus, tentent de mieux spécifier les propriétés des liens entre concepts et étendre les relations non hiérarchiques (cf. par exemple Molholt 1996; Green 1996; Bean 1996; etc.).

D'autre part, de travaux récents visent à intégrer dans les modèles terminologiques des théories issues de la linguistique (sémantique linguistique, par exemple) et de l'Intelligence Artificielle (modélisation des connaissances pour la conception de systèmes à base de connaissances). Pour toutes ces disciplines, le problème fondamental est la nécessité de structurer la connaissance dans un micro-domaine :

En Intelligence Artificielle, des méthodes d'acquisition et de modélisation des connaissances telles que KADS II (Wielingua et al. 1992)² ou METHODAC (Jouis 1993) ont été développées pour l'aide à la conception de systèmes à base de connaissances. Ces méthodes proposent des schémas de structuration des connaissances pour modéliser un domaine d'expertise sous forme de concepts reliés par des relations sémantiques dans des langages à objets (appelé «niveau domaine dans KADS» et «couche descriptive» dans METHODAC). Ces langages nous semblent très proches des structures des bases de données terminologiques.

En terminologie, parallèlement, plusieurs équipes ont développé des logiciels pour «naviguer» dans des réseaux de concepts structurant des micro-domaines. Citons en particulier le système Termisti (Van Campenhoudt 1994), le système Code : projet COGNITERM (Meyer et McHaffie 1994) ou le système Ikarus (Université d'Ottawa³) qui permettent la gestion de bases de connaissances terminologiques (B.C.T.).

Aussi, dans la même perspective de mieux structurer la terminologie d'un domaine de connaissances, et plus particulièrement pour l'aide à l'indexation de documents et/ou la recherche d'informations, nous proposons de nous appuyer sur un ensemble de relations issues d'un modèle linguistique. Il s'agit de la Grammaire Applicative et Cognitive (GAC, Desclés 1990) et de ses extensions pour l'acquisition et la modélisation des connaissances (Jouis 1993). Les relations de ce modèle s'insèrent dans un système de significations de repérage entre entités. Le repérage se spécifie suivant les propriétés algébriques qui lui sont attribuées axiomatiquement en diverses relations. À la différence de la typologie établie par Felbert (1987) fondée sur la distinction entre les «rapports logiques», les «rapports ontologiques» et les «rapports d'effet», notre typologie s'appuie essentiellement sur la distinction entre situation statique (état de chose dans le domaine) et situation dynamique (modification et changement dans le domaine).

Dans la deuxième partie, nous présenterons l'architecture et les quatre catégories primitives sémantiques du modèle linguistique de la GAC.

² Associée aux logiciels Open KADS (Bull) et ILOG KADS Tool (ILOG).

³ Cf : Meyer et Skuce (1997) : «Bases de connaissances et bases textuelles sur le Web : le système Ikarus», V^{es} Journées scientifiques : La mémoire des mots, Tunis, 25, 26, 27 septembre 1997.

Puis, dans la troisième partie, nous présenterons un sous-ensemble des relations sémantiques de la GAC que nous utilisons actuellement dans trois projets d'aide à la construction de terminologies⁴.

2. LA GAC ET LES PRIMITIVES SÉMANTIQUES

2.1 L'architecture de la GAC

La Grammaire Applicative et Cognitive (GAC) est organisée comme un système de changement de représentations. En particulier, ce modèle distingue plusieurs niveaux de description : un niveau phénotype, un niveau génotype et un niveau cognitif. Le phénotype correspond au niveau morpho-syntaxique d'une langue particulière (lexique, syntaxe, règles morphologiques, etc.). La description de ce niveau est effectuée dans le cadre d'une grammaire catégorielle étendue (Biskri 1995). Le niveau génotype correspond aux structures grammaticales et sémantiques plus générales du langage. En particulier, on construit à ce niveau les représentations des relations prédicatives. Une relation prédicative est constituée d'une combinaison d'opérateurs grammaticaux (voix passive/active, temps et aspect, détermination, etc.) qui s'applique à un prédicat et ses arguments. Au niveau génotype, les prédicats sont vus comme des fonctions à valeur dans {vrai, faux}. Lorsque l'on passe au niveau cognitif, on décrit une représentation du sens des prédicats et des arguments sous forme d'une combinaison de primitives. Par exemple, l'énoncé :

Jean entra dans la pièce

est vu tout d'abord comme un événement (EVE) passé (PASSE) représenté sous la forme d'une expression applicative :

PASSE (EVE ([entrer_dans] [la_pièce] [Jean])).

Au niveau cognitif, il s'agit ensuite de donner la représentation du prédicat [entrer_dans] sous forme d'une combinaison d'opérateurs élémentaires et de typer les arguments [la_pièce] et [Jean]. Les primitives sémantiques proposées dans le modèle de la GAC sont en partie fondées sur les représentations cognitives construites par la perception visuelle de l'espace (positions d'objets par rapport à des lieux), la perception des stabilisations, de changements perçus dans le temps et de l'action. Une catégorisation s'effectue donc autour de l'opposition stable / non stable, c'est-à-dire statique // cinématique/dynamique.

⁴ Les trois projets sont les suivants : (1) le projet ARP de l'AUFELF-UREF déjà mentionné en note; (2) un projet soutenu par l'AUFELF-UREF dans le cadre d'une Action de Recherche Concertée : «Évaluation d'outils d'aide à la construction de terminologie et de relations sémantiques entre termes à partir de corpus», organisée par l'équipe IDIST/CREDO (Beguin et al. 1997) et (3) un projet qui vient d'être retenu par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français (section DISTB) & le Ministère des Postes et des Télécommunications français «Intégration d'une approche sémantique linguistique et d'une approche numérique pour un outil de filtrage d'informations sur les réseaux», équipes IDIST/CREDO & le TIMC-IMAG (Techniques de l'Imagerie, de la Modélisation et de la Cognition), UMR CNRS 5525, Université Joseph Fourier (Grenoble).

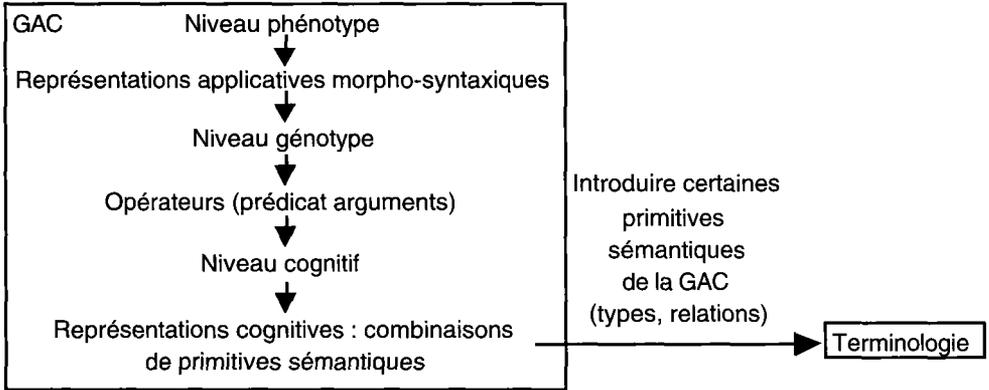


Figure 1 : Architecture de la GAC et introduction de primitives dans la terminologie

Notre objectif consiste alors à introduire certaines primitives sémantiques de la GAC pour mieux spécifier les relations terminologiques.

2.2 Les primitives

Au niveau cognitif, nous distinguons quatre catégories de primitives :

1. des **types sémantiques** élémentaires permettant de classer les notions manipulées (entités individualisables, entités booléennes, entités massives, classes collectives, classes distributives, lieux, etc.);
2. des opérateurs formateurs de **types complexes** à partir des types de base (produits cartésiens, types fonctionnels, etc.);
3. des **relations statiques** fondamentales (Desclés 1987; Jouis 1993) entre unités terminologiques. Elles permettent de décrire des états d'un domaine de savoir. Nous distinguons en particulier les identifications (identité, égalité), incompatibilités, mesures, cardinalités, comparaisons, inclusions (entre classes distributives), relations d'appartenance (d'une entité individuelle à une classe distributive, objet typique/atypique), localisations d'une entité par rapport à un lieu (intérieur, extérieur, frontière, fermeture, orientation, etc.), relations partie/tout (ingrédients directes, nécessaires, atomiques, typiques, uniques, quantifiables, etc.);
4. des **relations dynamiques** fondamentales entre unités terminologiques. Par opposition aux situations statiques, ces relations permettent de décrire des processus ou des événements d'un domaine de savoir (unités terminologiques caractérisant des situations cinématiques ou dynamiques) : mouvements spatio-temporels (orientés, non orientés), changements d'états, conservations d'un mouvement, itérations, variations d'intensité, les capacités d'effectuer une action, de la contrôler, de viser un but, de planifier une action et les relations de causalité.

Les primitives précédentes se combinent entre elles pour former des schémas de représentation. Par exemple, le prédicat [entrer_dans] appliqué à ses arguments dans l'expression applicative :

PASSE (EVE ([entrer_dans] [la_pièce] [Jean])).

sera représenté au niveau cognitif par la combinaison de primitives suivante :

[entrer_dans] = **CONTR** [Jean] (**MOUV** (loc-ex [Jean] [la-pièce]) (loc-in [Jean] [la-pièce]))

Ce qui signifie qu'il y a un mouvement (MOUV) contrôlé (CONTR) par Jean, qui fait passer d'une situation statique dans laquelle Jean est à l'extérieur de la pièce à une nouvelle situation statique où Jean est à l'intérieur de la pièce.

2.3 Le système de types

Toutes les représentations sont typées soit par un type élémentaire, soit par un type complexe. Les types élémentaires sont définis de la manière suivante :

- Les entités **booléennes** (notées H) sont des objets qui ont pour valeur vrai ou faux.
- Les entités **individualisables** (notées J) sont celles que l'on peut désigner et montrer par pointage. On peut les compter individuellement ou les regrouper en classes. Un opérateur de quantification permet de construire une classe plus ou moins déterminée d'exemplaires individualisés. Par exemple, les entités *Jean*, *table*, *chaise*, *meuble*, *homme*, *enfant* sont individualisables.
- Les entités **massives** (notées M) telles que *eau*, *mer*, *sable*, *vin*, *beurre*, *blé* ne sont pas des entités individualisables. Notons cependant qu'un certain nombre d'opérateurs (des classificateurs) permettent de rendre individualisable une notion massive : *un verre d'eau*, *un pâté de sable*, *un bras de mer*, *une bouteille de vin*, *un morceau de beurre*.
- Les **classes distributives** (notées D) rassemblent des entités individuelles ayant une même propriété. Par exemple, *être-un-carré* représente une classe d'individus (ou «concept»).
- Les **classes collectives** (notées C) se distinguent des classes distributives parce qu'elles représentent des objets qui forment un «tout» à partir d'objets plus élémentaires. Cette différence a été mise en évidence par Lesniewski⁵. Les classes distributives associées

⁵ Lesniewski (1886-1939) a proposé une théorie générale des tous et des parties (la méréologie), en réponse aux problèmes des paradoxes de la théorie des ensembles (Cantor, Russel & WhiteHead, Frege). Une analyse détaillée de la méréologie a été réalisée par (Mieville 1984). Considérant une classe comme un objet, un tout, vu comme le «tas» d'éléments qui le constituent, disjoints ou non. Lesniewski aboutit à la conclusion que la notion de classe contient deux caractères : le distributif et le collectif. L'exemple suivant, emprunté à Grize (1973 : 86), donne une idée de la différence :

«Une classe distributive est, à proprement parler, l'extension d'un concept. Si p est le concept planète, dire que Jupiter est une planète, c'est soit poser pJ, soit $J \hat{I} \{x / px\}$ et l'information transmise est la même dans les deux écritures. Soit donc la classe distributive :

p = {Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune, Pluton}.

aux relations d'appartenance et d'inclusion, tandis que les classes collectives sont associées aux relations partie-tout. Ainsi, *foule, armée, armada, famille* sont des classes collectives.

Le type des **lieux** (notés L) représente des étendues ou des regroupements de positions d'une même entité (individualisable, collective ou massive) : *Paris, jardin, maison*.

Nous remarquons qu'une même unité linguistique peut se voir attribuer plusieurs types suivant le point de vue. Par exemple, *Paris* peut être vue comme un lieu (*Jean est à Paris*), comme une classe collective (*Paris est composée de 20 arrondissements*), comme une entité individuelle (*Paris est une capitale*), etc. (Jouis 1993).

À partir de l'ensemble S des types élémentaires de la GAC, on peut alors définir un système de types dérivés de façon récursive à partir des règles suivantes :

- (i) les éléments de S sont des types (élémentaires);
- (ii) Si x et y sont des types, alors F_{xy} est un type (fonctionnel)⁶.

Le symbole **F** est un opérateur formateur de types fonctionnels. Une entité f de type F_{xy} (notée $F_{xy} : f$) est un opérateur unaire qui prend pour argument un objet de type x pour fournir un résultat de type y. Considérons une entité a de type x, l'application de f sur a construira une certaine entité b de type y :

$(F_{xy} : f \ x : a) \ y : b$.

Par exemple, le type FJH est celui d'un opérateur qui s'applique à une entité individualisable (J) pour retourner une valeur de vérité H (propriété unaire des individus, classe d'individus ou «concept», tel que «être-un-carré»). Une relation entre une entité individuelle et un lieu (localisation) aura le type FJFLH⁷. Le connecteur logique «ET» est un opérateur binaire qui s'applique à deux entités booléennes : FHFHH etc. De cette manière, toutes les représentations du niveau cognitif sont typées.

Elle contient neuf éléments et rien d'autre. Les calottes polaires de Mars, la tache rouge de Jupiter, les anneaux de Saturne n'appartiennent pas à p. Et pourtant tout cela et mille choses ont affaire avec le concept planète. La notion de classe collective doit pallier cette lacune».

⁶ Pour plus de détails et des développements sur le système complet de types de la GAC, c.f. (Desclés 1990).

⁷ L'application se fait alors en deux étapes. Par exemple la localisation de Jean à Paris se formalise de la façon suivante. Nous avons les types suivants : J : Jean; L : Paris et FJFLH pour cette localisation.

La localisation s'applique d'abord à Jean pour retourner un opérateur de type FLH :

(FJFLH : localisation J : Jean) [localisation_Jean] : FLH

Le résultat est un opérateur de type FLH qui s'applique à un lieu Paris pour retourner une valeur de vérité v de type H :

([localisation_Jean] : FLH L : Paris) H.

3. VERS UNE TYPOLOGIE DES RELATIONS

Dans la GAC, les relations sont classées dans deux grandes catégories disjointes : les relations statiques et les relations cinématiques/dynamiques. Dans le cadre de cet article, nous n'aborderons que les relations statiques, car ce sont celles que nous testons actuellement dans les trois projets d'aide à la construction de terminologies que nous avons mentionnés.

Les relations statiques construisent des situations statiques. Les situations statiques restent stables pendant un intervalle temporel où ni le début, ni la fin ne sont envisagées. Par exemple, l'énoncé *Paris est en France*, correspond à une situation statique dans laquelle est décrite la position d'une entité (individuelle) par rapport à une autre (un lieu). Parmi les relations statiques, nous utilisons les relations de repérages (d'une entité par rapport à une autre) pour construire des terminologies.

3.1 Le repérage

Le repérage est un schéma général de relation : une entité X — entité repérée — est repérée par rapport à Y — une entité repère. Le repérage se spécifie suivant les propriétés algébriques qui lui sont attribuées axiomatiquement en diverses relations : identifications, différenciations, ruptions (figure 2).

La relation d'**identification** (qui se paraphrase en «X est identifié à Y», c'est-à-dire : l'entité Y sert d'identificateur pour l'entité X) est une relation binaire symétrisable et réflexive⁸. Elle est exprimée dans des énoncés tels que : *Paris est la capitale de la France*.

La relation de repérage qui est engendrée par **différenciation** (qui signifie «X est différent de Y») est non symétrique. C'est une relation très générale que nous détaillons par la suite.

La **ruption**, qui se lit «X est en rupture avec Y» (il n'y a aucune propriété commune entre X et Y) est une relation de repérage non réflexive et symétrique. Elle est exprimée dans des énoncés comme : *Il y a incompatibilité entre protons et électrons*. Très souvent, cette relation opère sur des classes disjointes issues d'une même classe par des attributions: *nombres pairs/ impairs, valeurs positives/négatives, quantitatif/qualitatif, etc.*

Les relations sémantiques s'insèrent ainsi dans un système de significations de repérage entre entités (Desclés 1982, 1987; Jouis 1993).

⁸ L'identification se spécifie en plusieurs relations telles que l'égalité extensionnelle et l'égalité intensionnelle. Sur ce point, voir (Desclés 1987).

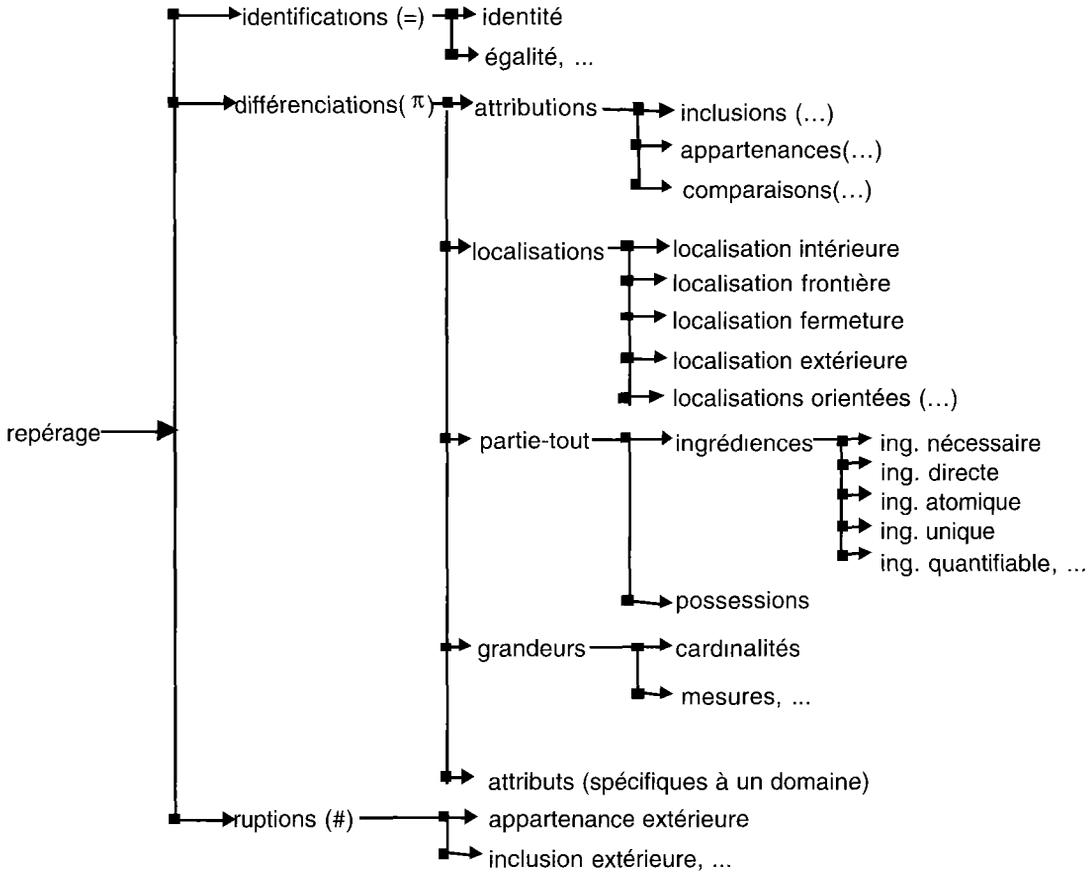


Figure 2 : Schéma de spécification des relations statiques

Dans ce système, la sémantique de chaque relation correspond ainsi à des propriétés intrinsèques⁹ :

- (1) son type fonctionnel (type sémantique des arguments de la relation);
- (2) ses propriétés algébriques (réflexivité, symétrie, transitivité, etc.);
- (3) ses propriétés de combinaison avec les autres relations dans un même contexte (contexte définitoire par exemple);
- (4) la relation plus générale et les relations plus spécifiques (une relation peut se spécifier en d'autres relations plus précises en fonction de propriétés nouvelles par rapport à la relation plus générale).

⁹ Ce qui signifie qu'elles sont indépendantes d'un domaine de connaissance particulier.

3.2 Les relations de différenciation

Parmi les relations issues de la différenciation, nous avons l'**attribution**, caractérisée par la non-symétrie. Elle se spécifie en :

- l'**appartenance** d'une entité individualisable (J) à une classe distributive (D)¹⁰, de type FJFDH, qui est non réflexive, non symétrique et non transitive¹¹. Elle est exprimée dans des énoncés tels que : *PI est un nombre réel*;
- l'**inclusion** entre classes distributives (D), de type FDFDH, qui est réflexive, antisymétrique et transitive¹².

La **comparaison** correspond à une relation d'ordre stricte (c'est-à-dire qu'elle est irréflexive, asymétrique et transitive) portant sur les entités individuelles : son type est donc FJFJH. Elle se spécifie en deux relations : supérieur (>) et inférieur (<).

La relation **partie-tout** est une relation générale permettant la décomposition d'un objet en ses éléments constitutifs. À travers cette relation, toute entité individuelle est considérée comme une unité complexe organisée. La relation partie-tout admet deux arguments qui sont respectivement l'objet décomposé et l'objet composant. Son type est donc FCFxH où x est de type J ou de type C. Les relations partie-tout comprennent les relations d'ingrédience et de possession.

La relation d'**ingrédience** est transitive et réflexive mais non symétrique, ce qui la différencie de l'inclusion. Elle est exprimée dans des énoncés comme : *La main fait partie du bras; Le fluor entre dans la composition des os des dents*. L'ingrédience se spécifie en plusieurs relations. En effet, il existe un grand nombre de propriétés décrivant les rapports entre l'objet composant et l'objet global¹³. Citons par exemple :

- l'**ingrédience nécessaire/non nécessaire** (*Le processeur est un des composants indispensables d'un ordinateur* vs *Le lecteur CD-ROM est un composant accessoire d'un ordinateur*); les caractéristiques nécessaire et non nécessaire acceptent la transitivité de la relation d'ingrédience;

¹⁰ Ou l'attribution d'une propriété une entité individuelle. Par exemple, l'énoncé *Socrate est un homme* signifie que l'entité individuelle *Socrate* appartient à la classe des *hommes* ou encore que le concept *être-un-homme* s'applique à *Socrate*.

¹¹ L'identification se spécifie en plusieurs relations telles que l'égalité extensionnelle et l'égalité intensionnelle. Sur ce point, voir (Desclés 1987).

¹² Comme dans l'énoncé *les hommes sont mortels*. Il est à noter que dans beaucoup de thesauri ou de modèles de réseaux sémantiques, on n'utilise que la relation générale «is-a» («est-un») sans distinguer l'appartenance de l'inclusion. Or, il y a une différence fondamentale puisque la première n'est pas transitive tandis que la deuxième est transitive, ce qui permet l'héritage de propriétés !

¹³ Voir Agata Jackiewicz-Desbertrand : *Contribution aux problèmes de l'extraction des connaissances : manifestations linguistiques et représentation informatique de la relation d'ingrédience*, Mémoire de DEA Sciences Cognitives, EHESS, 1992.

L'ingrédience directe/non directe (*L'opium figure parmi les ingrédients primaires de la Lamaline vs une molécule est constituée de neutrons, de protons et d'électrons, qui se regroupent en atomes*); un objet partie OP est un ingrédient direct de l'objet tout OT, s'il n'existe pas d'objet OP1 (différent de OP) tel que l'objet OP est ingrédient de l'objet OP1 et l'objet OP1 est ingrédient de l'objet OT. Sinon OP est un ingrédient non direct (fig. 3). L'ingrédience non directe est transitive, tandis que l'ingrédience directe est non transitive;

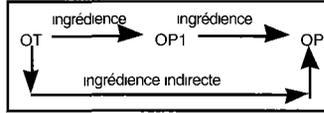


Figure 3 : Ingrédience directe / indirecte

- **l'ingrédience atomique/non atomique** (*Le plus petit élément constitutif d'un programme est le bit vs un ouvrage se décompose en chapitres, qui eux-même se décomposent en paragraphes...*); la caractéristique atomique de la relation d'ingrédience n'admet pas la transitivité, alors que la caractéristique non atomique l'autorise;
- **l'ingrédience unique/non unique** (*Une étoile jeune est constituée exclusivement d'atomes d'hydrogène vs L'air pur est un mélange de plusieurs gaz, dont les principaux sont l'oxygène et l'azote*);
- **l'ingrédience quantifiable/non quantifiable** (*La main est composée de cinq doigts; Chaque cellule humaine contient 46 chromosomes vs L'eau est constituée d'atomes d'oxygène et d'atomes d'hydrogène*); etc.

Les relations de **localisation** par rapport à un lieu sont exprimées par exemple dans les énoncés suivants : *Paris est en France, Un jardin entoure la maison, Le livre est sur la table...* Un X (un localisé) est localisé par rapport à Y (le localisateur). Les relations de localisation sont de type : FxFLH où x est de type J ou de type L, suivant le contexte du localisé¹⁴.

Des primitives de position peuvent être définies en faisant appel à quelques concepts rudimentaires de la topologie générale. Un lieu est alors visualisé soit dans son intériorité, soit dans son extériorité (excluant son intériorité et ses frontières), soit dans sa globalité (les limites et l'intériorité). On introduit les opérateurs de détermination topologique d'un lieu x in(x), ex(x), fr(x) et fe(x), déterminant respectivement l'intérieur, l'extérieur, la

¹⁴ Chaque occurrence d'un objet, dans un environnement pragmatique particulier, détermine un lieu (ou voisinage au sens topologique).

frontière et la fermeture de x . Les propriétés de ces quatre opérateurs¹⁵ nous permettent de spécifier les quatre relations binaires de localisation suivantes¹⁶ :

- loc-in : «être-dans»,
- loc-ex : «être-hors-de»,
- loc-fr : «être-à-la-frontière-de»,
- loc-fe : «être-à-la-fermeture-de».

Citons quelques propriétés de ces relations. La relation **loc-in** (exemple : «*Le boîtier contient la carte électronique*») est transitive, antisymétrique et non réflexive. La relation **loc-ex** (exemple «*La cuve de refroidissement se trouve à l'extérieur de la zone radioactive*») est irreflexive. La relation **loc-fr** (exemple : «*La cellule est délimitée par sa membrane*») est incompatible avec l'extérieur et l'intérieur et plus précise que la fermeture. La relation **loc-fe** (exemple : «*Jean est à Paris*») est incompatible avec l'extérieur et redondante avec la frontière et l'intérieur.

La relation **attribut** permet d'isoler des relations statiques qui échappent à une définition générale, c'est-à-dire qui sont liées à un domaine particulier. Par exemple, la relation «est-père-de», que l'on utiliserait en généalogie, ne peut pas être considérée comme une relation générale. Autrement dit, l'ensemble structuré des relations que nous proposons est considéré comme une ensemble d'invariants sémantiques, indépendant d'un domaine considéré, mais non exhaustif. Notre approche n'exclue pas la nécessité de rajouter des relations spécifiques au domaine.

4. CONCLUSIONS

La typologie des relations que nous proposons s'appuie fortement sur le modèle linguistique de la GAC, et plus particulièrement sur un sous-ensemble de primitives sémantiques qui se voudraient être indépendant d'un domaine de connaissance. Ces primitives sont organisées à partir de types sémantico-logiques dans un système de significations. Ce système est construit progressivement, en partant d'une relation très générale entre unités, pour arriver à des relations sémantiques de plus en plus précises en spécifiant au fur et à mesure des propriétés attribuées :

- type fonctionnel (type sémantique des arguments);
- propriétés algébriques (réflexivité, symétrie, transitivité, etc.);
- propriétés de combinaison avec les autres relations dans un même contexte;
- insertion dans un réseau de relations.

Dans ce système, la sémantique de chaque relation correspond ainsi à des propriétés intrinsèques, indépendantes du domaine.

¹⁵ Pour tout lieu x , nous avons par exemple :

$$\begin{aligned} \text{in}(x) \dot{\bar{I}} x \dot{\bar{I}} \text{fe}(x). \\ \text{fr}(x) \dot{\bar{I}} \text{fe}(x) \text{ (en effet } \text{fe}(x) = x \dot{\bar{E}} \text{fr}(x)) \\ x \dot{\bar{C}} \text{ex}(x) = \bar{A} \\ \text{fr}(x) = \text{co}(\text{in}(x)) \dot{\bar{C}} \text{co}(\text{ex}(x)) \end{aligned}$$

¹⁶ Sans rentrer dans les repères quantitatifs, nous pouvons distinguer de la même façon des localisations orientées en introduisant les primitives gauche(x), droite(x), devant(x), derrière(x), haut(x), bas(x). Toutefois, ces primitives ne peuvent être définies que si l'objet repère possède une orientation intrinsèque : *le devant de la maison, la droite d'un bateau (babord)*, etc.

Toutefois, si l'ensemble structuré des relations que nous proposons est considéré comme un ensemble d'invariants sémantiques, indépendant d'un domaine considéré, nous ne prétendons pas qu'il soit complet. Notre approche n'exclut pas la nécessité de rajouter d'autres relations plus précises ou spécifiques au domaine.

D'autre part, nous n'avons pas abordé dans cet article la représentation des entités atypiques. Enfin, nous n'avons décrit que les aspects statiques. Il est nécessaire d'y ajouter des **relations dynamiques** entre unités terminologiques. Ces relations permettent de décrire des processus ou des événements d'un domaine de savoir (unités terminologiques caractérisant des situations cinématiques ou dynamiques). Citons, par exemple, la représentation des mouvements spatio-temporels (Abraham 1995; Le Priol, en cours).

RÉFÉRENCES

- ABRAHAM, M. (1995) : *Analyse sémantico-cognitive des verbes de mouvement et d'activité: Contributions méthodologique à la constitution d'un dictionnaire informatique des verbes*, Thèse de doctorat EHESS, Paris.
- BISKRI, I. (1995) : *La Grammaire Catégorielle Combinatoire Applicative dans le cadre de la Grammaire Applicative et Cognitive*, Thèse de Doctorat, EHESS, Paris.
- BEAN, C. (1996) : «Analysis of Non-Hierarchical Associative Relationships Among Medical Subject Headings (MeSH): Anatomical and Related Terminology», *Knowledge Organization and Change*, ISKO 4th Conference, Washington DC.
- BÉGUIN, A., JOUIS, C. et W. MUSTAFA (1997) : «Évaluation d'outils d'aide à la construction de terminologies et de relations sémantiques entre termes à partir de corpus», *Actes des Premières Journées Scientifiques et Techniques (JST'97)*, Avignon, FRANCIL, AUPELF-UREF, avril 1997, pp. 419-426.
- DESCLÉS, J.-P. (1990) : *Langages applicatifs, langues naturelles et cognition*, Paris, Hermès.
- DESCLÉS, J.-P. (1987) : «Réseaux sémantiques : La nature logique et linguistique des relateurs», *Langages*, n° 87, pp. 55-78.
- DESCLÉS, J.-P. et C. FROIDEVAUX (1982) : «Axiomatisation de la notion de repérage abstrait», *Mathématiques et Sciences Humaines*, 78, pp. 73-119.
- FELBER, H. (1987) : *Manuel de terminologie*, Paris, UNESCO.
- GREEN, R. (1996) : «Development of a Relational Thesaurus in Knowledge Organization and Change», ISKO 4th Conference Proceedings, Washington DC July 15-19, *Advances in Knowledge Organization*, Vo.5 (AKO-5), Frankfurt, Index Verlag, pp. 72-79.
- GRIZE, J.-B. (1973) : *Logique moderne*, Fascicule II. Paris, Mouton/Gauthier-Villars.
- HUMBLEY, J. (1997) : site Web : <http://www-lli.univ-paris13.fr/>.
- ISO 704, (1987) : *Principes et méthodes de la terminologie*, Genève, Organisation internationale de normalisation (ISO/TC 37).

- ISO 1087 (1990) : *Terminology - Vocabulary = Terminologie - Vocabulaire*, Genève, Organisation internationale de normalisation.
- JOUIS, C. (1993) : *Contributions à la conceptualisation et à la modélisation des connaissances à partir d'une analyse linguistique de textes. Réalisation d'un prototype : le système SEEK*, Thèse de Doctorat. Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- JOUIS, C., BISKRI, I., DESCLÉS, J.P., LE PRIOL, F., MEUNIER, J.-G., MUSTAFA, W. et G. NAULT, (1997) : «Vers l'intégration d'une approche sémantique linguistique et d'une approche numérique pour un outil d'aide à la construction de bases terminologiques», *Actes des Premières Journées Scientifiques et Techniques (JST'97)*, Avignon, FRANCIL, AUPELF-UREF, avril 1997, pp. 427-432.
- JOUIS, C. et W. MUSTAFA-ELHADI (1996) : «Vers un nouvel outil interactif d'aide à la conception de dictionnaires électroniques spécialisés», *Lexicomatique et dictionnairiques. Actes des IV^{es} Journée scientifique du réseau thématique «Lexicologie Terminologie, Traduction»*, Lyon, sept. 95, Beyrouth. AUPELF-UREF et FMA, pp. 255- 266.
- LE PRIOL, F. (en cours) : *Extraction des relations dynamiques à partir de textes par exploration contextuelle*, Thèse de Doctorat en cours, Université Paris-Sorbonne
- LERAT, P. (1989) : «Les fondements théoriques de la terminologie», *La banque des mots*, numéro spécial, pp. 51-62.
- LERAT, P. (1990) : «L'hyponymie dans la structuration des terminologies», *Langages*, n° 98, pp. 79-86.
- LERAT, P. (1995) : *Les langues spécialisées*, Paris, PUF, coll. «Linguistique nouvelle».
- MEYER, I. et B. MCHAFFIE (1994) : «De la focalisation à l'amplication : nouvelles perspectives de représentation des données terminologiques», Clas, A. et P. Bouillon (dir), *TA-TAO : Recherches de pointe et applications immédiates, Troisièmes Journées scientifiques du réseau thématique de recherche «Lexicologie, terminologie et traduction»*, Montréal, 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1993, Beyrouth, FMA et AUPELF-UREF, pp. 425-440.
- MIEVILLE, D. (1984) : *Un développement des systèmes logiques de Stanislaw Lesniewski*. Berne-Francfort s/ Main- New York, Peter Lang.
- MILLER, G. A. (1990) : «Nouns in Wordnet: a Lexical Inheritance System», *International Journal of Lexicography*, vol. 3, n° 4, pp. 245-264.
- MOLHOLT, P. (1996) : «Standardization of Interconcept Links and their Usage in Advances in Knowledge Organization and Change», ISKO 4th Conference Proceedings, Washington DC July 15-19, *Advances in Knowledge Organization, Vo.5 (AKO-5)*, Frankfurt/Main, INDEX Verlag, pp. 65-71.
- REY, A. (1992) : *La terminologie. Noms et notions*, 2^e édit. corrigée, Paris, PUF, coll. «Que sais-je ?», n° 1780.

- SAGER, J. (1990) : *A practical course in Terminology Processing*, Amsterdam/Pliladelphia, John Benjamins.
- VAN CAMPENHOUDT, M. (1996) : *Abrégé de terminologie multilingue*, accessible à partir du Site Web <http://www.refer.fr/termisti>.
- VAN CAMPENHOUDT, M. (1994) : «Les relations notionnelles expérimentées dans les microglossaires de TERMISTI : du foisonnement à la régularité», Clas, A. et P. Bouillon (dir), TA-TAO : recherches de pointe et applications immédiates. *Troisièmes Journées scientifiques du réseau thématique de recherche «Lexicologie, terminologie et traduction»*, Montréal, 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1993, Beyrouth, FMA et AUPELF-UREF, pp. 409-423.
- WIELINGA, B., SCHREIBER, A. & J. BREUKER (1992) : «KADS: a modeling approach to knowledge engineering», *Knowledge Acquisition*, 4 (1), pp. 5-53.
- WINSTON, M.E., CHAFFIN, R. & D. HERRMANN (1987) : «A Taxonomy of Part-Whole Relations», *Cognitive Science*, vol. 11, n° 4, pp. 417-444.
- WÜSTER, E. (1981) : «L'étude scientifique générale de la terminologie, zone frontalière entre la linguistique, la logique, l'ontologie, l'informatique et la science des choses», Rondeau, G. et H. Felber (dir), *Textes choisis de terminologie. Vol. I : Fondements théoriques de la terminologie*, Québec, Université Laval et GIRSTERM, pp. 55-113.

LE SIGNIFIÉ ET LE CONCEPT DANS LA DÉNOMINATION

Marcel DIKI-KIDIRI

CNRS (LLACAN), France

INTRODUCTION

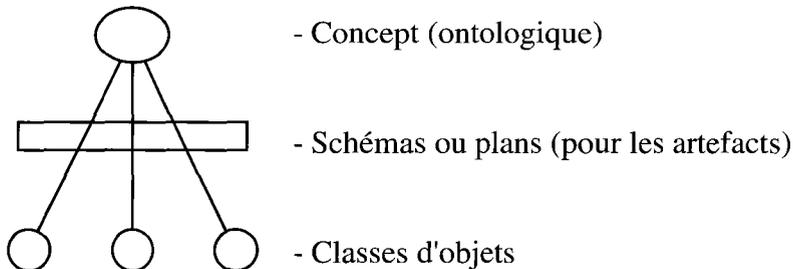
En travaillant sur l'instrumentalisation terminologique des langues africaines pour l'expression de réalités modernes qui n'existaient pas ou n'étaient pas prééminentes dans le monde des cultures traditionnelles africaines, nous sommes quotidiennement confrontés à la complexité de l'unité terminologique, à savoir le terme. Un certain nombre de contraintes s'imposait d'emblée à nous qui cherchions à dénommer des réalités nouvelles dans nos langues :

- a) Nous sommes ici dans un cas de figure où les réalités nouvelles à dénommer existent indépendamment de notre culture, étant le plus souvent créées en Occident. Ici, nous nous sommes interrogés d'une part sur la nature de ces réalités nouvelles, et d'autre part sur comment elles ont été dénommées dans les cultures occidentales où elles ont été créées. Cette démarche nous a conduit à mieux comprendre comment nous pourrions les dénommer dans nos langues respectives.
- b) Un deuxième cas de figure est celui de réalités anciennes en Afrique, mais qui n'avaient pas jusque là fait l'objet d'études avancées dans les cultures africaines traditionnelles. Au contact de l'Occident, la connaissance de certaines de ces réalités devient importante pour le développement économique, par exemple, les insectes ravageurs de coton (Henry Tourneux 1993). Ici, nous procédons à trois types d'observation : la nature intrinsèque de ces réalités, les dénominations occidentales, et les dénominations traditionnelles africaines. L'évaluation de celles-ci permet d'orienter l'activité de mise à niveau terminologique.
- c) Dans tous les cas de figure, les termes produits, qu'ils soient néologiques ou non, sont des unités linguistiques censées faire partie intégrante d'une langue naturelle, et destinées à servir à la communication aussi bien dans le cadre d'activités professionnelles (ex. culture du coton) que dans celui du transfert des connaissances (ex. scolarisation, alphabétisation, formation). *Le terme est donc un signe linguistique qui permet, dans une langue naturelle, l'expression et la communication d'une connaissance spécialisée.*

Si donc le terme est bien un «signe linguistique» à la saussurienne, force est de reconnaître que la seule relation binaire signifiant/signifié est insuffisante pour décrire le terme dans toute sa complexité. Pour en rendre compte de manière plus précise, il importe de distinguer les notions de concept et de signifié, de sorte que le «terme» puisse être décrit dans plusieurs dimensions concentriques, ainsi que le suggère Teresa Cabré¹, qui distingue la dimension linguistique, la dimension sociale et la dimension utilitaire. En ne restant que sur la dimension linguistique, nous pensons qu'il y a encore lieu de distinguer trois facettes ou axes qui s'articulent autour du signifiant, du signifié et du concept. Si toutes les questions relatives à la forme (ou aux différentes formes) du terme se traitent au niveau du signifiant, c'est au niveau du signifié que se situent la problématique de la construction du sens, de la reconceptualisation en termes de perceptions culturelles, de polysémie. Enfin, c'est au niveau du concept que l'on se pose l'essentiel des questions relatives à la cognition et à la nature du savoir, de son objectivité et de son universalité vraies ou vraisemblables. Lorsque l'on est amené à faire une distinction entre les mots ordinaires de la langue dite générale et les termes propres à une spécialité, un domaine avancé du savoir, il y a lieu de prendre ensemble cette triple articulation du terme autour du signifiant, du signifié et du concept.

CONCEPT ET CLASSE D'OBJETS

Si nous considérons un objet fabriqué, par exemple une maison, un ordinateur, une bicyclette, un pot, etc., on dira que cet objet a été conçu avant d'être réalisé. Cette conception peut se traduire en une série de réflexions, d'études, de calculs, etc., aboutissant à une représentation mentale idéale de ce qu'*est* l'objet. C'est cette représentation mentale que nous appellerons ici le «concept» de l'objet. Ce concept peut être réduit sous une forme écrite qu'on appelle «plan de réalisation». Chaque objet réalisé grâce à ce plan est une instance concrétisée du concept. Outre que tous ces objets partagent les attributs essentiels du concept, chacun d'eux peut avoir des attributs propres dits «personnalisés» ou «localisés», qui peuvent justifier une structuration en sous-classes d'objets. Cette variation commence d'ailleurs souvent dès le niveau de la conceptualisation en donnant une famille de concepts. Pensez à la production d'une gamme de voitures qui prévoit dès la conception plusieurs modèles dans la même gamme et plusieurs variantes dans le même modèle.



Parce que ce type de concept est à la base de la création (production, construction, existence) des objets ainsi conçus, le décrire revient à décrire ce que sont ces objets en

¹ Voir bibliographie à la fin du texte.

eux-mêmes, c'est-à-dire leur ontologie. C'est pourquoi, si nous devons caractériser fondamentalement ce type de concept, nous préférierions l'expression *concept ontologique* aux autres terminologies florissantes de la non moins abondante littérature scientifique sur le sujet.

L'expression *concept ontologique* convient également à cet autre cas de figure où il s'agit de caractériser des objets naturels non créés par l'homme : animaux, végétaux, minéraux, esprits, astres, «forces de la nature» etc. Ici la question centrale est la catégorisation, comme le montre très bien toutes les recherches sur la cognition, la prototypicalité etc. Typiquement, lorsqu'on trouve un animal inhabituel, le degré de connaissance encyclopédique que l'on peut rassembler sur lui permet de catégoriser avec d'autant plus de précision que ce degré est élevé. Ainsi, la baleine avait d'abord été classé comme un poisson avant de rejoindre la catégorie des mammifères. Puisque l'homme n'a pas créé la baleine, il n'en reconstituera qu'imparfaitement le concept ontologique à la hauteur de la somme de connaissances qu'il peut avoir de lui, en extrapolant vers l'idéal à partir de ce qu'il sait. C'est ce que Lakoff (1987 : 68) qualifie si justement de *modèle cognitif idéalisé*.

Qu'on chemine du concept vers les objets (artefacts) ou des objets (espèces naturelles) vers le concept, le cognitiviste et/ou l'ontologiste se préoccupe d'expliquer aussi complètement que possible, la réalité en soi. C'est la dichotomie *concept/référent* qui est ici le thème de la recherche, l'objet de l'étude. Si cette étude intéresse le terminologue, c'est en autant qu'elle lui permet de décrire, par exemple dans une définition en terminographie, les composantes essentielles (ou prototypiques) d'un objet de connaissance spécialisée, qu'il s'agisse d'un artefact ou d'une espèce naturelle. Il s'agit ici d'une problématique de caractérisation et de catégorisation. Mais la question de la *dénomination* proprement dite sera traitée ailleurs, dans le cadre du signe linguistique ou terminologique et en relation avec une dimension perceptuelle.

DÉNOMINATION ET PERCEPTIONS CULTURELLES

Il est courant qu'un produit porte un nom de code au cours de sa conception et un autre nom, «commercial» cette fois, lors de sa mise sur le marché, sans compter celui que les utilisateurs (consommateurs) lui donneront. L'affaire devient encore plus complexe lorsque la terminologie est envisagée sous un angle multilingue ! Nous commencerons donc par présenter des cas simples afin de bien mettre en lumière les phénomènes que nous voulons décrire.

Polysémie et organisation prototypique du sens

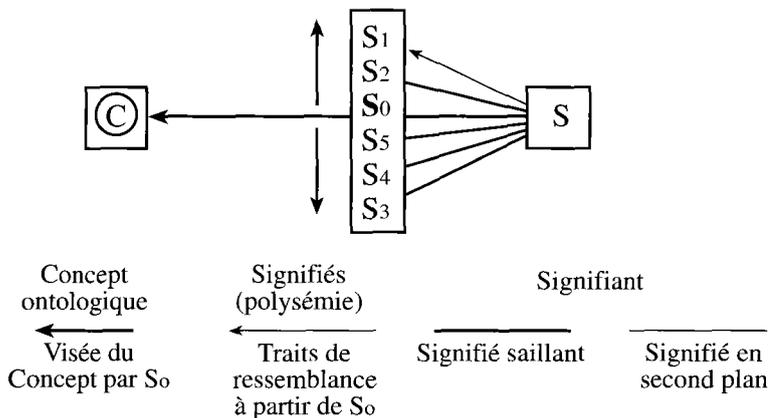
Le mot *souris* en français désigne prioritairement (ou prototypiquement) un «quadrupède de la famille des rongeurs, appartenant au genre rat» (Littré 1994). Mais on lit dans le même article plusieurs autres sens figurés, dérivés, métaphoriques (etc.) tels que :

- un homme qui a très peur ou qui éprouve un grand embarras;
- une couleur gris-argenté;

- un muscle charnu qui tient par un bout à la manche du gigot;
- l'espace qui est dans la main entre le pouce et l'index, etc.

Il est à noter que ces deux derniers exemples relèvent du même domaine, l'anatomie. En informatique, comme on le sait, le mot désigne un *dispositif électro-mécanique ou électro-optique de pointage et de saisie*. C'est sur cette polysémie qui va insensiblement de la langue générale à la langue de spécialité que nous allons nous concentrer. Il est facile d'expliquer pourquoi ces différents sens du mot «souris», notamment par l'analogie, la métonymie, la métaphore, etc. (cf. Lakoff et Johnson 1985)². Par ailleurs, la polysémie en tant que phénomène linguistique est suffisamment bien étudiée pour qu'on s'y attarde ici pour elle-même. Nous nous contenterons donc de souligner quelques points pertinents pour la dénomination.

Du point de vue de la catégorisation, axe concept/référent, seul le petit animal désigné par le mot «souris» peut être classé comme un «rongeur». Les autres signifiés ne le peuvent pas. Un homme, même apeuré, n'est pas un rongeur, pas plus qu'un muscle mobile, etc. Par contre, l'homme apeuré ou embarrassé a un comportement qui, dans la culture française (ou francophone), est perçu comme similaire au comportement du rongeur. L'espace réduit entre le pouce et l'index a été perçu, toujours dans la même culture, comme évoquant un trou de souris et a été donc appelé ainsi. La couleur gris-argenté étant dominant chez les souris, la synecdoque se comprend. Pour le muscle comme pour le dispositif électronique, c'est la ressemblance de forme qui a suffi à permettre le rapprochement. Tous les signifiés dérivés n'ont aucun trait commun entre eux, mais partagent, chacun, au moins un trait commun, plus ou moins symbolique, avec le signifié basique (prototypique) qui renvoie au concept ontologique de «quadrupède rongeur du genre rat» désigné par le signifiant *souris*.



La position basique (prototypique) du signifié (S₀) reflète du concept ontologique (C₀) «quadrupède rongeur...» que désigne le signifiant (S) *souris* peut varier avec le temps. Pour une génération d'enfants vivant dans une grande ville occidentale comme

² Voir bibliographie en fin de texte.

Paris, et qui ont grandi avec les jeux vidéo, le mot *souris* évoque prioritairement (donc basiquement, prototypiquement) l'accessoire informatique. Et cette acception (signifié S₅) supplante et relègue au second plan l'acception première d'animal «quadrupède rongeur».

Concepts et signifiés ou percepts

La distinction entre *concept* entendu comme *ontologique* et *signifié* envisagé comme le lieu des perceptions culturelles s'impose encore plus nettement lorsqu'on compare la dénomination d'un même *artefact* dans plusieurs langues.

La bicyclette est appelé

- *gbâzâbângâ* «roues de caoutchouc» en sängö (Centrafrique);

- *nàgàsó*³ «cheval de fer» en bambara (Mali);

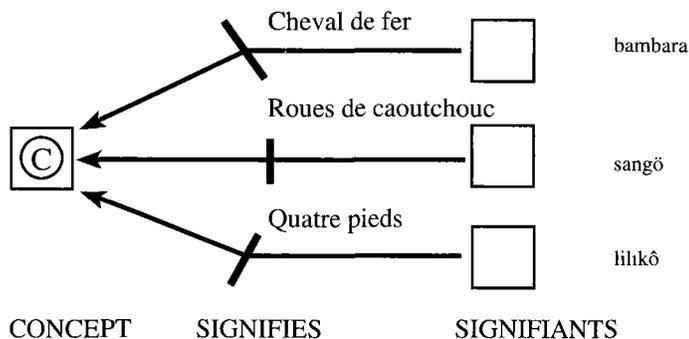
- *magu-mâkwanganya*⁴ «quatre pieds» en lilikô (langue bantou de la zone D au Congo Démocratique).

Ces différentes appellations témoignent à la fois de la diversité dans la perception de l'objet bicyclette par des communautés de langues et de cultures différentes, ayant des passés différents. Les Centrafricains connaissaient la roue et avaient été, par ailleurs, soumis aux travaux forcés de la récolte du caoutchouc végétal dès les premières années de la colonisation de leur pays (vers 1910). Les roues de caoutchouc (pneu) de la bicyclette ont donc retenu particulièrement leur attention et motivé leur choix dans la dénomination de ce véhicule. De leur côté, les Bambara, qui connaissaient le cheval, ont perçu une ressemblance entre cet animal et la bicyclette : les deux se montent à califourchon et permettent à l'homme de se déplacer plus rapidement qu'à pied. Par contre, seul ce dernier trait (déplacement plus rapide qu'à pied) a retenu l'attention des Bolikô du Congo Démocratique. Leur appellation «quatre pieds» s'entend comme «le véhicule qui dédouble vos pieds» et qui vous permet donc d'aller deux fois plus vite. Dans tous les cas, ces appellations ne cherchent pas à rendre compte de la structure schématique (concept ontologique) de la bicyclette. Les différents signifiés attachés aux différents signifiants de ces dénominations représentations mentales correspondent à des *points de vue* différents sur l'objet, points de vue motivés par et dépendant du passé culturel propre à chaque communauté. Le signifié n'est donc pas l'équivalent du concept, mais seulement un pointeur vers le concept, un point d'ancrage qui permet de saisir globalement le concept, en soi beaucoup trop riche. Nous préférons pour cette raison l'appeler «*percept*».

Si on peut aussi employer le terme de «concept» à propos des signifiés, il faudra alors parler de «concepts perceptuels, interactifs, relationnels, etc.» pour bien les distinguer des «concepts ontologiques» décrit plus haut (Voir section 1 : Concepts et classes d'objets). Il est certainement plus clair de parler ici de *percepts*, ou à la rigueur de *signifiés*, et de réserver le terme de *concept* à la notion de «concept ontologique» (voir figure ci-après).

³ Information confirmée par Gérard Galtier.

⁴ Information donnée par Edema Atibakwa.



CONCLUSION

La dénomination apparaît ainsi comme fortement liée à une perception culturelle inscrite essentiellement dans la relation signifiant/signifié ou plus précisément *signifiant/percept*. Le concept ontologique étant une abstraction idéalisée de ce que sont les objets est beaucoup trop riche pour être totalement circonscrit dans des mots. Aussi, de cette richesse du concept, l'homme retient-il quelques traits, saillants à ses yeux, et qui motiveront sa dénomination du concept. La dénomination la plus adéquate, la mieux acceptée, n'est pas forcément celle qui rend le plus précisément le concept, mais bien celle qui s'intègre le mieux à la langue et à la culture de la communauté des locuteurs. Pour aller plus avant dans le sujet de la motivation, on peut se reporter à la communication de notre collègue Edema Atibakwa présentée ici même. Pour aller plus loin également, il faudrait creuser davantage la paradoxale relation entre la langue de spécialité et la langue générale à la jonction desquelles se situe le terme en tant qu'unité terminologique. En effet, le terme, on vient de le voir, se doit d'appartenir totalement à la langue dite générale, car c'est la langue tout court, et aussi de participer à ce sous-ensemble linguistique chargé d'exprimer des concepts propres à un domaine spécialisé du savoir. Cette double articulation du terme mériterait d'être étudiée plus avant.

RÉFÉRENCES

- CABRÉ, Teresa (1997) : «Éléments pour une théorie de la terminologie», TIA97, *II^{es} Rencontres terminologies et intelligences artificielles*, Université Toulouse-le-Mirail, 24 avril 1997 (sous presse).
- KLEIBER, Georges (1990) : *La sémantique du prototype, catégories et sens lexical*, Paris, PUF, 199 p.
- DUBOIS, Danièle (dir) (1991) : *Sémantique et cognition, catégories, prototype, typicalité*, Paris, Éditions du CNRS.
- LAKOFF, G. et M. JOHNSON (1985) : *Les métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Éditions de Minuit.
- LITTRÉ, Émile (1994) : *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Éditions de la Fontaine au Roi.

MÉMOIRE DES MOTS ET DISCOURS : LA MÉMOIRE ÉNONCIATIVE

Khadiyatoulah FALL et Daniel SIMEONI

Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi et York University, Toronto, Canada

Quel beau livre ne composerait-on pas en racontant la vie et les aventures d'un mot ? Sans doute il a reçu diverses impressions des événements auxquels il a servi; selon les lieux, il a réveillé des idées différentes; mais n'est-il pas plus grand encore à considérer sous le triple aspect de l'âme, du corps et du mouvement ?

Balzac (*in* Louis Lambert, 1842)

1. INTRODUCTION. UN CADRE DE TRAVAIL

Notre travail s'inscrit dans la mouvance des théories dites de «l'énonciation», cadre que John Lyons a su redéfinir à l'intention des linguistes non francophones et singulièrement de ceux des pays anglophones, par une glose particulièrement heureuse. Lyons (1982), parle à propos de cette école française de linguistique dont la généalogie court de Bally à Guillaume, puis de Benveniste à Culioli, de «structuralismes phénoménologiques post-saussuriens».

Le champ ainsi balisé est celui d'une linguistique de la parole laissée «en creux» par Saussure. Un certain nombre de conséquences découlent des choix de Saussure, parmi lesquelles la mise de côté du coup de force épistémologique grâce auquel le linguiste genevois a institué le concept de «langue» et, plus utilement, l'approfondissement du champ laissé libre par la construction de l'objet «langue».

Il ne s'agit pas dans le cadre de ce colloque de relire et de réévaluer la linguistique structurale. Nous nous attacherons toutefois ici à un élément distinctif, rapidement évoqué par Saussure (1982 : 102-103) à propos du principe «du caractère linéaire du signifiant» :

«Le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps seul et a les caractères qu'il emprunte au temps : a) *il représente une étendue*, et b) *cette étendue est mesurable dans une seule dimension* : c'est une ligne [...] Tout le mécanisme de la langue dépend [de ce principe].

[...] Dans certains cas cela n'apparaît pas avec évidence. Si par exemple j'accentue une syllabe, il semble que j'accumule sur le même point des éléments significatifs différents. Mais c'est une illusion; la syllabe et son accent ne

constituent qu'un acte phonatoire; il n'y a pas dualité à l'intérieur de cet acte, mais seulement des oppositions diverses avec ce qui est à côté.»

Nous posons pour notre part que l'ordre de la parole et du discours déploie une syntagmatique de l'accumulation, ou de répétition par espèce d'empilement (ce que Culioli (1984) a du reste évoqué sous la forme d'un phénomène d'«Höherung» - ou «point d'accumulation»). Si la langue est une mise en ordre et que, de même que ses composantes minimales que sont les phonèmes, ses séquences syntagmatiques se succèdent logiquement (i) au sein de la phrase, (ii) phrase après phrase, la parole en revanche procède par cumul. La langue est le lieu d'une permanence mythique qui illustre une structure contrastive hors-histoire issue de l'imagination théorique du linguiste. La parole met en jeu un enchaînement qui ne se satisfait pas de critères seulement distinctifs : elle impose une mémoire non tant séquentielle que pluridimensionnelle et pour ce faire, emprunte à des moyens plus esthétiques que logiques.

Les objets étudiés dans un tel cadre sont du coup très différents de ceux dont traitent les linguistiques structurales conventionnelles. Au premier rang de ces objets d'un troisième type figurent : les particules énonciatives, les formes auxiliaires au sens large (y compris aux niveaux propositionnel et transphrastique), et surtout les multiples avatars d'une modalisation étendue omniprésente, fonction réhabilitée par rapport à l'information idéationnelle du «message» transmis.

Nos recherches actuelles (Fall, Simeon 1993, 1995) sont compatibles avec certaines perspectives fonctionnelles-cognitives non francophones : tels les travaux de Halliday, Lakoff et, sur un plan plus formel, ceux de Langacker. Cette liste n'est nullement limitative. S'agissant de structures d'usage qui sont par définition des structures acquises, il importe toutefois de garder à l'esprit que toute cognition ancrée dans un sujet énonciateur est, *ipso facto*, culturelle et sociale. Les chercheurs anglo-saxons que nous venons de citer sont loin d'avoir le même regard sur cette dimension.

La perspective ici adoptée peut aussi s'intégrer à une sociosémiotique du langage, car le principe même de la parole est extérieur à la langue. Le lien avec certains travaux sociologiques comme ceux de Bourdieu devient alors possible :

«Quand il s'agit du monde social, les mots font les choses, parce qu'ils font le consensus sur l'existence et le sens des choses.» (Bourdieu 1994 : 138)

Simplement il faudra :

«...chercher *hors des mots*, dans les mécanismes qui produisent et les mots et les gens qui les émettent et les reçoivent, le principe du pouvoir qu'une certaine manière d'user des mots permet de mobiliser». (Bourdieu 1989 : 63)

Sur ces bases, il nous a paru que nous pouvions distinguer deux grands types de structures mnémophoriques, chacun s'inscrivant dans un «temps» distinct. Le premier, le mieux étudié et que nous n'évoquons ici qu'en passant, s'ancrerait dans l'étymologie pour mieux s'en distinguer et déboucher sur une stylistique et une lexicologie des effets expressifs. Les travaux fondateurs demeurent ceux de Charles Bally (1951) et de Henri Frei (1929). Le deuxième temps nous paraît plus occulté dans la mesure où l'accent mis sur

L'opposition synchronie/diachronie a pu faire oublier que les structures de la mémoire incorporée dans les mots et les syntagmes de l'usage sont des constructions prises dans des réseaux de signification certes construits mais jamais figés car toujours en négociation. Ce deuxième temps qui nous intéresse ici n'est autre que celui de la mémoire *en train de se faire*, ce mouvement perpétuel des mots dont l'histoire peut se lire au présent comme le pressentait déjà Balzac.

2. LE CORPUS. PRÉSENTATION

Par principe, nous travaillons sur des corpus conversationnels où les thèmes débattus révèlent une grande instabilité notionnelle. Les participants que nous rassemblons à cet effet sont invités à cerner les frontières de domaines maximale-ment ouverts au cours du processus normal de référenciation. Notre stratégie de recherche consiste à faire actualiser des lexèmes «sensibles» dans des situations elles-mêmes potentiellement conflictuelles.

Le corpus servant ici de support réunissait comme intervenants dix-huit (18) adolescents dont quatre (4) Québécois de souche plus un (1) adopté (à l'âge de quelques mois) et trois (3) étudiants étrangers dans le cadre d'un échange. Dix (10) de ces jeunes (en sus de l'adopté) étaient nés à l'étranger. Quatre (4) étaient issus de familles mixtes, et huit (8) avaient des parents étrangers d'une même origine. L'encadrement était assuré par des adultes en position de pouvoir statutaire : les deux interviewers étaient des universitaires auxquels s'était joint un animateur de pastorale.

Le thème discuté était celui de l'«identité»; les adolescents étaient invités à dire comment ils se percevaient du point de vue identitaire, soit comment ils s'identifiaient personnellement, et comment selon eux, les autres les percevaient.

Le contexte de l'échange (une seule rencontre d'une durée de soixante-quinze (75) minutes) était le suivant : le Québec, un an après un référendum d'autodétermination dont le résultat avait été extrêmement serré, et à la suite duquel des propos avaient été tenus par des leaders politiques au plus haut niveau, rendant responsables les Québécois non francophones et immigrants, de l'échec de cette tentative d'indépendance constitutionnelle.

Le bilan partiel dont nous faisons état ici s'insère dans une recherche à plus long terme sur les conditions de production des énoncés en situation d'interaction. Cette recherche s'articule avec d'autres, à l'entrecroisement de la linguistique et de la traductologie descriptive d'une part et de l'autre, au point de convergence de la linguistique, de la littérature et des sciences sociales.

3. OBSERVATIONS

Écartons d'emblée une fausse problématique. La question de la «sincérité» ou de la «fidélité» des propos tenus — comment se fier à ce que disent nos informants quand on sait que l'on ne prend pas les précautions d'usage ? — ne nous paraît pas pertinente. Dans le cadre de nos travaux en effet, nous ne nous intéressons pas tant aux contenus de pensée des locuteurs participants, qu'à la façon dont ces derniers produisent des flux discursifs soit heurtés, soit au contraire plus coulés. Ce sont les accidents de la parole que nous étudions,

accidents que les locuteurs ne contrôlent pas. Une donnée importante, sur ce point de la forme et de la façon générale dont les locuteurs expriment leurs idées, est que ceux-ci savent être intransigeants : si d'aventure l'interlocuteur introduit la moindre distorsion, voire un infléchissement, dans les formes utilisées par le locuteur, celui-ci n'hésitera jamais à redresser l'énoncé «fautif», et ce de façon parfois plus déterminée encore que si le fond du propos était sciemment altéré :

Question : eh tu as dit eh eh au Vietnam je me sens plus comme chez nous c'est ça que tu as dit ?

K : ben pas plus là mais j'me sens comme chez moi

Le propos de K., tel qu'il l'avait énoncé dans une séquence antérieure, était effectivement :

là j'me sens comme eh ... t'sé ch ch't'allé au Vietnam pi eh ... c'tait comme si j'étais comme chez nous.

3.1 L'enchaînement des stimulus

De la notion ouverte ici : [IDENTITÉ] à ses actualisations nominales et verbales, cette formulation recouvre un certain nombre de problèmes théoriques épineux, par exemple en ce qui concerne les questions de précedence cognitive : qu'est-ce qui est premier, du nom ou du verbe ? Trancher (ou non) nécessiterait un protocole particulier que nous n'abordons pas ici. Constatons simplement que d'une sollicitation relativement abstraite, l'entretien a glissé progressivement (de façon directive) vers des formulations plus dynamiques. La transition s'est faite de façon graduelle, la dénomination faisant place à des questions ouvertes et même fermées :

Qu'est-ce que c'est l'identité ?

L'identification

Le sentiment d'appartenance

Qui êtes-vous en dedans ?

Comment est-ce que vous vous sentez ?

Comment vous vous sentez en dedans ?

Comment vous vous identifiez ?

Comment vous vous considérez ?

Comment vous pensez que les autres vous reconnaissent ?

Comment les autres vous identifient aussitôt qu'ils vous voient ?

Comment est-ce que vos parents s'identifient ?

Est-ce que vous vous identifiez comme vos parents ?

On est passé ainsi graduellement d'une notion posée en essence («l'identité») à une dynamique d'identification plurielle libérant les interprétations possibles.

3.2 Confirmation de travaux antérieurs

3.2.1 Un certain nombre de jalons discursifs viennent baliser le déroulement du propos, comme en témoignent notamment certains marqueurs : «bon» ou «ben», «là» (dans sa double fonction, au Québec, de relance ou de bouclage), etc. Se trouvent ainsi

encadrés et mis en exergue de façon plus ou moins explicite certaines séquences thématiques et certains syntagmes focalisés. Le domaine une fois balisé, le débit tend à devenir plus fluide, mieux assuré, pleinement pris en charge.

A : Ben l'identité là c'est eh c'que chaque personne a ... pi que d'autres personnes ont pas c'est là ... pi c'est genre là te ... nos empreintes digitales là c'est notre identité à nous autres c'est propre à nous autres t'sé y a p ... y a personne qui peut n'avoir d'autres là ... c'est sûr qu'y a quelques ressemblances mais pas personne est pareil

[Réponse] : OK.

A : Moi j'dis qu'est ça notre identité

Le travail de rethématisation (voir infra 3.3.2.2) est bien jalonné, à chaque étape du processus de parole : un «ben» d'ouverture; quelques «là» de relance (trois premières occurrences glosables comme autant de «t'sé»); deux «là» de bouclage; une fréquence élevée de «c'est» et de «y a» visant à poser une nouvelle définition de la notion. Après stabilisation analogique (= l'identité c'est comme nos empreintes digitales), l'échange débouche sur un énoncé fluide, marqué de façon exemplaire :

Moi : terme de départ, thématisation du sujet énonciateur. Centrage sur EGO.

j'dis qu' : redite explicite du sujet et de sa fonction. LOQUOR.

c'est ça : thématisation emphatique de l'objet identifié par EGO.

notre : nouvelle appropriation, cette fois-ci collective (par désindividuation légitimante).

3.2.2 Comme nous l'avions déjà noté dans le compte rendu d'un précédent travail sur un corpus différent (Simeoni, Fall & Buyck 1993), le flux de la parole paraît plus heurté lorsque la représentation notionnelle perd de son homogénéité. Il peut en résulter des effets d'incohérence de surface tout à fait remarquables dont nul n'est à l'abri. L'exemple qui suit met en scène la déstructuration notionnelle de l'un des interviewers, associée à l'incapacité dans laquelle il se trouve de «comprendre», au sens propre du terme, ce que lui dit un informant :

- Question : ... par exemple bon je l'sais pas d'quelle eh ... de quelle religion est-tu ?

- J : j'sui baptisée ici

- Question : oui mais ta religion est-ce que tu es musulmane ou est-ce que tu

- J : non ... j'étais protestante mais j'me suis faite baptiser ici

- Interviewer : OK.

- J : là chu catholique

- Question : OK. tes parents sont protestants aussi ?

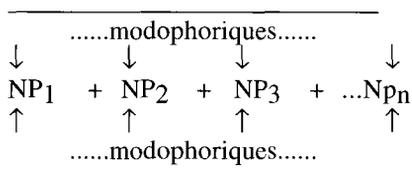
- J : ma mère non

À ce stade, la représentation de l'interviewer est si trouble qu'il s'ensuit une séquence remarquablement confuse :

- Question : OK. fait que là c'est ça t'sé les ... est-ce que dans la dans ton ton tes parents là ou peut-être eh ... étant donné que t'es protestante ici aussi là on est dans

un ... un milieu qui est eh chrétien ... mais eh ... il y a certaines valeurs des fois des des valeurs par exemple au niveau de la famille eh ... de nos grand-parents ...

3.2.3 Les participants se livrent en général à une modalisation effrénée, suivant en cela le schéma général d'une énonciation par empilement d'opérations imbriquées (Chambon & Simeoni 1997) :



L'introduction de ce schéma éclaire nos travaux antérieurs (Simeoni & Fall 1992; Fall, Simeoni, Chambon 1994) : l'enchaînement des noyaux propositionnels (ou lexis élémentaires) est indissociable de leur déploiement sous conditions de modalisation appropriées (intonation, modes, formes aspectuelles, jalons énonciatifs, structures auxiliantes, interjections, marques de validation, etc.). Or cette modalisation discursive ne s'exerce pas de façon linéaire. Elle impose aux participants sa prise en compte de façon diffuse et réitérée. Et cette réitération n'est ni redondante ni triviale; elle oriente la teneur du propos au même titre et parfois plus que la substance avérée du «message».

3.3 Nouvelles données révélées par la problématique de la «mémoire des mots»

Le deuxième temps mnémophorique : renvoie à une mémoire qui active des préconstruits notionnels, sans cesse reconstruits dans le temps de l'énonciation.

3.3.1 Articulation avec la problématique de l'anaphore

L'anaphore, signe manifeste d'une mémoire énonciative fondant le suivi du discours, ne sert jamais une fonction de réplication pure et simple. Le processus anaphorique consiste toujours en une rethématisation. De ce point de vue, on peut ranger l'anaphorisation parmi les opérations plus générales de redéfinition, ou de reconstruction du domaine notionnel. La reprise d'un terme, à l'aide ou non de formes délexicalisées, est ce qui fonde au bout du compte son acception sémantique (le consensus discursif).

3.3.2 Conditions de la production mémorielle en temps réel

3.3.2.1 Le point de départ de la reconstruction n'est jamais donné de façon absolue. Il semble qu'il y ait, de la part de l'énonciateur, le souci d'ordonner sa parole en tenant compte de l'état avéré ou supposé du domaine notionnel chez son ou ses vis-à-vis. Dans notre corpus, la reconstruction passe fréquemment par l'énonciation de ce que l'on nommerait, dans une perspective logiciste, *non-p*. Il y a en effet dans un premier temps *vidage* de ce qu'il faudrait peut-être considérer comme l'inscription du domaine dans un champ doxologique plus vaste, en tout cas un champ que l'énonciateur suppose préconstruit par la société ou les co-énonciateurs et, seulement après, *remplissage*, en fonction de ce que l'énonciateur cherche à obtenir, de ses convictions et de ses intérêts

propres, soit de son positionnement dans le champ doxologique (tel qu'il apparaît filtré par l'échange).

3.3.2.1.1 L'opération de *vidage* a plusieurs modalités : négation; concession suivie d'une rupture (ou décrochement) : «c'est sûr que... mais...»; atténuation ou euphémisation : «j'peux pas vraiment dire que...». Conformément à ce que pose notre schéma, ces modalités sont imbriquées dans la même proposition ou la même phrase.

(i) exemples de négation première

G. : (immédiatement après s'être présenté) ... pi eh j'viens pas de la région ... j'viens de [Y] ... mais eh ... j'me sens plus ... ap ben j'appartiens plus à ici [...] j-j'ai plusieurs tendances là ben ... j'dis pas qu'j'appartiens au Québec ... principalement nécessairement j'veux dire ... j'appartiens plus à aux communautés alentour de moi c'est pas eh

P. : pour ça t'sé y a pas vraiment d'conflit avec mes parents ... surtout genre peut-être avec la langue là t'sé ma mère elle aimerait ça que j'parle toujours eh t'sé bambara t'sé c'est ça qu'i parlent en Afrique ... ben ... pas tout en Afrique mais au Mali

L. : ben ... disons que c'est pas que je désire conserver mais c'est comme un peu ... un moule qu'on m'a donné

Il semble que chez certains locuteurs en situation polémique ou défensive, cette opération première occupe tout l'espace des possibles stratégiques. Une caricature à peine forcée est le tic de parole bien connu qui consiste à ouvrir systématiquement sur un refus, un rejet ou une mise à distance du propos d'autrui, quand bien même les représentations de l'interlocuteur ne se distinguent que minimalement des siennes propres.

(ii) exemples de concessives, préalablement à une prise en charge plus directe

Il s'agit de loin de la stratégie la plus courante, signalant un premier balisage *a contrario* du domaine avant rééquilibrage, rééquilibrage servant lui-même de préalable (éventuel) à une redéfinition positive :

R. : ben j'dirais pas qu'le Canada est tolérant moi en général ... bon peut-être que la majorité sont toute sont tolérants mais ... y a toujours .. une p'tite partie qui ...

E. : bon eh ... je suis sûr que ... le Canada a d'la misère à s'accepter pour eh ... l'anglais et le français ... mais si on j'compare à d'autres pays ... comme

L. : (par rapport à un échange sur «l'immigrant modèle») bon eh un modèle d'immigrant c'est sûr eh c'est n'importe quel immigrant qui réussit à conserver sa culture ... mais en même temps s'intéresser à d'autres cultures parce que i faut pas non plus rester borné

(iii) exemples d'atténuation modale

Cette opération est omniprésente et caractérisée par une très grande variété de marqueurs : adverbess, auxiliants, parenthétiques, modes spécifiques, formes épistémiques ou aléthiques, etc. Il semblerait que cette classe de marqueurs transcatégoriels présente certains traits communs d'une langue à l'autre (Chambon & Simeoni 1997).

O. : ben eh ché po ... j'ai juste eh ... Canadien j'pense mais .. t'sé c'parce que c'est ici que j'ai vécu le plus eh

R. : J'dirais pas vraiment toutes pareilles moi les langues c'est comme pas vraiment une chose importante t'sé

3.3.2.1.2 L'opération de *remplissage* procède de même de façons fort diverses, certaines stratégies recoupant celles de la procédure de *vidage* :

(i) exemples d'atténuation et d'euphémisation

C. : ben moi j'pense que je suis un peu des deux [...] je crois que je suis un peu des deux [...] j'crois que ... j'me sens entre les deux

P. : là ma mère elle est est plus eh genre eh ben t'sé Malienne a vient du Mali là

R. : ben j'dirais qu'au primaire ça été dur

L. : j'trouve que c'est qu' surtout dans les médias ou encore eh enc dans les stéréotypes on voit surtout les immigrants comme un peu un inconvénient ou négativement

(ii) Le *remplissage* peut parfois exiger beaucoup de circomlocutions, marquant ce que nous avons précédemment analysé comme *difficulté d'énoncer* :

L. : bon disons que c'est c'est un peu dur à déterminer parce que .. en mon si j'parle dans mon cas là c'est c'est tellement ... c comme eh ... incrusté dans ma personne f que j'peux pas distinguer tout ça c'est Québécois ça c'est slovène

(iii) exemple de réplique mêlant en alternance *vidage* et *remplissage* :

E. : OK. c'parce que ... moi je me considère plus Africain que canadien parce que ben ... c'est sûr que j'pourrais pas dire ça ... vraiment sûr ... mais parce que j'ai ... toujours vécu ... plus souvent ici j'suis rarement allé en Afrique pi eh ... j'ai plus eh ... un regard sur eh le Canada comme eh ... t'sé j-j'ai grandi ici mais eh ... comme ... comme je suis eh ... chu pas blanc ... chu pas de couleur blanche mais j'peux pas dire vraiment que .. j'appartiens plus ... au ... au Canada pour moi ben j'appartiens plus à l'Afrique

Il s'agit bien d'une stratégie globale de construction du sens (Fall & Simeoni 1995) qui doit «faire avec» différents **ordres de mémoire** : ce qui a déjà été dit dans le cadre de l'échange discursif (mémoire courte permettant la cohésion du discours); ce que le locuteur pressent être le(s) point(s) de vue des autres participants (mémoire longue attribuée à autrui ou au groupe); ce que le locuteur porte en lui comme charge mémorielle (le plus souvent à son insu) et qui va se retraduire par une configuration de marqueurs en apparence idiosyncratique. Il importe de garder à l'esprit que ce qui est idiosyncratique n'est que le contenu particulier affecté aux configurations (ou constellations) formelles.

Celles-ci paraissent au contraire, nous pensons le montrer dans notre travail, hautement régulées et en nombre somme toute moindre qu'on ne le supposerait de prime abord, s'agissant d'un objet-parole que l'on dit infiniment varié. C'est en ce sens que l'on peut parler, à notre avis, d'un système de la parole distinct de celui de la langue.

3.3.2.2 Rethématisation : les nouveaux objets identifiés le sont souvent sous forme analogique (l'usage du modalisateur «comme» est fréquent). La base de cette rethématisation peut être un élément antérieur du discours (lui-même anaphorisé) ou un «savoir partagé» implicite, réactualisé :

-N : ... c'est juste la couleur de la peau qui change ou la manière d'être mais ça fait pas de différence vraiment

-Question : Est-ce que t'est dans la manière d'être qu'est-ce que tu eh tu tu entends par là manière d'être ?

-N : Ben comment qu'i peuvent penser ou agir des fois là

3.3.2.3 Pouvoirs de la rethématisation. Invités à fournir des exemples pour étayer leurs recatégorisations (ou spécifications) notionnelles, les informants s'avèrent presque toujours incapables de le faire.

-Question : peux-tu nous parler de cette différence là cette eh qu'est-ce que c'est quoi qu fait la différence

-M. : ben je l'sais pas mais ... ben ... je l'sais pas du tout

•

-Question : est-ce que t'as un exemple ... dans ta tête comme ça est-ce que tu te souviens de quelque chose que t'as entendu ?

-A. : ben ... j'ai pas vraiment d'exemple comme ça là vraiment qui ...

•

-Question : mais ou mais est-ce que tu as des exemples que tu pourrais nous donner de te dire eh

-N. : non

•

-Question : mais toi tu sais pas eh t'as pas d'idée eh

-N. : ben j'ai pas vraiment d'exemple là mais t'sé ... comment qu'i pensent pi leur culture là

Tout se passe comme si, dans l'ordre de la parole, l'opération de rethématisation était une exigence facile à remplir — les locuteurs ne semblant pas en mesure de se satisfaire d'une instabilité notionnelle durable — tandis que l'exemplification pose problème. Nous ne pouvons guère, sur ce point, que formuler des hypothèses. Est-ce parce que la rethématisation est plus sécurisante, au contraire de l'exemplification plus inquiétante ou «risquée» car susceptible d'ouvrir un nouveau front dans le jeu de contestation de frontières ? La rethématisation passe-t-elle davantage par une mémoire partagée, doxologique et donc plus directement accessible ? Cognitivement, doit-on faire l'hypothèse de noeuds plus éloignés ou hiérarchisés différemment dans le réseau des mémoires activées dans le cas de l'exemplification ? L'explication est-elle structurelle ou conjoncturelle (les circonstances, potentiellement conflictuelles, empêchant la mise à plat

des notions sensibles) ? L'interprétation de ce genre de données est clairement sujette à spéculation et nous ne pensons pas, en l'état actuel de notre recherche et des travaux dont nous avons connaissance, être en mesure de trancher.

4. IMPLICATIONS

Les formes relevées sont cumulatives. Individuellement et considérées dans ce qui les distingue de leur voisinage immédiat, elles apparaissent marginales et pour tout dire *inclassables*. Le regard objectivant du linguiste — empiriciste ou structuraliste — est donc longtemps passé à côté d'elles, les abandonnant aux stylisticiens, ou aux critiques littéraires formés à la philologie (Spitzer 1970). *Ensemble* pourtant, ces formes contribuent pleinement à la redéfinition des domaines notionnels en négociation et, au delà, au sens des mots. Il y a donc bien là les traces d'un travail mémoriel en perpétuel devenir. Chaque marque de modalisation permet ainsi d'infléchir le sens «donné» des lexèmes de la langue. Il n'est pas interdit de penser que l'échange conversationnel courant joue un rôle prépondérant dans l'évolution linguistique. Or le principe saussurien de linéarité syntagmatique interdit de penser cette évolution.

Le principe de reconstruction référentielle étant extérieur à la langue, on doit bien le rattacher à quelque chose. Selon nous, l'explication réside souvent dans les enjeux socio-culturels mis en oeuvre dans l'interaction, enjeux analysables sociologiquement. L'ancrage étant le sujet énonciateur, il existe une forte probabilité théorique pour qu'un lien existe avec *l'habitus social* du sujet (le cas échéant, son *habitus* spécifique si l'échange met en contact des pairs au cours d'une discussion professionnelle). Rappelons que *l'habitus* a une double fonction à la fois structurée et structurante. La première dimension est liée au premier temps mnémophorique; nous acquérons des façons de dire qui sont autant de façons de penser, de voir et de distinguer les choses sociales entre elles. La deuxième est à mettre en relation avec le deuxième temps dont nous avons parlé ici; nous nous évertuons à imposer nos façons de dire à autrui.

L'analyse ainsi menée devient alors éclairante pour les domaines connexes. Ainsi la traduction peut utilement se concevoir comme une ré-énonciation (Mossop 1983; Folkart 1991) exemplaire engageant non une mythique *réplication* — tropes de la «fidélité» et de son contraire, la «trahison» — mais des *substitutions* mémorielles. Il y a en effet nécessairement perte de sens (Robin 1993)¹ mais aussi gains (Cronin 1995) — non seulement substantiels mais structurels, au sens non de la structure de la langue, mais de celle de la parole et de l'écrit.

La traduction devient du coup le paradigme de tout échange énonciatif intralingual, ce que l'herméneutique a toujours su, et que certaines langues gardent en mémoire dans la façon dont elles réfèrent à l'opération de traduction/interprétation/compréhension. Le conflit mémoriel qu'actualise de façon spectaculaire la traduction serait emblématique de celui qui parcourt tout échange conversationnel : même travail de ré-énonciation, même

¹ La traduction en effet ménage bien des pièges. Il s'agit d'un exercice paradoxal et bien sûr impossible : faire passer d'une langue à l'autre *tout le système* des connotations culturelles que portent les mots, *toute la mémoire* cristallisée dans les syntagmes, les images, le lexique, *toute* la «vision du monde» portée par la langue.

(«Langue-délire et langue-délict», *Discours social*, 1993, vol. 5, 3-4, p. 9. Nous soulignons.)

effort de compréhension mutuelle (ou de manipulation), mêmes risques de malentendu, mêmes enjeux paralinguistiques (ou «métalinguistiques» au sens Bakhtinien). Le temps dédoublé des structures mnémophoriques actualisées par la parole renvoie ainsi, à terme, au mythe Babélien : chaque échange — et dans l'ordre de l'écriture chaque écrit — entreprend de reconstruire la tour, cahin-caha, avec plus ou moins de bonheur, sans que soit jamais acquise la visée stabilisatrice. L'étude du mouvement des mots qu'appelle de ses vœux Louis Lambert (Balzac, 1968 [1842]) serait alors celle des traces de la nostalgie d'un consensus impossible.

RÉFÉRENCES

- BALLY, Charles (1951) : *Linguistique générale et linguistique française*, coll. «Francke», Berne, 440 p.
- BALZAC, Honoré de (1968 [1842]) : *Louis Lambert*, Paris, Galimard.
- BOURDIEU, Pierre (1989) : *La noblesse d'état : grandes écoles et esprit de corps*, coll. «Le sens commun», Paris, Éditions de Minuit, 568 p.
- BOURDIEU, Pierre (1994) : *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil, 251 p.
- CHAMBON, Adrienne S. & Daniel SIMÉONI (en impression) : *Modalisation in the Therapeutic Dialogue*, coll. «Studies in Discours and Grammar : Linguistic Choice Across Genres : Variation in Spoken and Written English», Amsterdam et Philadelphie, John Benjamins Publications.
- CRONIN, Michael (1995) : «Shoring up the Translator's Discourse : Complexity, Incompleteness and Integration», *Meta*, Presse de l'Université de Montréal, vol. xl, 3, pp. 359-366.
- CULIOLI, Antoine (1984) : «Cours de DEA», Département de recherches linguistiques, Université Paris VII, 202 p.
- FALL, Khadiyathoulah, SIMÉONI Daniel & Adrienne S. CHAMBON (1994) : «Intégration des uns, intégration des autres. Une approche lexico-discursive de la notion d'[intégration] en situation d'interaction», K. Fall, D. Siméoni & G. Vigneaux (dir), *Mots/ Représentations. Enjeux dans les contacts interethniques et interculturels*, coll. «Actexpress», Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 418 p.
- FALL, Khadiyathoulah & Daniel SIMÉONI (1995) : «Le sens en construction», *Discours social / Social Discourse*, Montréal, vol. 7, n° 1-2.
- FOLKART, Barbara (1991) : *Le conflit des énonciations : Traduction et discours rapporté*, coll. «L'Univers des discours», Candiac (Québec), Les Éditions Balzac, 481 p.
- FREI, Henri (1929) : *La grammaire des fautes*, Paris, P. Geuther, 317 p.
- LYONS, John (1982) : «Deixis and Subjectivity : Loquor, ergo sum ?», R.J. Jarvella et W. Klein (dir.), *Speech, Place and Action*.

- MOSSOP, Brian (1993) : «The translator as rapporteur : a concept for training and self-improvement», *Meta*, Presse de l'Université de Montréal, vol. 28, n° 3, pp. 243-278.
- ROBIN, Régine (1993) : «Langue-délire et langue-délict», *Discours social / Social Discourse*, vol. 5, n° 3-4.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1982) : *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 331 p.
- SIMÉONI Daniel, FALL Khadiyathoulah & Marteen BUYCK (1994) : «Tâtonnements énonciatifs et appropriation notionnelle», J. Boucaren, J.-J. Franckel & S. Robert (dir). *Langue et langage. Problèmes et raisonnement en linguistique. Mélanges offerts à Antoine Culioli*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 405-411.
- SIMÉONI, Daniel & Khadiyatoulah FALL (1993) : «Bafouillage et appropriation thématique : lieux de négociation et de conflit dans l'énonciation en situation d'entretien», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 22, 1, pp. 203-239.
- SPITZER, Léo (1970) : *Études de style*, Paris, Gallimard, 535 p.

LA MÉMOIRE CINÉTIQUE DES TERMES SUPPORTS

Amr Helmy IBRAHIM

Université de Franche-Comté, Besançon, France

1. BEAUCOUP DE MOTS SONT DES *MOBILES*

Dans *En lisant, en écrivant*, Julien Gracq fait cette réflexion :

«Même dans la prose, il faut que l'on sache tenir tête au sens. On n'est pas écrivain sans avoir le sentiment que le son, dans le mot, vient lester le sens, et que le poids dont il est ainsi doté peut l'entraîner légitimement, à l'occasion, dans de singulières excursions centrifuges. L'écriture comme la lecture est mouvement, et le mot s'y comporte comme un mobile dont la masse, à si peu qu'elle se réduise, ne peut jamais être tenue pour nulle, et peut sensiblement infléchir la direction».¹

Ce que l'intuition de l'écrivain perçoit ici très justement et à quoi il donne une aussi belle formulation stylistique, le linguiste se doit d'en élucider le fonctionnement et de montrer, si possible par une procédure reproductible, par quel côté l'effet artistique particulier à l'œuvre ici rejoint des lois plus générales qui gouvernent l'ensemble des langues.

L'idée de Gracq se laisse facilement reformuler ainsi : *quel que soit l'usage que l'on en fait en discours, les mots gardent toujours la mémoire de leur forme lorsqu'ils se combinent à d'autres mots pour faire sens. Cette forme a une inertie propre, qui peut être relativement indépendante de leur sens généralement admis. Cette inertie, ce poids, leur impriment un mouvement et peuvent les pousser à aller dans des directions qui vont infléchir l'orientation sémantique générale du discours.* Elle équivaut également à dire que *les mots sont, par leur seule forme, des mobiles susceptibles de déstabiliser ou tout au moins de perturber l'isotopie du texte.*

Ce mouvement virtuel ce cinétisme potentiel dont nous gardons une trace formelle dans la morphologie du signifiant mais qui n'apparaît que de manière irrégulière et aléatoire dans l'interprétation la plus immédiate et la plus conventionnelle du signifié est probablement à l'origine de l'un des principaux facteurs de diversification de l'imaginaire des lecteurs. Il a préoccupé quelques linguistes dans une perspective beaucoup moins

¹ Paris, José Corti, 1981, p. 148.

onirique. Notamment ceux qui, comme Gustave Guillaume, ne pouvaient pas concevoir qu'une bonne explication en synchronie ne soit pas *aussi et dans les mêmes termes* une bonne explication en diachronie. Son interprétation de l'évolution du *système* des oppositions des formes verbales du français en partant d'un sous-système morphologique beaucoup plus élémentaire opposant un petit nombre de terminaisons, principalement *ai* vs *ais* et *présence* vs *absence* du *r* est, de ce point de vue, exemplaire.

1.1 L'effet de *rémanence*

D'une manière plus générale et indépendamment de la question spécifique du *cinétisme* on peut dire que la réalisation d'une forme linguistique à laquelle on souhaite donner un maximum d'impact se moulera sur une représentation plus ou moins précise, un *souvenir morpho-phonique* qui peut être objectivement faux c'est-à-dire historiquement en synchroniquement — dans le système actualisé de la langue — injustifié, comme c'est le cas dans bon nombre d'étymologies dites populaires, mais qui n'en est pas moins prégnant au point d'orienter l'évolution d'un des *micro-systèmes* de la langue, voire de constituer une *classe naturelle*, c'est-à-dire un ensemble où un certain nombre de propriétés morpho-syntaxiques et un nombre significatif de traits sémantiques suivent une évolution parallèle. Nous avons appelé cet *effet de la mémoire linguistique* un *effet de rémanence* (Ibrahim 1993).

Dans le cas particulier de l'emploi comme support d'un terme la rémanence dans l'emploi support par rapport à l'emploi distributionnel de base est d'ordre *cinétique*. Concrètement cela signifie que lorsque des termes comme *passer, tirer, prendre, coup, avec, donner, pour, style, genre, dans*, se grammaticalisent et perdent tout ou partie du sémantisme qu'ils ont dans leur emploi lexical plein qui est aussi leur emploi combinatoire libre également appelé emploi distributionnel il leur reste de manière plus ou moins réelle ou virtuelle des traits sémantiques de mouvement (déplacement orienté ou non, directionnalité, itération, interruption, reprise, mouvement circulaire ou semi-circulaire, alternance, immobilisation, vitesse, ralentissement, accélération, mouvement désordonné) qui ont un rôle déterminant dans ce que j'appelle *l'actualisation métonymique d'un mot pour l'introduire dans le discours* (Ibrahim 1996a & 1997). Ce qui reste aux supports tels que nous les définissons c'est-à-dire *des lexèmes ou fractions de lexèmes vides ou semi-vides sélectionnés par un item lexicalement plein qu'ils introduisent dans le discours en en manifestant un ou plusieurs traits métonymiques*, c'est une *dynamique cinétique potentielle dont la combinaison avec un item lexical plein parachève le sens de cet item pour un emploi précis et le rend définissable de manière univoque*. Cette dynamique cinétique recouvre en partie mais non totalement ce que l'on appelle en allemand *aktionsart* et qu'on peut traduire en français par *mode d'action* à ne pas confondre avec l'aspect. Le mode d'action fait partie du sémantisme intrinsèque d'un item. Par exemple *contourner* a un mode d'action spécifique (tourner partiellement autour en suivant une certaine direction) quelle que soit la forme verbale qui l'actualise. Il peut avoir un aspect accompli dans *il a contourné* ou inaccompli dans *il contourna*. Le mode d'action est inscrit dans le lexique, l'aspect est le produit d'un opérateur grammatical. La dynamique cinétique potentielle est une forme dégradée et, comme son nom l'indique, pas forcément réalisée, du mode d'action.

1.2 Une fonction définitoire

Parallèlement, les nombreuses propriétés dégagées au cours des vingt dernières années à propos des différents types de supports — le premier travail approfondi sur les verbes supports est la thèse d'Anne Daladier en 1978 — nous ont amené à leur assigner une *fonction définitoire*. La définition d'un terme comme *tribunal* peut en effet être le produit de la convergence d'un certain nombre de matrices définitoires dont l'une peut avoir la forme :

Un tribunal est un lieu (où + devant lequel) comparait quelqu'un qui passe en jugement.

dans la mesure où contrairement à *juger* qui est très général, très polysémique et peut relever de plusieurs domaines, *passer en jugement* ne concerne que le domaine strictement juridique.

Ce qui reste de l'une des valeurs lexicales pleines de *passer* a gardé, dans ce contexte définitoire du support *passer* une partie de la mémoire cinétique du terme (un déplacement indéterminé par rapport à un point virtuel avec une pause devant le terme à définir, en l'occurrence *tribunal*). Ainsi les supports sont-ils souvent, du fait de cette mémoire cinétique, l'une des traces morphologiques et lexicales principales d'une partie des mécanismes d'énonciation. Ils matérialisent dans la représentation sémantique la nature du mouvement nécessaire à la conceptualisation de la relation entre l'énonciateur et les éléments qu'il place dans son discours.

1.3 Un petit exemple

Si maintenant l'on compare :

- (1) Elle prend tous les crayons qu'elle trouve.
- (2) Elle a pris le livre sur l'étagère et l'a posé sur mon bureau.
- (3) On ne se connaissait que depuis une demi-heure que déjà elle me prenait dans ses bras.
- (4) Elle m'a pris à bras-le-corps et m'a jeté dans la piscine.
- (5) «Elle prenait mon bras et nous marchions sous les arbres.» (Fromentin - TLF)
- (6) Et la voilà qui prend la tête du cortège sous les yeux médusés du Tout-Paris syndical.
- (7) Tes concitoyens universitaires ? Ils sont toujours là pour prendre le pouvoir.
- (8) Mais pour prendre leurs responsabilités,
- (9) ou tout simplement une décision c'est une autre affaire.
- (10) Il ne peut pas voter sans avoir pris part à tous les débats.
- (11) Méfie-toi, à la première odeur de conflit, il prendra la tangente.

On peut considérer que dans (1), (2), (3) & (4) on a l'ensemble des traits sémantiques d'un emploi distributionnel transitif de *prendre* à savoir :

- (a) z effectue un mouvement dans la direction de x ;
- (b) z entre en contact avec x au moyen d'une partie de son corps en saisissant tout ou partie de x ;
- (c) z déplace l'intégralité de x dans une certaine direction.

(d) Si la direction n'est pas précisée explicitement le déplacement s'effectue en direction de z .

Avec (5) on vérifie (a) et (b) mais pas du tout ou faiblement (c) et (d).

Avec (6) on vérifie (a) & (c) mais ni (b) ni (d).

Avec (7), à condition de prendre au pied de la lettre l'expression *se saisir du pouvoir*, on vérifie (a) et (b) de manière métaphorique; et, à condition de prendre au pied de la lettre les expressions *le pouvoir lui est revenu* ou *le pouvoir est repassé entre ses mains*, on vérifie également (c) & (d).

Avec (8) l'équivalence avec *assumer ses responsabilités* vérifie via une métaphore lointaine (b) et (d) mais il n'y a plus trace de (a) ou de (c).

Avec (9) on a un cinétisme en creux par la seule métaphorisation de (b) dont l'équivalence *arrêter une décision* porte la trace. Rien ne permet de vérifier (a), (c) ou (d).

Dans (10) l'équivalence avec *participer* qui présuppose de *faire mouvement vers*, voire *d'entrer dans*, permet de vérifier (a) et lui seul.

Enfin avec (11) l'expression garde certes la mémoire, très forte, d'un mouvement mais il s'agit d'une mémoire beaucoup plus holistique dont les composants sont démotivés, y compris du point de vue de leur mémoire cinétique historique, au sens où ils n'entrent plus dans des réseaux de transformations paraphrastiques et n'appartiennent plus à des paradigmes dont tous les éléments peuvent être actualisés dans la même position syntaxique — tangente n'a pas dans *prendre la tangente* de paradigme. Et c'est assurément, l'une des raisons qui feront qu'on parlera alors d'expression figée plutôt que d'expression à support.

On remarquera d'autre part que si dans beaucoup de langues la traduction donnera, à quelques exceptions près, pour (1), (2), (3) & (4) un même équivalent de *prendre* ce n'est pas le cas des exemples suivants à l'exception de (9) où l'on retrouve souvent un équivalent exact ou dérivé de *prendre*.

En d'autres termes, nous avons affaire à une échelle de déperdition du cinétisme en allant de l'emploi libre à l'emploi figé et cette déperdition entraîne une déperdition et une opacification du sens, c'est-à-dire qu'il devient de plus en plus difficile d'assigner une représentation sémantique claire et reproductible à *prendre*. Ce phénomène a souvent été remarqué pour le passage d'un emploi distributionnel à un emploi figé. Ce que nous soulignons de nouveau ici c'est que l'on peut à travers les emplois supports suivre le cheminement, parfois fort complexe, de cette déperdition qui est aussi, et c'est là une source essentielle pour l'étude de l'acquisition comme pour celle de l'évolution du langage l'un des témoins privilégiés de la recomposition de la mémoire linguistique toutes les fois qu'une nouvelle actualisation reconnue par un nombre significatif de locuteurs acquiert un statut stable et modifie l'équilibre des configurations existantes.

2. PASSER PLUTÔT QUE FAIRE

Le fait que les supports aient d'abord été étudiés en français à partir de *faire* se justifiait statistiquement et dérivait naturellement du fait que ce sont les observations de Zellig S. Harris sur une classe particulière d'*opérateurs* qui a conduit à l'étude des supports. Il est vrai d'autre part que si l'un des exemples de départ les plus couramment cités proposés par Z. S. Harris *He walked for ten minutes / He took a ten minutes walk* se traduit en français avec *faire*, les verbes anglais qui pourraient, en dehors de cet exemple, être le plus souvent des équivalents de *faire* : *to make* et *to do* n'appartenaient pas à la

classe d'opérateurs visée par Z. S. Harris. Ils ont certes des emplois de *light verbs* mais ce ne sont pas, loin de là, les plus représentatifs ou les plus significatifs de cet ensemble. En fait, *faire* masque par son fonctionnement les propriétés les plus intéressantes des verbes supports. Non seulement parce que son cinétisme dynamique est quasiment nul mais aussi parce qu'il est le plus souvent un support générique et non un support spécifique du terme qu'il actualise, c'est-à-dire qu'il fonctionne souvent comme substitut d'un support plutôt que comme support.

Passer pourrait être le prototype des supports spécifiques. Si l'on part de cette série d'emplois distributionnels :

- 12) Passe-moi le sel [Emploi transitif de structure identique à *donner* N° -hum V *Det* N^I à N^2 -hum]
- 13) «Certaines naïvetés passent en anglais qui ne sont pas supportables en français» (J. Green - TLF) [N° -nr V en N -nr]
- 14) «Vous faites une préparation de crème ainsi qu'il suit : passez dans une casserole, avec 2 onces de beurre frais de Gournay ou d'Isigny selon la saison, quelques champignons...» (La Reynière - TLF) [N° -hum V dans *Det* N -nr]

On peut dégager les traits suivants, assignables dans une représentation sémantique : (a) *déplacement d'un élément par rapport à un point fixe concerné par le déplacement.* (b) *Aucune indication du point de départ ou du point d'arrivée de l'élément* (c) *Le mouvement se focalise sur un point du trajet du déplacement ou sur le simple fait d'effectuer ce trajet.*

Si on observe maintenant les énoncés suivants :

- 15) Je lui ai (passé + donné) un coup de fil hier.
- 16) «Je passe mille amitiés à tout le monde. Donne de mes nouvelles à notre bon grand-père». (Stendhal - TLF)
- 17) Tu (passeras + *donneras) le bonjour à Anita.
- 18) Nous avons (passé + *donné + #fait) une annonce.
- 19) Nous avons (passé + #donné + #fait) (un test + une épreuve + un examen).
- 20) Nous avons (passé + fait + *donné) la visite médicale.
- 21) «Sa mère lui passait toutes ses volontés.» (A. Fournier - TLF) [=satisfaire]
- 22) «On lui passait son château, ses équipages et sa maîtresse parce qu'il savait parler patois, acceptait volontiers une pipe de belge et appréciait le genièvre de Wambrechies» (Van der Meersch - TLF) / Il faut lui passer ses fautes. [=excuser]
- 23) «Ce Grandet ne dépense pas 10 louis sans penser à la position qu'il occupe dans le monde. Ni lui, ni sa femme ne se permettent *les caprices que je me passe*, moi fils de famille.» (Stendhal - TLF) [=que je me permets de m'offrir]
- 24) «Oui, mes enfants, je vous en passe un papier que ça serait plus pareil si les Patriotes avaient gagné en 37.» Emploi propre au Canada selon TLF / Jean a endossé un (chèque + effet + traite) / Jean a transmis la propriété d'un (chèque + effet + traite) à Georgette par endossement / Jean a *passé* un (billet + lettre de change) à l'ordre de Georgette en inscrivant l'ordre de transfert au dos de cet effet de commerce c'est-à-dire en *portant* au dos de ce titre de crédit ou de cet effet de commerce l'ordre de le payer à une tierce personne.
- 25) «Un amateur qui *passé professionnel* se lance dans des épreuves plus sévères.» (TLF) / La communauté attend un livre majeur de qui veut passer maître.

- 26) La crainte de *passer sous domination* étrangère détermina les Louisianais à s'assembler. (TLF)
- 27) «Quand les beaux jours sont arrivés, je suis venu ici (...) Le temps a passé avec une rapidité prodigieuse; je n'en ai jamais *passé* aucun qui m'ait paru plus agréable.» (A. de Tocqueville à Gobineau - 1855 - TLF) / Je ne chante pas pour *passer* le temps / Il *passa son temps* à dire du mal des gens / Il a *passé* un temps fou à réparer la chaudière.
- 28) Là-bas ? L'horreur! Là-bas c'est l'horreur Ce qui *se passe* là-bas c'est l'horreur Il *se passe* des choses horribles là-bas Que *se passe*-t-il ? Il s'en *passa* de belles!

On constate que l'interprétation de *passer* et singulièrement de la séquence nécessaire à l'interprétation de *passer* présente de manière plus ou moins nette et selon une gradation à peu de chose près croissante de (15) à (28), les caractéristiques suivantes :

- I/** Il n'est plus possible d'assigner à la séquence pertinente pour interpréter *passer* une représentation sémantique qui tienne compte de la réunion des traits (a), (b) et (c) qui sont devenus partiellement ou totalement non pertinents sinon faux.
- II/** Les nouvelles interprétations ne sont pas néanmoins totalement coupées des anciennes et connaissent des équivalences ou des incompatibilités comparables avec d'autres verbes supports comme *donner* ou *faire*. Mais ce qui est commun aux deux séries d'emplois est beaucoup plus général. Par exemple entre (12) et (15) il y a bien *quelque chose qui passe de quelqu'un à quelqu'un d'autre* mais alors qu'en (12) le verbe est un opérateur dont les trois arguments explicites (quelqu'un, le sel, quelqu'un) définissent simultanément une structure et une représentation sémantique isomorphe à cette structure, en (15) le verbe n'est plus qu'un actualisateur, un élément qui permet à *coup de fil* d'assumer une fonction analogue à celle d'un opérateur avec cette conséquence que l'énoncé ne dit plus rien, ni explicitement ni implicitement, sur la nature de ce qui circule entre les deux *quelqu'un*. C'est un savoir extralinguistique très différent de celui dont nous avons besoin pour comprendre *sel* qui est nécessaire pour reconstituer à partir de *coup de fil* une structure syntactico-sémantique sous-jacente effacée du type : *ensemble de mots constitués en énoncés produits oralement par quelqu'un et transmis par l'intermédiaire d'un appareil qu'on manipule avec des mouvements dont certains présentent des analogies, notamment lorsque l'on appuie, décroche ou raccroche, avec les mouvements qui accompagnent les coups, et qui circulent à l'intérieur de fils à destination de quelqu'un qui les reçoit et peut y répondre par l'intermédiaire d'un appareil analogue*. Alors que l'interprétation de *sel* repose sur la simple association d'un signe et d'une image référentielle, celle de la structure où intervient *coup de fil* est le résultat d'une succession de *réductions* rendues possibles par le parallélisme du caractère métonymique tout à la fois de la représentation sémantique et de la structuration syntaxique : la structure définitoire analytique étendue ne comporte aucune position ni aucun terme qui ne puissent pas être réduits selon les mécanismes généraux de la langue à l'énoncé synthétique de départ.
- III/** Dans (21), (22) et (23) le sens de la séquence comportant *passer* avec les valeurs de *satisfaire*, *excuser* ou *se permettre* est entièrement construit sur une *partie* de la

propriété cinétique de *passer* : un passage que l'on peut *laisser se faire* ou au contraire *entraver* ou *arrêter*. Il vient de la possibilité de greffer une métaphore sur cette propriété métonymique, accroissant considérablement la distance qui sépare la valeur support de la valeur distributionnelle de la première série d'énoncés.

/IV/ En (24) on peut voir de manière exemplaire comment la mémoire du support est consignée aussi bien dans une expression familière — l'expression canadienne — que dans une langue de spécialité — en l'occurrence le langage juridico-financier. Les définitions matricielles que nous donnons sont à la fois des définitions lexicographiques que l'on peut relever sous une forme plus ou moins complète dans différents dictionnaires et, pour partie, des *expressions* de la langue actualisée. On voit aussi que la formulation la plus synthétique et la plus éloignée de la valeur distributionnelle est, comme on peut s'y attendre, l'expression familière équivalent à *je vous garantis*.

/V/ (25) et (26) donnent le résultat de la circulation, du *passage* : un changement d'état. La valeur aspectuelle du cinétisme est ici dominante.

/VI/ L'interchangeabilité *temps qui passe / passer son temps* est très caractéristique de la transformation d'un opérateur en support sans qu'il y ait un changement radical dans le sens de l'énoncé ou avec un changement qu'il est relativement difficile de représenter précisément. On peut facilement donner une représentation métaphorique du temps qui passe : le temps est l'argument d'un opérateur circulant. Par opposition *passer le temps* n'a aucun sens assignable. Il faut d'ailleurs *passer son temps à faire quelque chose* ce qui est l'équivalent exact de *faire quelque chose* avec ce rappel que *tout ce qui se fait se fait dans le temps qui passe en même temps que le temps où je suis*. Cette configuration apparemment circulaire du sens favorise les réductions. Selon la portion réduite on a le temps qui passe ou celui que l'on passe. La séquence réduite garde la mémoire de la matrice complète mais ne garde pas la totalité de ses significations. Parallèlement les différentes réductions n'ont pas le même sens.

/VII/ Dans le dernier exemple (28), le support *passer* ou *se passer* actualise un énoncé entier et ne garde plus de la valeur distributionnelle du verbe que *la mémoire d'un mouvement pur* ou encore ce que l'on pourrait appeler cognitivement *la part de mouvement ou de cinétisme qui constitue la seule composante absolument irréductible de la représentation d'un événement*.

RÉFÉRENCES

IBRAHIM, Amr Helmy (1993) : «La déviance de la suffixation en français est-elle structurelle ?», *BULAG-TRANEL*, n° 20, décembre, *Le traitement des données linguistiques non standard*, Actes des rencontres Besançon-Neuchâtel, Neuchâtel, 29-30 janvier 1993, Besançon, Université de Franche-Comté (France), Neuchâtel, Université de Neuchâtel (Suisse), pp. 113-125.

IBRAHIM, Amr Helmy (1996a) : «Les supports : le terme, la notion et les approches» & «La forme d'une théorie du langage axée sur les termes supports», *Langages*, n° 121, mars, *Les supports*, Paris, Larousse, pp. 3-8 & 99-120.

- IBRAHIM, Amr Helmy (1996b) : «Peut-on, en français, reconnaître automatiquement un support de péjoration ?», *LYNX*, n^{os} 34-35, *Hommage à Jean Dubois*, Nanterre, Centre de recherches linguistiques de l'Université Paris X-Nanterre, pp. 57-77.
- IBRAHIM, Amr Helmy (1997) : «Protocole de reconnaissance des supports suivi d'un exercice en vue d'identifier un support en anglais» & «Les supports en arabe», *Revue québécoise de linguistique*, 26 (1), *Les supports : une problématique universelle*, Montréal. Université du Québec à Montréal.

MÉTAPHORES ET DIACHRONIE DANS LES SCIENCES : LE CAS DE *CODE*, *PATRIMOINE*, *SÉLECTION*

François GAUDIN

«Sociodynamiques langagières», UPRESA 6065, Université de Rouen, France

«Nous pensons à travers des mots, à l'aide de mots, et peut-être aussi contre eux; un concept, vu par le petit bout, c'est aussi un vocable.» (Schlanger 1971 : 11). Ce petit bout de la lorgnette, c'est l'endroit où les linguistes, penchés sur les écrits des scientifiques, sont postés.

Dans le développement des disciplines, dans l'effort de conceptualisation, mais aussi de marquage de territoire que constitue le développement d'un champ, un effort tout particulier est consacré à l'élaboration d'une terminologie spécifique. Or l'une des caractéristiques de ces terminologies, c'est le mouvement de reprise de termes déjà utilisés. Par là, les disciplines s'inscrivent dans une mémoire intellectuelle, parfois délibérée, parfois inconsciente.

Que ces reprises soient liées à des effets de modes, à des influences idéologiques, à des commodités de discours, elles montrent que les champs sont reliés par le langage et que la séparation entre mots, termes et notions ne rend pas compte de la réalité des faits langagiers et intellectuels.

Ces mouvements de reprise sont de type métaphorique : le sujet parlant reprend le mot, mais il ne reprend pas l'intégralité des éléments de sens qui lui étaient associés dans des interactions précédentes.

La métaphore a retenu de nombreux auteurs, souvent soucieux d'analyse littéraire. Toutefois, son caractère culturel, voire anthropologique, a peu attiré l'attention. On le trouve mis en lumière dans des travaux aussi différents que ceux de Pierre Guiraud (1978) ou George Lakoff et Mark Johnson (1985), ou, pour sortir du champ linguistique, ceux de Gilbert Durand (1992) sur les structures anthropologiques de l'imaginaire, ou de Gérard Holton (1981) sur l'imagination scientifique.

Ces travaux laissent penser que les énoncés que nous reprenons conditionnent nos façons de dire et de voir. Dans le domaine de la pensée, certains paysages intellectuels partagent, à un moment de l'histoire, les mêmes dessins métaphoriques. Ils partagent un même espace de discours.

Parler d'espace de discours, c'est prendre le risque du flou. Mais il importe de ne pas résumer ces mouvements métaphoriques à des phénomènes affectant des signes pris isolément. Les mots ne sont pas solitaires; ils n'ont de réalité qu'au sein d'énoncés. Lorsqu'elle joue un rôle dans les verbalisations intellectuelles, la métaphore conduit à se poser des questions relevant à la fois de la phraséologie et du dialogisme. En effet, le terme que l'on reprend à d'autres discours, que l'on emprunte à d'autres conceptualisations, c'est aussi le pivot d'un micro-réseau verbal, avec ses locutions toutes faites, ses cooccurrences, ses constructions typiques, etc. Reprendre un terme, c'est bien reprendre un stock d'énoncés disponibles, de schémas de pensée capitalisés et versés au pot commun de la langue, vecteur de culture. Et ces reprises qui peuvent influencer profondément nos façons de voir ne sont pas sans présenter parfois des dangers.

CODE

Prenons le mot *code*. Tel qu'il est utilisé en génétique, il peut sembler anodin. Le mot en lui-même est d'un intérêt modeste; ce qui est remarquable, c'est qu'il véhicule avec lui un champ lexical repris du vocabulaire de l'information et de la communication : *information, transcription, traduction, message, lecture, décodage, copie*, etc. Cela suscite des façons de dire très marquées, ce qui s'explique historiquement par l'influence de la théorie de l'information. Un exemple entre mille, on lit : «L'information génétique portée par l'ARN messenger est lue et traduite en une séquence d'acides aminés» (*Atlas de poche de génétique*, Flammarion, p. 391).

L'introduction de ces concepts et de ces termes dans les années cinquante a refondé la génétique. Cette transformation terminologique a vu le passage d'une conception en termes de détermination à une vision fondée sur la notion de programme. Le vocabulaire employé ici est devenu aujourd'hui canonique, son caractère métaphorique n'est plus senti; toutefois l'analogie a conservé sa valeur heuristique. En effet, la langue permet d'établir un pont entre les séquences d'acides aminés et les langues écrites, car le mot *code* s'utilise pour les deux. Pour les biométriciens, les séquences génétiques sont composées de «lettres» et l'on y recherche l'apparition de «mots rares». Dans le cadre de cette analogie, on rencontre des énoncés tels que : «L'ajout d'une lettre dans une des séquences est biologiquement compréhensible.» (Mouchard, dans Alexandre 1995). Ailleurs, le code génétique est comparé à la «pierre de Rosette, permettant d'aller et venir entre deux "langages", celui des protéines et celui de l'ADN.» (Blocker et Salem 1994 : 74).

Mais il y a plus, l'analogie est prise au pied de la lettre et les biométriciens s'intéressent aux structures des langues pour y trouver des pistes d'investigation intéressantes pour les séquences génétiques (Pesole *et alii* 1994). Et, à tout seigneur tout honneur, on trouve même à l'occasion des évocations de l'auteur du *CLG*. Comme l'écrit Bernardino Fantini : «L'arbitraire du signe, qui avait été introduit en linguistique par Saussure, trouve en biologie sa réalisation dans la structure du code génétique, qui ne peut recevoir d'autre explication que par les hasards de l'évolution» (Fantini 1988 : 168).

Le réseau métaphorique concerné, qui a permis de rendre compatible l'approche de la biologie avec celle du traitement de l'information, permet des rapprochements avec les langues : le terme *code* permet de jouer sur trois claviers de notions à la fois celui de la reproduction de la vie, celui du programme informatique et celui des langues.

On pourrait voir là un emprunt occasionnel et de peu de conséquence. Mais ce serait méconnaître le fait que ce parallèle ne se limite pas à un effet métaphorique de surface : il influence notre conception de la réalité concernée. À parler de *code*, de *lecture*, de *transcription*, etc., il s'ensuit que la nature, sous les couverts d'un imaginaire modernisé, retrouve la figure d'un automate, donc d'un mécanisme. **La nature est alors conçue comme un agent.** On voit ici que les termes ne sont pas neutres quant à la façon dont ils déterminent nos catégorisations et notre appréhension du réel.

Il existe un autre aspect sous lequel la métaphore du code est intéressante, c'est qu'elle supporte la conception contemporaine de l'hérédité. Cette conception, largement déterministe, se retrouve dans une autre métaphore, venue du domaine financier, celle du patrimoine.

PATRIMOINE

En biologie, les cellules sont communément présentées comme possédant « un 'noyau' détenteur du patrimoine génétique sur lequel reposent la vie et la reproduction de la cellule. » (Douzou *et alii* 1987 : 12)¹. Or la notion de patrimoine n'est pas innocente. Dans l'usage le plus courant, la terme de *patrimoine* permet de reformuler la notion technique de génotype. Ce vocable, *patrimoine*, est pourvu d'une histoire et d'une charge culturelle qui oriente la pensée et tend à induire un point de vue. Le terme *génotype* désigne une notion technique, tandis que *patrimoine* propose à l'esprit une notion culturelle, car le signe est le support de représentations disponibles.

De fait, la notion véhiculée par le terme *patrimoine génétique* n'est pas innocente. Elle conduit facilement à un déterminisme héréditariste, car elle entraîne avec elle l'idée qu'il existe un ensemble constitué et transmissible de façon intangible. Cette idée est bien ancrée, même si ses bases scientifiques ont été rejetées. Comme le souligne Ernst Mayr, « la croyance en l'hérédité des caractères acquis était quasiment universelle jusqu'au début des années 1880 » (1993 : 150). Bien sûr, on sait bien aujourd'hui que le code génétique n'est porteur que de virtualités, dont l'actualisation va dépendre étroitement des facteurs environnementaux. Mais les mentalités s'inscrivent dans une durée qui n'a rien de commun avec le rythme de parution des articles scientifiques. Or l'ancienne conception fixiste entraîne avec elle une vision du génome comme ensemble d'éléments unifonctionnels et réparables; elle n'a d'ailleurs été réfutée de façon décisive que dans les années 1950 grâce aux découvertes de la biologie moléculaire.

Si certaines modifications graves condamnent à l'anomalie, concevoir les maladies génétiques comme résultant, d'une part, de l'altération d'un seul gène et, d'autre part, comme se développant indépendamment du milieu semble aujourd'hui très réducteur. Or la conception la plus répandue dans le public est nourrie par les informations relatives aux maladies dramatiques et spectaculaires, dont la mutation d'un seul gène est la cause (l'anémie drépanocytaire est due à l'altération d'une seule paire de bases dans l'un des gènes de l'hémoglobine). On s'accorde aujourd'hui (Spitz 1996 : 75) à reconnaître que de nombreuses caractéristiques du phénotype sont déterminées par l'action de plusieurs gènes, les « polygènes » (cf. Roubertoux et Carlier 1996), dont chacun a un effet mineur, mais

¹ On remarquera ici que ce n'est pas *patrimoine* qui est guillemeté, mais *noyau*, qui n'est pourtant, ici, plus guère métaphorique puisque le terme s'emploie en biologie depuis près d'un siècle et demi.

dont les effets s'additionnent. Quant aux maladies à caractère héréditaire les plus fréquentes, elles sont dues à l'influence de plusieurs mutations génétiques.

Or il faut y insister, il n'existe pas, à proprement parler, de «patrimoine génétique». La notion, devenue populaire de nos jours, de génome humain est trompeuse. Le biologiste Henri Atlan y insiste avec force : «Il n'y a que des génomes d'individus qui appartiennent à la même espèce, l'*Homo sapiens*.» (1997 : 84). C'est pourtant la vision «patrimoniale» qui triomphe et se diffuse dans le grand public. Elle est en effet au coeur de la logique de ce que l'on appelle la *thérapie génique*, dénomination trompeuse selon certains, qui préfèrent désigner cette technique par le terme de *transfert de gène*, en l'attente d'une démonstration patente de son efficacité (Laduron 1996 : 9).

Les expressions de *programme génétique*, de *patrimoine génétique* participent de deux métaphores, mais du même abus de langage : elles conduisent à penser comme transmissibles de façon mécanique des données cellulaires qui ne sont que des promesses, des virtualités. Il convient donc de se méfier de la diffusion d'une approche métaphorique qui envisage le génome comme un ensemble de données localisées sur un support matériel, l'ADN, et pourvues d'une vertu caractéristique des biens matériels, l'héritabilité.

Notre vision est donc influencée par les métaphores qui se trouvent naturalisées après leur inscription dans la culture. La rémanence de la métaphore patrimoniale constitue un facteur possible d'erreur dans l'appréhension de l'hérédité. Il nous est assez facile d'y réfléchir, car le vocabulaire de la génétique est né d'innovations sémantiques qui nous sont encore sensibles. Ce n'est plus le cas de conceptions, comme celles de Darwin, qui nous ont habitués à envisager l'évolution comme résultant d'héritages successifs et, surtout, d'une sélection que l'on dit «naturelle».

SÉLECTION NATURELLE

Quand nous pensons aujourd'hui à Darwin et à la notion de sélection naturelle, il nous est difficile d'apercevoir à quel point Darwin innovait en utilisant l'adjectif. Son coup d'éclat lexical réside dans la détermination de *sélection*, terme emprunté au langage de l'agronomie. À quoi sert ce terme en agronomie ? À désigner le fait que l'homme sélectionne les plantes en vue de leur amélioration. Avec le syntagme de Darwin, l'agent change.

Darwin lui-même explique la logique de ce changement :

«Si l'homme peut, à force de patience, choisir les variations qui lui sont utiles, pourquoi, sous l'effet de conditions de vie changeantes et complexes, des variations utiles aux produits vivants de la nature ne surgiraient-elles pas souvent et ne seraient-elles pas préservées ou choisies ?» (Darwin, *On the origin of species*, p. 445 cité dans Schlanger 1971 : 23).

On trouve ici deux schémas :

- (la volonté de) l'homme choisit les variations utiles à l'homme;
- (la volonté de) x choisit les variations utiles aux produits de la nature.

Dans les deux cas, *sélection* renvoie à la notion de «choix de variations utiles»; l'adjectif *naturelle* vient spécifier que la cause n'en est pas la volonté de l'homme, c'est

donc la «nature» qui tient la place de l'agent. Darwin le dit d'ailleurs clairement : «Je lui ai donné le nom de sélection naturelle, pour marquer sa relation avec le pouvoir humain de sélection.» (Darwin, *On the origin of species*, p. 67, cité dans Schlanger 1971 : 23). Et il est conscient des équivoques que peut provoquer son expression : «Au sens littéral sans doute, la sélection naturelle est une expression fautive» (*idem* : 24). Expression fautive, notamment, parce que Darwin ne vise pas une quelconque force ou divinité; sa vision de la nature est laïque, il ne fait que chercher un mode explicatif. En fait, chez Darwin il n'y pas d'agent sélecteur bien défini: cognitivement un actant nous manque qui prendra la forme linguistique de l'adjectif *naturelle*.

Nous pouvons préciser notre schéma, en insistant sur le parallèle :

- (la volonté de) l'homme choisit les variations utiles à l'homme;
- (la volonté de) la nature choisit les variations utiles aux produits de la nature.

Plus précisément, la sélection naturelle est une sélection compétitive, dans la mesure où Darwin l'explique par la lutte pour la vie. Ce qui permet le choix, ce n'est pas tant la nature qu'un principe. Ce principe, Darwin le dénomme en reprenant à l'économiste conservateur Malthus la notion de lutte pour la vie. Cet arrière-plan importe, dans une période où l'on «blâme les lois d'assistance publique, car elles préservent le faible aux dépens du fort.» (Barlow 1985 : 132). La vision de l'économiste Malthus est pessimiste et statique : «il y a d'incessantes catastrophes, une interminable et féroce lutte pour la vie, et pourtant le monde reste essentiellement le même.» (Mayr 1993 : 112). Mais il y a plus : ce penseur des phénomènes populationnels raisonne en considérant «les riches et les pauvres comme des catégories distinctes par essence dont il n'est pas question de discuter le statut, des **espèces** [nous soulignons] pourrait-on dire, condamnées à cohabiter dans leur opposition.» (Veuille 1987b : 211).

Sous l'influence de sa lecture, en 1838, Darwin passe de l'idée d'une **concurrence entre espèces** à celle d'une **concurrence entre individus** dont la sélection porte sur la variation des patrimoines génétiques. Dans son autobiographie, il parle clairement d'organes «développés par sélection naturelle, ou survie du plus apte [...] de telle sorte que ceux qui les possèdent puissent entrer en compétition avec d'autres êtres» (Darwin 1985 : 73). Il existe donc, selon lui, une compétition **interne** à chaque espèce qui a pour effet de maintenir l'équilibre entre l'espèce et son milieu, en ne permettant la survie que des plus aptes.

La conceptualisation de Darwin rend donc solidaires les notions de «sélection» et de «lutte pour la vie» en les rendant indépendants de leurs contextes d'origine. Ce faisant, il dénature le concept de Malthus qui passe d'un discours sur la société à un discours sur la nature. Il y a eu mouvement métaphorique, mais le discours receveur a construit un nouveau réseau linguistique décrivant un nouveau concept.

On est passé pour *sélection* de :

- (la volonté de) l'homme choisit les variations utiles à l'homme;
- la lutte pour la vie choisit les variations utiles aux produits de la nature.

Le rôle de l'agent est tenu par un concept abstrait qui tient lieu de la «volonté» de la nature. C'est donc un concept matérialiste.

Par rapport à Malthus, Darwin se détache de la vision d'une nature faite à l'image de la société; par rapport à son époque, il rompt avec le fixisme religieux pour penser le sort des espèces vivantes. La pensée de Darwin résulte donc bien d'une réflexion métaphorique, mais c'est l'exclusion, ou l'oubli, de ces métaphores qui permet à la pensée de Darwin de se faire jour et d'être comprise.

Bien sûr, on réutilisera Darwin dans l'autre sens, c'est-à-dire en réappliquant ses concepts aux sociétés humaines. Mais ce sera là un simple jeu idéologique. C'est simplement que l'analogie société / nature lui préexiste et le poursuivra mais «Rien de ce qui *caractérise* le darwinisme ne se retrouvera dans quelque forme de biologisme social» (Veuille 1987b : 217). Il n'y a plus de pensée autonome autour du terme *sélection naturelle*, parce que l'idée de sélection naturelle perd toute validité dès qu'elle est (ré-) importée.

L'exemple de Darwin permet de démontrer qu'il n'y a véritablement d'emprunt heuristique que lorsque préexiste un problème. En fournissant tout à la fois des expressions et des arguments, des représentations et des modèles, le raisonnement analogique procure à la pensée un support imaginaire. C'est-à-dire que l'analogie permet la verbalisation du concept mais n'en est pas la source. «Là où c'est le cas, on a quitté le plan de la connaissance pour celui de la rhétorique.» (Schlanger 1971 : 26). Dans le cas de la sélection naturelle et de la réimportation du concept vers le social, on a affaire à un détournement rhétorique, le terme est utilisé pour le prestige du concept construit au sein d'une autre formation discursive. Il s'agit là d'un dévoiement, car on utilise la plus-value intellectuelle procurée par l'usage d'un concept scientifique.

Cet exemple permet de mettre en lumière le caractère idéologique de certaines métaphores.

CONCLUSION

Métaphores, histoire, les pages qui précèdent ne cherchaient qu'à illustrer le bien-fondé de la prise en compte de l'histoire des signes et des idées dans le cadre d'une terminologie sociale, ou *socioterminologie* (Gaudin 1993b), ouverte à l'épaisseur historique des signes par lesquels nous formulons les savoirs.

Si, depuis une dizaine d'années, le champ des études terminologiques s'est ouvert aux préoccupations sociales, si les présupposés de la discipline ont été remis en question de façon fructueuse, si la philosophie du langage est moins ignorée qu'auparavant, si la linguistique de corpus y est plus présente que par le passé, il reste cependant à faire pour que la méta-terminologie prenne corps et s'élargisse à une étude de l'expression linguistique des connaissances et des idées.

Or ce sont sans doute les liens avec l'histoire des sciences et l'épistémologie qui se sont le moins développés depuis dix ans. Il y a là une difficulté qui tient à la culture spécialisée que réclament ces champs d'étude. Mais également, les besoins sociaux peuvent difficilement s'affirmer; ces préoccupations relèvent d'une recherche désintéressée, que notre époque n'encourage guère. Elles pourraient prendre place dans le cadre d'une approche plus culturelle de la lexicographie spécialisée, mais cette orientation ne se dessine pas encore.

C'est pourquoi il importe d'étudier «la mémoire des mots», titre d'une initiative heureuse, car trop peu de ponts sont jetés entre l'histoire des langues et celle des idées. Une telle convergence ne satisfait pas seulement au goût des doucereux théoriques, elle devrait permettre de mieux comprendre la façon dont nos façons de dire conditionnent nos façons de penser. Et si la terminologie cherche depuis longtemps rectitude des dénominations, selon l'expression d'Alain Rey, sa vocation doit également la conduire à se soucier de la clarté des conceptualisations.

RÉFÉRENCES

- ATLAN, Henri *et alii* (1997) : *Savoir échanger les savoirs*, éd. Textuel, 105 p.
- BARLOW, Nora (1985) : «Annexes», Darwin, Charles (1985) [1958] *La vie d'un naturaliste à l'époque victorienne*, éd. Belin, pp. 127-157.
- BLANCKAERT, Claude (1988) : «Variations sur le darwinisme. Épistémologie et transfert», dans Louis, Pierre et Roger, Jacques (dir), *Transferts de vocabulaires dans les sciences*, éd. du CNRS, pp. 135-157.
- BLOCKER Ariel et Lionel SALEM (1994) : *L'Homme génétique*, Paris, Dunod, 320 p.
- DARWIN, Charles (1985) [1958] : *La vie d'un naturaliste à l'époque victorienne*, éd. Belin, 175p.
- DOUZOU, Pierre *et alii* (1987) : *Les biotechnologies*, coll. «Que sais-je ?», n° 2127, Paris, PUF, 127 p.
- DUNON, Dominique et Beat IMHOF (1996) : «Inflammation et cancer : les cellules "passe-muraille"», *La recherche*, n° 283, pp. 64-68.
- DURAND, Gilbert (1992) : *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Dunod, 560p.
- EPELBAUM, J. (1996) : *Neuropeptides et neuromédiateurs*, 2^e éd., éd. Inserm, 306 p.
- GAMBIER, Yves et François GAUDIN (dir) (1993) : *Socioterminologie, Le langage et l'homme*, vol. XXVIII, n° 4, Bruxelles, éd. DeBoeck Université.
- GAUDIN, François (1993a) : «Socioterminologie : propos et propositions épistémologiques», Gambier, Yves et Gaudin, François (dir), *Socioterminologie, Le langage et l'homme*, vol. XXVIII, n° 4, Bruxelles, éd. DeBoeck Université, pp. 247-257.
- GAUDIN, François (1993b) : *Pour une socioterminologie : des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Publications de l'Université de Rouen, 254 p.
- GUIRAUD, Pierre (1978) : *Sémiologie de la sexualité*, Paris, Payot, 247 p.
- HOLTON, Gérald (1981) : *L'imagination scientifique*, Paris, Gallimard, 496 p.

- LADURON, Pierre (1996) : «Thérapie génétique et intégrisme scientifique», *La recherche*, n° 287, mai 1996, p. 9.
- LAKOFF, George et Mark JOHNSON(1985) : *Les métaphores dans la vie quotidienne*. Paris, Minuit, 254 p.
- MAYR, Ernst (1993) : *Darwin et la pensée moderne de l'évolution*, éd. Odile Jacob. 248 p.
- MOULIN, Anne-Marie (1991) : *Le dernier langage de la médecine. Histoire de l'immunologie de Pasteur au Sida*, Paris, PUF, 447 p.
- PESOLE, Graziano *et alii* (1994) : «Linguistic approaches to the analysis of sequence information», *Tibtech*, vol. 12, ed. Elsevier, pp. 401-408.
- REY, Alain (1979) : *La terminologie, noms et notions*, Paris. PUF, coll. «Que sais-je ?», n° 1780, 127 p.
- ROUBERTOUX, Pierre et Michèle CARLIER (1996) : «Le QI est-il héritable ?», *La recherche*, n° 283, pp. 70-78.
- SCHLANGER, Judith (1971) : *Les métaphores de l'organisme*, Paris, Librairie J. Vin. 269 p.
- SPITZ, Elisabeth (1996) : «Des jumeaux bien dociles», *La recherche*, n° 283, pp. 73-74.
- VEUILLE, Michel (1987a) : «Corrélation. Le concept pirate», Stengers Isabelle (dir), *D'une science à l'autre. Des concepts nomades*, Paris, Seuil, pp. 35-67.
- VEUILLE, Michel (1987b) : «Sélection naturelle», Stengers, Isabelle (dir), *D'une science à l'autre. Des concepts nomades*. Paris, Seuil, pp. 198-218.

MAILLE OU MAILLON : QUAND DES TERMINOGRAPHES NÉGLIGENT L'ÉVOLUTION DE L'USAGE

Marc VAN CAMPENHOUDT

Centre de recherche TERMISTI, Bruxelles, Belgique

1. INTRODUCTION

À juste titre, l'urgence conduit les terminologues à se soucier en priorité des sciences et techniques récentes en vue de répondre aux besoins néologiques de la langue française. Chaque vocabulaire de spécialité s'ancre pourtant dans la diachronie et plusieurs recherches ont déjà montré — comme le rappellent Éloy et Humbley (1993) — que les nouvelles terminologies connaissent une longue période de flottement avant de se stabiliser dans la durée.

On dispose de peu de données sur la manière dont les dictionnaires spécialisés contribuent ou non à l'implantation, à la normalisation, voire à la perpétuation des terminologies. À travers l'étude de la désignation de deux concepts propres au domaine nautique et se rapportant plus précisément à la chaîne d'ancre, notre objectif dans les pages qui suivent sera de décrire un processus de mise en place d'une terminologie et d'observer la manière dont l'usage est décrit par les dictionnaires de marine au cours d'une période d'un siècle et demi.

L'emploi de chaînes pour relier les ancres aux navires ne date que du début du XIX^e siècle. Auparavant, on utilisait des cordages nommés *câbles*; aussi, lorsque les progrès techniques permirent d'utiliser le métal, on eut d'abord recours à l'expression *câble-chaîne* [1] pour désigner le nouveau dispositif, avant d'opter progressivement pour le mot *chaîne* (cf. extrait [21]).

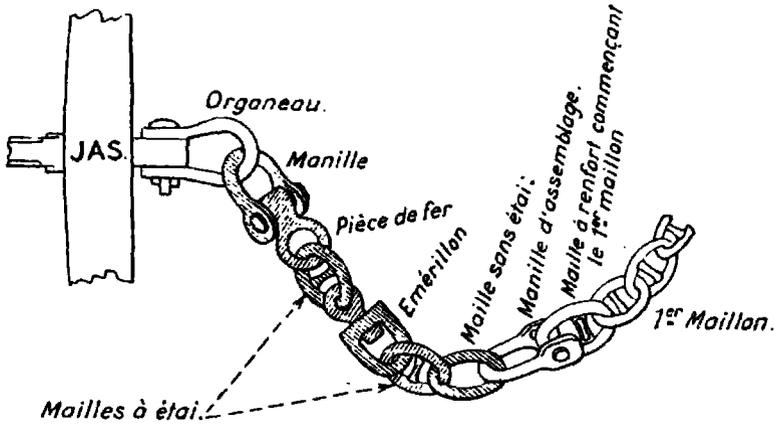
[1] «L'invention des *câbles-chaînes* est due au capitaine Samüel Brown; ses essais datent de 1808. M. Brunton les a perfectionnés en 1812. — Leur adoption est presque générale aujourd'hui.» (Lecomte 1835 : 85)

Comme le montrent les illustrations, les chaînes sont constituées d'anneaux d'une forme caractéristique. Pour la facilité de la manœuvre, elles ont la particularité d'être subdivisées en portions de 30 mètres (15 brasses en Angleterre) reliées entre elles par une manille. Les concepts qui nous occupent correspondent précisément à ces anneaux et à ces ensembles de 30 mètres. La désignation de ces méronymes a d'abord donné lieu à une large synonymie entre des mots comme *chaînon*, *maillon* et *maille*. Ensuite, l'usage a progressivement retenu deux de ces lexies comme termes monosémiques [2-3] :

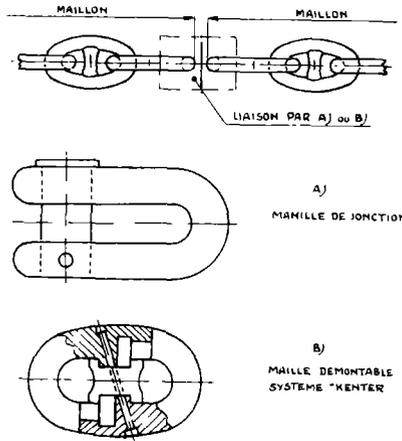
[2] «**Maille** n.f. Anneau d'une chaîne d'ancre, muni d'un étai pour éviter sa déformation.» (Sizaire 1978 : 106)

[3] «**Maillon** n.m. Élément d'une chaîne d'ancre, d'une longueur égale à 30 mètres quel que soit le calibre des mailles.» (Sizaire 1978 : 106)

Cette terminologie largement implantée au terme d'un lent processus naturel est notamment entérinée par le *Vocabulaire normalisé de la navigation maritime* (O.M.I. 1985) et par les normes ISO 3828 (1984) et 1704 (1991).



(Massenet *et al.* 1911 : I-293)



(Chicot 1960 : 293)

Tout marin qui se respecte a appris à ne pas confondre la maille et le maillon¹, comme il a appris à parler de *cordage*, de *compas* ou de *feu* plutôt que de *corde*, de *boussole* ou de *lampe*. Étrangement, cette terminologie de la chaîne d'ancre n'est pas entérinée par certains dictionnaires spécialisés de l'après-guerre. Un retour vers l'usage écrit, de 1830 jusqu'à nos jours, et une comparaison avec le contenu des dictionnaires de marine monolingues, bilingues ou multilingues parus au cours de la même période devrait permettre de clarifier la situation.

2. ÉVOLUTION DE L'USAGE DANS LES MANUELS D'ENSEIGNEMENT MARITIME

Notre enquête sur l'écrit sera essentiellement dirigée vers les manuels d'enseignement maritime dans la mesure où ces textes destinés aux élèves matelots ou aux élèves officiers ont pu jouer un rôle important dans l'établissement de l'usage. Ces ouvrages, publiés ou photocopiés, sont relativement accessibles dans les bibliothèques spécialisées et contiennent systématiquement les informations souhaitées. Par ailleurs, il y a lieu de penser qu'en vertu des mêmes arguments, ils ont pu constituer des sources d'information privilégiées pour les auteurs de dictionnaires. À défaut de constituer des marques suffisantes de l'usage réel, ils ont assurément dû exercer une influence sur les usagers; à la différence des catalogues de *shipchangers*, inventaires de bord et autres rapports de mer, par ailleurs beaucoup plus difficiles à réunir.

2.1 Une large synonymie

Dans les sources les plus anciennes, à une époque où la technologie de la chaîne constitue encore une nouveauté, on trouve une terminologie plutôt confuse, proche de la langue courante : l'élément constitutif est dénommé *maillon*² dans des instructions officielles de la marine française de 1833 [4] et dans un cours photocopié de l'École navale impériale daté de 1866-67 [5]. Dans un rapport technique de Barbotin³ (1835), ce même élément est indifféremment appelé *chaînon*, *maillon* ou *maille*, tandis que la portion de 30 mètres est dénommée *chaînon* [6-8].

[4] «L'appareil auquel on a donné le nom de LINGUET DE CHAÎNE offre les moyens de saisir la chaîne de maillon en maillon et d'annuler ainsi le contre-coup du tangage et l'effet toujours dangereux du choc de la tournevire [...]. Une rainure, qui le parcourt dans toute sa longueur, reçoit les maillons verticaux, et ceux placés horizontalement sur deux plates-bandes qui lui sont parallèles.» (*Instructions* 1833 : 3-4)

1 On notera que le terme *maille* peut également désigner l'intervalle entre deux couples de la coque d'un navire ou encore l'ouverture entre les fils d'un filet de pêche. Le terme *maillon* désigne aussi une sorte de nœud coulant utilisé pour récupérer des objets immergés. Ces acceptions sont plus anciennes que celles qui se rapportent à la chaîne d'ancre.

2 Il n'entre pas dans notre propos de nous prononcer sur le fondement historique de tel ou tel usage. Selon Wartburg (1950-1957 : II-498b et VI,1-14b et 15a), *chaînon* 'anneau d'une chaîne' est attesté depuis 1390, *maille* 'petit anneau de métal' est attesté depuis 1411 et *maillon* 'chaînon', seulement depuis 1752 (Trévoux). Nos extraits permettent, par ailleurs, de proposer des dates d'attestation antérieures à celles de Wartburg (*ibid.*) pour le domaine maritime.

3 Le capitaine de vaisseau Benoît Barbotin fut l'inventeur d'une couronne d'engrenage destinée à manœuvrer la chaîne d'ancre, le barbotin. Pour l'anecdote, on notera qu'il était l'un des rescapés de la *Méduse*.

[5] «Les chaînes sont formées de maillons ovales (fig a) séparés en deux parties par un étai en fonte interposé d'une une [sic] branche à l'autre dans la direction du petit axe. Les maillons sont d'une longueur constante avec une tolérance de $\frac{1}{40}$ en plus ou en moins [...].

Les chaînes sont exécutées avec du fer en barre d'une qualité supérieure, elles sont composées de bouts de chaînes de 30 mètres de longueur qui sont réunis par un maillon d'assemblage avec boulon.» (Aubry 1866-1867 : 117-118)

[6] «Les chaînes se composent de trois pièces différentes : 1° Le chaînon, ou maillon, ou maille; 2° la manille ou pièce d'assemblage; 3° enfin l'émérillon [sic] ou pièce tournante.

La réunion d'un grand nombre de maillons forme la chaîne proprement dite, la manille et l'émérillon n'ayant d'utilité obligatoire que dans les câbles-chaînes, en usage dans la marine.» (Barbotin 1835 : 396)

[7] «Du chaînon, ou maillon, ou maille.

Il existe dans les câbles-chaînes trois espèces de maillons : 1° le maillon ordinaire, 2° le maillon sans étai, qui reçoit le collet de la manille, 3° le maillon à renfort, que je nomme aussi *maillon extrême*, dans lequel passe le boulon de la manille.» (Barbotin 1835 : 397)

[8] «Les câbles-chaînes se composent donc d'un certain nombre de morceaux de 30 mètres que l'on nomme aussi chaînons, réunis par des manilles ou pièces d'assemblage.

Ces pièces ont, comme on le sait, une forme différente de celle du maillon, et, par là, dérangent l'uniformité des chaînes.» (Barbotin 1835 : 399)

2.2 Stabilisation de l'usage

La première trace de la tendance des usagers à opter pour la monosémie s'observe, à notre connaissance, dans le *Manuel du gabier* (1885), où *maille* est présenté comme désignant «plus généralement» l'élément constitutif [9] et *maillon*, la portion de 30 mètres [10]. Cette distinction terminologique est scrupuleusement suivie à travers tout l'ouvrage [11].

[9] «479. *Nomenclature d'une chaîne*. — Une chaîne se compose de pièces de trois espèces différentes : 1° le chaînon, maillon ou plus généralement maille; 2° la manille; 3° l'émérillon [sic].

480. *Chaînon, chaîne ou maille*. — On distingue trois espèces de mailles : la maille à étai, la maille sans étai et la maille à renfort.» (*Manuel du gabier* 1885 : 343)

[10] «486. *Division d'une chaîne. Quelle est la longueur d'un maillon ?* — Les chaînes se divisent en bouts de 30 mètres ou 18 brasses, que l'on nomme *maillons*.

487. *Comment le maillon se termine-t-il à ses deux extrémités ?* — Le maillon se termine, à un bout, par une maille sans étai, à l'autre bout par une maille à renfort.» (*Manuel du gabier* 1885 : 346)

[11] «491. *Comment les chaînes sont-elles marquées?* — On marque les chaînes par maillons, de manière à connaître toujours la quantité de chaîne filée.

Le premier maillon ne se marque pas. Le second est marqué, sur la première maille à étau qui touche la maille à renfort, par plusieurs tours de fils de laiton passés autour de l'étau. Le troisième maillon est marqué de la même manière, sur l'étau de la deuxième maille à étau, et ainsi de suite.» (*Manuel du gabier* 1885 : 348)

Tous les manuels parus par la suite adopteront rigoureusement cette terminologie et leurs auteurs renonceront dès le début du XX^e s. à encore évoquer une éventuelle synonymie entre *maille*, *maillon* et *chaînon*, ce dernier terme quittant dès lors définitivement la sphère du vocabulaire nautique pour le sous-domaine concerné.

[12] «343. **Description d'une chaîne.** — Une chaîne ne forme point une série continue et indivisible de chaînons; elle peut se sectionner au contraire en bouts de 30 mètres ou 18 brasses nommés *maillons*.

Le maillon se compose principalement de chaînons ou mailles dites *mailles à étau*. La *maille à étau* est ainsi nommée parce qu'elle porte, en son milieu, une entretoise ou étau, qui a pour but d'empêcher la maille de s'aplatir, et d'éviter les coques dans les chaînes.» (Deloncle *et al.* 1891 : I-277)

[13] «382. **Description d'une chaîne.** — Une chaîne se subdivise en bouts de 30 mètres qui portent le nom de *maillons*.

Chaque maillon est composé de *mailles à étau*.» (Massenet *et al.* 1911 : 289)

[14] «Q. Quelle est la longueur d'un maillon ?

R. Trente mètres.

Q. Décrivez une chaîne d'ancre ?

R. La chaîne est étaliquée sur l'organeau de l'ancre au moyen d'une manille, puis vient une pièce de fer de forme spéciale, quelques mailles à étau, un émerillon [*sic*], quelques mailles à étau, une maille sans étau avec manille pour compléter le maillon, une manille à renfort commençant le premier maillon, puis une série de mailles à étau, séparées tous les trente mètres par une manille avec maille de renfort, jusqu'à l'étaliquure de cale ou le dernier maillon est sans étau.» (Coûteaux 1912 : 54-55)

[15] «166. **Chaînes.** — Une chaîne se divise en bouts de 30 mètres appelés *maillons*. Chaque maillon est composé de mailles à étau.» (*Manuel du gabier* 1917 : 155)

Les premières attestations d'un usage terminologique commun se trouvent donc dans des ouvrages publiés par l'autorité militaire et destinés à l'instruction des matelots ou des officiers (*Manuel du gabier* 1885 et Deloncle *et al.* 1891) avant d'apparaître dans des ouvrages destinés à l'instruction des officiers de la marine marchande (Massenet *et al.* 1911 et Coûteaux 1912)⁴.

4 Le système de l'inscription maritime alors en vigueur en France depuis Colbert fait de chaque marin ou marin-pêcheur une recrue de la flotte de guerre et implique un passage de plusieurs années par l'armée. À défaut de disposer d'études sérieuses sur ce sujet, on peut toutefois émettre l'hypothèse que la terminologie en usage à bord des navires de guerre a nécessairement dû influencer la langue des marins du commerce et de la pêche, voire constituer un mode récurrent d'implantation.

La distinction terminologique entre *maille* et *maillon* se retrouvera ensuite dans les textes des sociétés de classification (p.ex. le Bureau Veritas) et finira par atteindre un statut de norme dans les textes de l'ISO (ISO 3828 1984 et ISO 1704 1991) et de l'Organisation maritime internationale (OMI 1985). Bien entendu, cela ne signifie nullement que ces normes sont toujours parfaitement respectées dans l'usage quotidien, voire dans certains documents de grande diffusion⁵.

[16] 3.18	shackle of chain cable	27.5 m of	maillon	Longueur de chaîne
	shot of chain cable*	chain cable	de	correspondant à
	length of chain cable*		chaîne	27,5 m
				ISO 3828 (1984 : 3.18)

[17] «Toutes les dimensions, basées sur les diamètres nominaux des mailles ordinaires, s'entendent après soumission de la chaîne et des manilles aux charges d'essai légales.» (ISO 1704 1991 : 1)

3. L'USAGE DÉCRIT DANS LES DICTIONNAIRES SPÉCIALISÉS

3.1 Au XIX^e siècle

Les dictionnaires de marine du XIX^e siècle accusent, bien entendu, un retard par rapport aux progrès techniques. Si l'on retrouve déjà une mention du câble-chaîne (*s.v. câble*) dans le *Dictionnaire pittoresque de marine* de Jules Lecomte (1835 : 85), cité plus haut [1], et dans le célèbre *Glossaire nautique* d'Augustin Jal (1848 : I-375), ce n'est que dans le *Dictionnaire de marine à voile et à vapeur* de Bonnefoux & Pâris (1856) que chaque terme reçoit une entrée particulière. Les informations fournies constituent une radiographie exacte de l'usage observable dans les manuels parus antérieurement ou à la même époque et dont rendent compte les extraits [4] à [8].

[18] «MAILLE, s.f. [...] Maille est enfin syn. de Maillon (de câble-chaîne). P. l'exp. Voy MAILLON. P. U.» (Bonnefoux & Pâris 1856 : 483)

[19] «MAILLON, s.f. *Rolling hitch*. Sorte de nœud coulant ouvert en forme de cercle plus ou moins grand, que l'on fait avec un moyen ou petit cordage, pour relever un objet qui est au fond de l'eau et qui offre quelque prise. [...]

Les anneaux des câbles-chaînes s'appellent, d'ailleurs, des Maillons et, même, des Mailles; mais le premier de ces deux termes est le plus usité: il y a : 1° le Maillon ordinaire qui est, simplement, une sorte de boucle, et qui est destiné à recevoir le collet d'une manille; 2° le Maillon à renfort ou extrême, dans lequel passe le boulon d'une manille; 3° le Maillon à étau ou garni d'un étau : p.p.a.d. voy. au mot ÉTAI; 4°

⁵ Ainsi, les annexes du cours de Renier et Verstraeten (1925) contiennent un modèle non daté de «certificat d'épreuves de chaîne - certificate of chain» du Bureau Veritas dans lequel *maillon* est utilisé comme équivalent de *link* et *bout* comme équivalent de *length*. Ces usages sont en contradiction totale avec le dictionnaire *De la quille à la pomme de mâ*t (Paasch *et al.* 1937) auquel collabora le Bureau Veritas et font immédiatement songer à une erreur de traduction au départ de l'anglais. Plus récemment, le TC8/SC7 a utilisé *maillon* au sens de 'maille' dans la norme ISO 21 (1985), un an après la publication par le TC8/SC4 de la norme ISO 3828 (1984), consacrée au vocabulaire de la construction navale... On peut penser que ladite normes ISO 21 a été traduite en français à l'aide de l'un des dictionnaires évoqués en 3.3.

le Maillon dit d'Affourche ou tournant, ou Maillon d'Affourchage. P.p.a.d. voy. au mot ÉMÉRILLON.» (Bonnefoux & Pâris 1856 : 483)

[20] «CHAÎNON, s.m. Anneau d'un câble-chaîne, mais plus ordinairement appelé Maillon.

On nomme encore Chaînon la portion d'un câble-chaîne comprise entre deux manilles, et qui a une longueur d'environ 30 mètres.» (Bonnefoux & Pâris 1856 : 175)

[21] «CHAÎNE, s.f. [...] Le mot Chaîne tend à se substituer à celui de CÂBLE-CHAÎNE (P. l'exp. Voy. ce mot)» (Bonnefoux & Pâris 1856 : 175).

3.2 La première moitié du XX^e siècle

Le dictionnaire de Bonnefoux & Pâris peut être considéré comme le dernier grand dictionnaire de marine de la langue française avant la révision du très sérieux *Dictionnaire de l'océan* du Conseil international de la langue française (CILF 1989), lequel est toutefois davantage orienté vers l'hydrographie et l'océanologie⁶. Les seules exceptions notables sont deux ouvrages de dimensions plus modestes : le *Vocabulaire des termes de marine* de Soé *et al.* (1910) et le *Dictionnaire de marine* de Gruss (1978), sur lequel nous devons bientôt revenir.

Au XX^e siècle, les dictionnaires de marine sérieux seront généralement des dictionnaires polyglottes basés sur le modèle du novateur *De la quille à la pomme de mât* du capitaine Heinrich Paasch, édité par cinq fois entre 1885 et 1937 et qui occupera toute l'avant-scène jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale (Van Campenhoudt 1994).

Germanophone de naissance, Paasch s'est parfois inspiré du dictionnaire de Bonnefoux & Pâris pour décrire la terminologie française. Ceci explique que dans les éditions du dictionnaire parues de son vivant (1885, 1894 et 1901), on trouve une description d'un usage déjà décrit par Bonnefoux & Pâris (1856 : *ibid.*), mais qui devient progressivement obsolète au regard des manuels de l'époque (*cf.* extraits [12] à [15]).

[22] Link of a Chain-cable. See Pl. 73 A. ⁴ .	Maillon de câble-chaîne. Voy. Pl. 73 A. ⁴ .	Ankerkettenglied; Ankerkettenschake. Siehe Pl. 73 A. ⁴ . (Paasch 1901 : 249)
--	--	--

[23] Length of a Chain-cable. Is the term given to a portion of chain-cable between two joining-shackles, usually 15 fathoms.	Chaînon. Terme donné à la partie d'un câble-chaîne, comprise entre deux manilles ayant ordinairement une longueur de 15 brasses.	Kettenlänge; Ein Schäkel Kette. Benennungen für den sich zwischen zwei Schäkeln befindenden Theil einer Ankerkette; gewöhnlich 15 Faden. (Paasch 1901 : 249)
--	---	---

⁶ L'honnêteté nous conduit à mentionner également la lente mais passionnante révision du *Glossaire nautique* de Jal par le C.N.R.S.

L'œuvre de Paasch fut perpétuée par une équipe internationale, mais il faudra attendre l'ultime remaniement de 1937, auquel collabora le célèbre Bureau Veritas, pour y lire une description qui corresponde à l'usage observé depuis la fin du XIX^e s. dans les manuels spécialisés.

[24] Maille de chaîne. Voy. Pl. 60. ⁴ & ⁶ .	Link of a chain-cable. See Pl. 60. ⁴ . ⁶ .	Ankerketten glied; Ankerketten schake. Siehe Pl. 60. ⁴ . ⁶ .	Eslabón de cadena. V. Lam. 60. ⁴ y ⁶ .	Maglia di catena d'ancora. Vedi Tav. 60. ⁴ & ⁶ .
--	---	---	---	---

(Paasch *et al.* 1937 : 189)

[25] Maillon. Partie d'une chaîne comprise entre deux manilles et ayant une longueur de 30 mètres environ.	Length of chain-cable. Is the term given to a portion of chain-cable between two joining-shackles, usually 15 fathoms.	Kettenlänge; Eine Länge Kette von Schäkel zu Schäkel; Benennungen für den sich zwischen zwei Schäkeln Befindenden Teil einer Ankerkette; gewöhnlich 15 Faden.	Grillete; Malla. Partes de una cadena comprendidas entre dos grilletes de unión, que tienen ordinariamente longitudes de 25 m. á 30 m.	Lunghezza di catena; Nodo di catena d'ancora. Parte di catena compresa tra due maniglie. Ha una lunghezza di circa 30 metri ed in Inghilterra di metri 27,43 (15 braccia).
---	---	---	---	---

(Paasch *et al.* 1937 : 189)

De nombreux dictionnaires de marine polyglottes publiés au XX^e siècle sont inspirés des principes macrostructurels adoptés par Heinrich Paasch : approche conceptuelle, classement logique, disposition par colonnes, recours systématique aux illustrations, etc. La plupart de ces ouvrages conçus dans un cadre professionnel font écho à l'usage contemporain en distinguant clairement les acceptions de *maille* et de *maillon* (IMCO 1963; Segditas 1965-1966; A.I.P.C.N. 1966; Verhaege 1994)⁷

3.3 Après 1940 : propagation d'une confusion

Lorsqu'on consulte les nombreux dictionnaires de marine parus après 1940, on est étonné de découvrir que certains d'entre eux décrivent à nouveau *maille* et *maillon* comme des synonymes. D'autres ouvrages, plus nombreux, conservent toutefois la distinction terminologique rigoureuse qui s'était progressivement mise en place au fil du XIX^e siècle.

Le tableau ci-dessous donne une idée de l'ampleur du phénomène pour le concept 'anneau d'une chaîne'.

⁷ Par contre, Liévin Groenen (1939 : 286) reprend l'information surannée proposée dans les quatre premières éditions du dictionnaire de Paasch. Il est vrai que son *Encyclopédie illustrée de la marine* est largement fondée sur le pillage du travail de son illustre prédécesseur.

<i>maille</i> Δ <i>maillon</i>	
Gruss (1945, 1952 & 1978)	Gruss (1943)
Hazard (1951)	Kerchove (1961)
Merrien (1962)	IMCO (1963)
Vandenberghé et Chaballe (1978)	Segditas (1965-1966)
Commission of the European Communities (1992a)	A.I.P.C.N. (1966)
Vandenberghé et Johnen (1994)	Sizaire (1978)
B.T.Q. (1995)	Ratcliff (1983)
EURODICAUTOM (1997)	ISO 3828 (1984)
	O.M.I. (1985)
	CILF (1989)
	Dobenik & Hartline (1989)
	Bruno & Mouilleron-Becar (1991 & 1994)
	Verhaege, L. (1994)

Parmi tous ces ouvrages, le *Dictionnaire de l'océan* du CILF (1989 : 291) est l'un des rares à signaler l'existence d'une confusion entre les deux termes [26].

[26] «**MAILLE** n.f.

En. **Link of a chain**

De. **Schäkel**

Es. **Eslinga**

Techn.

Anneau d'une chaîne d'ancre.

Il existe des mailles sans étai, ou plates, et des mailles avec étai, c'est-à-dire renforcées dans la partie centrale.

Syn. Maillon (impropre).» (CILF 1989 : 291)

La mention «impropre» ne permet pas de savoir dans quels contextes cette synonymie est observable. Pour ce qui est des dictionnaires, la chose semble évidente au vu du tableau qui précède. À l'écrit, par contre, la distinction entre *maille* et *maillon* se maintient bel et bien dans les manuels de l'après-guerre et est même confirmée — nous l'avons vu en 2.2 — par des normes. Nous n'avons observé une confusion des deux termes que dans des textes propres au domaine, fort spécifique, de la plaisance, où la longueur des chaînes d'ancre dépasse rarement 30 mètres et où la distinction entre les deux concepts n'est donc pas pertinente.

Pour ce qui concerne l'usage oral, notre enquête auprès de quelques officiers de la marine marchande — jeunes ou vieux, belges ou français — atteste une bonne connaissance de la distinction entre *maille* et *maillon*. Comme l'ont fait observer plusieurs témoins belges francophones, la proximité des termes *maille* et *maillon* ne met toutefois personne à l'abri d'une confusion... légitimée, il est vrai, par certains dictionnaires. Par ailleurs, la réalité des équipages actuels — largement recrutés dans le tiers monde —

conduit à un grand mélange de langues à bord des navires et à la prédominance d'un anglais qui tient plus du sabir que de la noble langue de Masefield et de Conrad. Ainsi, les marins belges interrogés utilisent volontiers l'anglais *shackle* pour désigner la longueur de chaîne ou l'élément réunissant deux longueurs de chaîne⁸.

De ce point de vue, il convient de souligner que notre étude porte sur des pratiques terminographiques et non sur ce que doit ou devrait être la terminologie nautique de langue française, parlée par un nombre toujours plus restreint de marins et de pêcheurs.

4. ORIGINE ET DIFFUSION D'UNE CONFUSION

La comparaison systématique d'un grand nombre de dictionnaires de marine publiés depuis 1830 nous a convaincu que la synonymie entre *maille* et *maillon* apparue dans certains dictionnaires après la dernière guerre n'était pas la trace de l'émergence d'un nouvel usage, d'ailleurs nullement confirmé par la citation de contextes ou par des marques d'emploi. Elle est, en fait, le simple résultat d'un travail de copiste...

4.1 Première attestation

L'observation du tableau comparatif produit ci-dessus montre que le premier dictionnaire spécialisé à présenter à nouveau *maille* et *maillon* comme synonymes est la deuxième édition du *Petit dictionnaire de marine* de Robert Gruss (1945). Paradoxalement, la première édition (Gruss, 1943) n'adoptait pas le même point de vue [27-28].

[27] «**Maille.** — Intervalle qui se trouve entre deux couples voisins d'un navire ou entre deux varangues.

Ouverture laissée entre les fils des filets de pêche.

Anneau d'une chaîne.» (Gruss 1943 : 129)

[28] «**Maillon** — Partie d'une chaîne comprise entre deux manilles et ayant une longueur de 30 mètres environ.

Un navire qui mouille une ancre file d'autant plus de maillons de chaîne qu'il veut s'assurer une bonne tenue en cas de mauvais temps.» (Gruss 1943 : 129)

Dans la seconde édition, le contenu de l'article *maillon* [29], enrichi des acceptions 'anneau d'une chaîne' et 'nœud coulant' (cf. note 1), est en réalité immédiatement inspiré de la définition fournie sous une même entrée par Bonnefoux & Pâris (1856 : 483) et déjà citée plus haut [19]. Comme on le verra en 4.3, Gruss a reconnu s'être inspiré du dictionnaire de ces auteurs ainsi que de celui de Paasch⁹.

8 Les chaînes ont d'abord été adoptées au Royaume-Uni, pays d'où elles étaient importées avant que la France n'arrive à en produire. En anglais, le même terme *shackle* désigne aussi bien la pièce (*manille*) réunissant les longueurs de chaîne que la longueur de chaîne proprement dite (*maillon*). Il s'agit d'une extension de sens profondément logique, puisque l'on compte la longueur de chaîne filée en fonction du nombre de manilles que l'on a vu sortir du puits aux chaînes.

9 Le copiage des définitions apparaît dès la première édition. Ainsi, la définition de *chaîne* (Gruss, 1943 : 48) équivaut quasiment mot pour mot à celle proposée par Paasch (1901 : 248). Parmi les entrées voisines de *maillon* dans le dictionnaire de Gruss (1945), on trouve p.ex. des emprunts à Bonnefoux & Pâris (1856) pour *macaron*, *magasin général*, *mailler*, etc.

[29] «**Maillon** — 1° Partie d'une chaîne comprise entre deux manilles et ayant une longueur de 30 mètres environ.

Un navire qui mouille une ancre file d'autant plus de maillons de chaîne qu'il veut s'assurer une bonne tenue en cas de mauvais temps.

2° Anneau d'une chaîne, chaînon.

3° Nœud coulant que l'on fait avec un moyen ou petit cordage, pour relever un objet qui est au fond de l'eau et qui offre quelque prise.» (Gruss 1945 : 125)

La consultation des ouvrages spécialisés rédigés en français après la Deuxième Guerre mondiale ne confirme pas l'émergence d'une nouvelle confusion de *maille* et de *maillon*, dont Gruss aurait voulu rendre compte. Ainsi, le manuel de construction navale de Chicot (1960) distingue-t-il clairement les deux termes :

[30] «Les chaînes d'ancre sont composées de mailles soudées avec étai en acier. Le calibre (D) de la chaîne est le diamètre du fer rond qui constitue la maille. Le pas est la longueur intérieure de la maille, égal à 4 D pour les chaînes de type international.

[...]

Les chaînes sont fabriquées par tronçons de 30 mètres environ de longueur, appelés *maillons*. Les maillons sont reliés entre eux par des manilles de jonction ou des mailles démontables (mailles Kenter).» (Chicot 1960 : 291)

Tout semble donc indiquer que c'est bien la description d'un usage ancien, réalisée 89 années auparavant par Bonnefoux & Pâris (1856), qui inspire Gruss (1945) lorsqu'il modifie la définition de *maillon* dans la deuxième édition de son *Dictionnaire de marine*. Cette même modification demeurera telle quelle dans la dernière édition de 1978 [31], rédigée 122 ans après la parution du dictionnaire de Bonnefoux & Pâris¹⁰ !

[31] «**Maillon**, *m. Schackle*. 1°) Partie d'une chaîne d'ancre comprise entre deux manilles et d'une longueur de 30 mètres. 2°) Anneau d'une chaîne, chaînon. 3°) Nœud coulant fait avec un petit cordage pour relever un objet immergé offrant quelque prise.» (Gruss 1978 : 191)

4.2 Dissémination de la confusion

L'analyse des autres dictionnaires qui établissent une synonymie entre *maille* et *maillon*, donne à penser que c'est bien le crédit attaché au travail de Gruss qui est à l'origine de la diffusion de cette confusion.

Le fait est flagrant dans le cas des grandes bases de données terminologiques que sont EURODICAUTOM et la Banque de terminologie du Québec¹¹. Il faut rappeler que

¹⁰ Gruss a pu également être conforté dans sa description par la lecture du *Nouveau Larousse illustré* (1897-1904) ou de son «quasi-clone» pour le domaine nautique, le *Larousse du XX^e siècle* (1928-1933). En effet, pour les termes concernés, ces grandes encyclopédies accusent, elles aussi, un important retard par rapport à l'usage.

¹¹ *Termium* (1996) échappe à la critique puisque le cédérom ne propose qu'une fiche consacrée à *maillon* 'portion de chaîne de 15 brasses' (fiche n° 508793). Nous n'avons pas consulté le cédérom *Termdok2* (1992) dans la mesure où les données sur la langue française y sont généralement extraites de *Termium* et d'EURODICAUTOM.

ces bases ont été essentiellement constituées par l'accumulation de données tirées de dictionnaires déjà publiés, ce qui implique la présence d'une information parfois redondante, mais aussi parfois contradictoire.

4.2.1 EURODICAUTOM

Pour les concepts qui nous occupent, EURODICAUTOM propose des fiches issues du *Dictionnaire technique illustré* de l'Association internationale permanente des congrès de navigation (A.I.P.C.N. 1966 : IV-74) [32-33] et de l'imposant *Multilingual dictionary of fishing vessels and safety on board* [34-35] publié par la Commission des Communautés européennes en collaboration avec de nombreux experts (Commission of the European Communities 1992a : n^{OS} 2586 et 2819).

Le risque évident est que, du fait de l'enrichissement de la base de données au départ de différents dictionnaires, la divergence de la terminologie en fonction des sous-domaines ne semble pertinente : à la lecture des fiches reproduites ci-dessous¹², *maillon* apparaît comme synonyme de *maille* 'anneau d'une chaîne' dans le secteur des pêches, mais non dans celui du transport maritime ou fluvial. Vu la nature des sources, qui ne sont en rien spécifiques à la pêche, sinon qu'elles sont cautionnées par la présence d'experts de ce domaine, on peut sérieusement douter du fondement d'une telle distinction : le dictionnaire de Gruss traite de la marine en général, de même que la norme ISO 3828 (1984) également citée. Bien entendu, ceci soulève de graves questions quant à la pertinence des sources dictionnaires et à la nature du travail de l'expert...

[32]

Reliability code : 3

Date : 940803

ID Number : 0001131

Type : Dict. techn. illustré (AIPCN) : IV-Bateaux (=CNB69)

Terminology Bureau : Bureau de terminologie de Luxembourg (Terminology Office, Luxembourg, European Commission), SdT/AGL03-Lx (=BTL)

Subject code : materials science (=TE6) seaborne traffic (=TR7)

French

Keyword : maille

Reference : Dict. Techn. ill. IV-74

English

Keyword : link

Reference : Dict. Techn. ill. IV-74

[...]

[33]

Reliability code : 3

Date : 940803

ID Number : 0001132

Type : Dict. techn. illustré (AIPCN) : IV-Bateaux (=CNB69)

Terminology Bureau : Bureau de terminologie de Luxembourg (Terminology Office, Luxembourg, European Commission), SdT/AGL03-Lx (=BTL)

Subject code : inland waterway traffic (=TR6) seaborne traffic (=TR7)

¹² Par souci d'économie, nous ne citons que les champs consacrés au français et à l'anglais.

French

Keyword : 1) maillon; 2) maillon de chaîne

Reference : 1) Dict.Techn.ill.IV-74; 2) OMI, Gloss Termes techniques, Londres 1982

English

Keyword : 1) cable length; 2) chain cable length

Reference : 1) Dict.Techn.ill.IV-74; 2) IMO, Gloss Termes techniques, London 1982

[...]

[34]

Reliability code : 4

Date : 950308

ID Number : 0002586

Type : Gloss. Navires de pêche (BTL) (=TOR93)

Terminology Bureau : Bureau de terminologie de Luxembourg (Terminology Office, Luxembourg, European Commission), SdT/AGL03-Lx (=BTL)

Subject code : fishing, fish breeding & aquaculture (=AGB)

French

Keyword : maillon; maille

Definition : Anneau allongé d'une chaîne.

Reference : Gruss, Dict. de Marine

English

Keyword : link

Definition : One ring or loop of chain.

Reference : A. Morrall, BMT

[...]

[35]

Reliability code : 4

Date : 950308

ID Number : 0002819

TypeGloss : Navires de pêche (BTL) (=TOR93)

Terminology Bureau : Bureau de terminologie de Luxembourg (Terminology Office, Luxembourg, European Commission), SdT/AGL03-Lx (=BTL)

Subject code : fishing, fish breeding & aquaculture (=AGB)

French

Keyword : maillon de chaîne

Definition : Longueur de chaîne correspondant à 27,5 m.

Reference : ISO/DIS 3828

English

Keyword : 1) shot of chain cable; 2) length of chain cable*; shackle of chain cable*

Definition : 27,5 m length of chain cable.

Reference : ISO/DIS 3828

Explanation : *) deprecated terms

[...]

4.2.2 La banque de terminologie du Québec

Lorsqu'on consulte les fiches de diffusion du cédérom *Le Doc*, de la B.T.Q. (1995), on découvre une information d'excellente qualité dans deux fiches [36-37] fondées sur la

synthèse de différentes sources et accompagnées d'excellentes notes précisant les risques de confusion¹³. Dans le même temps, une fiche particulière du fichier de diffusion [38] est consacrée à une information contenue dans le seul dictionnaire de Gruss (1978). Cette même référence justifiait déjà la synonymie proposée entre *maille* et *maillon* dans EURODICAUTOM (1997 : n° 0002586) et dans le glossaire des pêches de la Commission (Commission of the European Communities 1992a : n° 2586).

Dans le cas de cette dernière fiche, on notera la grave erreur de désignation du concept 'anneau d'une chaîne' en anglais. L'équivalent adéquat est *link* et non point *shackle*. *Shackle* désigne en anglais soit la manille 'anneau de liaison', soit le maillon 'longueur de 15 brasses'. L'erreur provient de la copie aveugle de Gruss, qui sous l'entrée *maillon* [31], ne propose que l'équivalent *shackle* pour désigner trois concepts différents...

[36]

Domaine générique : marine

spécifique : matériel de mouillage

ANGLAIS : link 1010157 0096461

Note : [Dans la source citée, l'entrée se lit comme suit :] link of a chain-cable. 10096461

FRANÇAIS : maille 1010157 011697 010676 0096461

Informations : n f

Définition : Anneau d'une chaîne d'ancre muni d'un étai pour éviter sa déformation. 10116971

[...] anneau constitutif d'une chaîne. La force, le calibre d'une chaîne se mesurent à l'échantillonnage de la maille, c'est-à-dire au diamètre et à la qualité d'acier employé. 10106761

Note : [Dans la source citée, l'entrée se lit comme suit :] maille et maillon. Il faut éviter d'employer comme synonymes les mots maille et maillon. Une fausse-maille est au contraire, une maille d'assemblage permettant de réunir deux mailles ou deux sections de chaîne. 10106761

Rédacteur : Office de la langue française

Date : 1984

Fichier : diffusion

[37]

Domaine générique : marine

spécifique : matériel de mouillage

ANGLAIS : shackle 1009646 000922 0057701

Définition : A length of cable or anchor chain ususally 15 feet. 10057701

FRANÇAIS : maillon 1009646 0116971

Informations : n m

Définition : Partie d'une chaîne d'ancre comprise entre deux manilles et d'une longueur de 30 mètre. 10096461

Élément d'une chaîne d'ancre d'une longueur égale à 30 mètre quel que soit le calibre des mailles. 10116971

[...] longueur de chaîne d'un seul lot. Cette longueur est de 30 m quelque soit l'échantillon de la chaîne. 10106761

13 Les nombreuses coquilles et fautes d'orthographe observables dans les extraits cités sont déjà présentes dans les fiches du cédérom.

Note : [Dans la source citée, l'entrée se lit comme suit :] maille et maillon. Il faut éviter d'employer comme synonyme les mots maille et maillon. Un faux-maillon est une section de chaîne de longueur inférieure à 30 m. |010676|
Synonyme 1 : maillon de chaîne |000922|; n m; Définition : La chaîne au bout de laquelle est l'ancre se compose de fraction d'environ 30 m. Chaque fraction est un maillon de chaîne. |000922|; NOTE : Ce mot peut évidemment conduire à méprise si l'on considère qu'en fait la maillon est composé de... mailles. Un navire a généralement 8 à 10 maillons de chaque bord dans son «puits» aux chaînes. |000922|
Rédacteur : Office de la langue française
Date : 1984
Fichier : diffusion

[38]

Domaine générique : marine
spécifique : matériel de mouillage
ANGLAIS : shackle |009646|
FRANÇAIS : maillon |009646|
Informations : n m
Définition : Anneau d'une chaîne, chaînon. |009646|
Rédacteur : Gruss, Robert
Date : 1978
Fichier : diffusion

4.3 Du crédit accordé au dictionnaire de Gruss

L'utilisation intensive du *Petit dictionnaire de marine* de Gruss comme source de référence privilégiée aura de quoi étonner. Il est vrai que, comme nous l'avons signalé en 3.2, ce dictionnaire de marine est l'un des rares à avoir été rédigés en français¹⁴ au cours de ce siècle et, à notre connaissance, le seul à couvrir de nombreux domaines de l'art de la navigation. Publié pour la dernière fois en 1978, il a connu un réel succès commercial. Il est toutefois malaisé de se prononcer sur les fondements du crédit accordé à cet ouvrage, notamment par des membres de l'Académie de marine (Mounier et Sizaire 1979).

À défaut d'avoir pu exercer la carrière maritime à laquelle il aspirait, Robert Gruss consacra toute sa vie active aux Éditions maritimes et d'outre-mer¹⁵. Passionné de plongée et de navigation, il fut l'auteur de divers ouvrages, dont le célèbre *Petit dictionnaire de marine*. Dans l'introduction de la dernière édition [39], l'auteur précise bien quelles furent ses sources les plus importantes :

[39] «L'auteur d'un dictionnaire, général ou spécialisé, même rédigé sans prétention tel que celui-ci, ne peut l'entreprendre sans s'appuyer sur les travaux de ses devanciers. Pour la période moderne (XIX^e et XX^e siècles) deux ouvrages essentiels sont à la base du présent travail : le *Bonnefoux* et le *Paasch*.» (Gruss 1978 : 7)

Le fait même que Gruss (1978 : 7) affirme dans sa préface s'être appuyé sur ces deux œuvres majeures publiées l'une en 1856 (Bonnefoux & Paris), l'autre entre 1885 et

14 Plusieurs dictionnaires rédigés en langue étrangère ont été ensuite traduits en français.

15 Ancienne Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, elles-mêmes anciennes éditions Challamel.

1937 (Paasch) contribue sans doute à rendre son travail crédible aux yeux d'autres terminographes. Dans le même temps, ceux-ci préfèrent vraisemblablement citer un dictionnaire récent tel celui de Gruss, plutôt que les ouvrages anciens dont il est largement inspiré...

Si l'auteur fait également référence aux nombreux experts qui l'ont aidé, parmi lesquels on ne compte aucun linguiste, il ne présente jamais son dictionnaire comme une stricte radiographie de l'usage en synchronie. Son souci de s'appuyer sur des dictionnaires nés au siècle passé atteste une volonté de rendre compte d'emplois plus anciens, même si ceux-ci ne sont ni datés, ni présentés comme tels. Il est vrai que, comme de nombreux autres auteurs de dictionnaires spécialisés, Gruss est un amateur éclairé qui ne dispose d'aucune formation en lexicologie ou en terminologie. Ces remarques semblent fort importantes face au crédit accordé par de nombreux terminographes à un dictionnaire «dont le but et l'ambition ont toujours été de satisfaire le lecteur d'un ouvrage de marine ou d'un article de journal» (Gruss 1978 : 7).

Il convient, *in fine*, d'observer que tous les auteurs de dictionnaires n'ont pas copié Gruss. On remarquera avec intérêt que la majorité des dictionnaires de marine de l'après-guerre qui distinguent correctement *maille* et *maillon* ont été rédigés par des professionnels, dont certains combinent adéquatement une formation de marin et de linguiste. Ce ne sont malheureusement pas toujours leurs ouvrages qui sont retenus dans les grandes bases de données terminologiques.

5. QUELQUES RÉFLEXIONS

À défaut de permettre de tirer des conclusions générales, cette étude restreinte et isolée ouvre des pistes de réflexion quant à la nature des dictionnaires spécialisés, à leur méthodologie, à leurs auteurs et collaborateurs, à leurs sources ou encore à leur influence sur l'usage.

5.1 Dictionnaires de marine et pratique terminographique

Au regard des critères méthodologiques de la terminologie, on pourrait aisément balayer d'un geste de la main nombre de dictionnaires de marine d'hier et d'aujourd'hui. Notre étude a, il est vrai, couvert tous les types d'ouvrages : dictionnaires monolingues adoptant plutôt une démarche encyclopédique, dictionnaires bilingues ou multilingues trop souvent restreints à des listes d'équivalents, bases de données terminologiques. Nous nous devons de faire référence à ces ouvrages dans leur diversité, car ils sont ceux-là mêmes auxquels les marins se réfèrent, avec plus ou moins de bonheur.

Le traducteur se tournera naturellement vers les dictionnaires bilingues ou multilingues. Selon son choix, il tombera sur des ouvrages excellents ou médiocres, la réputation de l'éditeur n'ayant malheureusement aucune influence sur la qualité de l'œuvre. Aujourd'hui aisément accessibles, sur cédérom ou via Internet, les grandes bases de données terminologiques sont assurément celles qui lui offriront le plus de renseignements de nature linguistique (références, notes...). Malheureusement, du fait de leur constitution par accumulation de données, et en dépit de leur nettoyage régulier, elles offrent un mélange du meilleur et du pire. De ce point de vue, la meilleure garantie de fiabilité de leur utilisation est encore le regard critique du traducteur — dès lors nécessairement spécialiste

du domaine — ou l'intervention de terminologues patentés qui prennent le temps de travailler dans les règles de l'art.

De ce point de vue, il convient de remettre en cause la pratique terminographique — parfois encore enseignée, voire présentée comme une exigence — qui consiste à mentionner des termes et des définitions attestés dans des dictionnaires. Au minimum, ces informations doivent être confirmées par des attestations. Force est, hélas, de constater qu'aucun des dictionnaires, aucune des bases de données consultés ne proposent le moindre contexte de manière systématique¹⁶. Les bases de connaissance devraient bientôt permettre de confronter le contenu de chaque fiche terminologique à l'usage écrit, observable dans de vastes corpus. Face à la puissance de tels outils d'avenir, il convient que les terminographes s'interrogent sur la pertinence d'une pratique, sinon d'une méthodologie, trop souvent fondée sur la citation des prédécesseurs.

Préalablement à la description terminographique d'un domaine, il convient aussi d'analyser les filiations entre les dictionnaires et donc d'adopter une perspective diachronique. Hélas, le terminologue est rarement formé à la critique des documents. La copie des devanciers et l'usage de la référence bibliographique comme argument d'autorité nuisent assurément à la reconnaissance de la terminologie au sein du champ de la linguistique. Dans l'enseignement universitaire, l'étude diachronique des vocabulaires spécialisés relève traditionnellement de la lexicologie et constitue une source inépuisable de sujets de thèses et de mémoires; sans doute n'envisage-t-on pas assez l'intérêt d'une telle démarche pour le terminologue, réputé œuvrer en synchronie... dans l'urgence perpétuelle.

5.2 Le rôle des experts

Les glossaires des pêches de la Commission des Communautés européennes et les fiches d'EURODICAUTOM qui en sont immédiatement extraites, ont été réalisés avec l'aide d'un expert du domaine pour chaque langue. La version publiée (Commission of the European Communities, 1992a) mentionne le nom de ces collaborateurs, mais ne reproduit pas les champs «référence», en sorte que le lecteur croit lire l'avis d'un expert et non le contenu d'un autre dictionnaire, dont nous ignorons d'ailleurs s'il a été soumis audit expert...

En fait, les professionnels d'une discipline sont eux-mêmes des grands consommateurs de dictionnaires, qu'ils compulsent lorsqu'ils désirent désigner un concept avec certitude dans le cadre d'un usage public (rapport, cours, conférence...). Tout terminologue qui a consulté plusieurs professionnels d'un même domaine, voire qui les a réunis, a pu plus d'une fois mesurer l'ampleur de leurs contradictions et de leurs propres interrogations.

Le professionnel d'un domaine n'est pas toujours, loin s'en faut, un expert de la terminologie de ce domaine. En termes de linguistique de terrain, il est d'abord et avant tout un informateur. L'interroger exige une méthodologie particulière, rarement enseignée

¹⁶ On notera au crédit de Gruss (1978) la présence de citations essentiellement littéraires dans quelques articles.

au terminologue. Connaître ses dictionnaires de référence, en étudier la valeur et la filiation est, de même, une tâche indispensable pour l'enquêteur.

5.3 L'influence du dictionnaire sur l'usage

La prise en compte de la diachronie sur une période d'un siècle et demi nous a permis d'assister, au départ d'une concurrence entre plusieurs synonymes, à l'émergence progressive d'une terminologie. Une fois largement implantée, celle-ci est finalement consacrée par la normalisation au sein d'organismes de référence (sociétés de classification, Organisation maritime internationale, ISO...). Ce processus correspond à celui déjà fort bien décrit par Éloy et Humbley (1993 : 14) :

[40] «Nous distinguons ici deux types de besoin qui se font ressentir lors de la création d'un vocabulaire nouveau : besoin lexical et besoin terminologique. Le premier est souvent comblé par une profusion synonymique de différents ordres, que nous examinerons; le second relève plutôt de l'épuration, de la décision plus ou moins consciente de ne retenir qu'un seul terme pour dénommer un concept reconnu dans la nouvelle sphère d'activités.»

Lorsqu'une technologie est fort récente, il convient de considérer avec prudence les tentatives d'aménagement et de normalisation. Dans le cas de la chaîne d'ancre, comme dans bien d'autres déjà étudiés, on s'aperçoit que la stabilisation de l'usage prend un certain temps et s'opère naturellement, au travers de facteurs particuliers, de vecteurs pertinents. Le rôle de l'enseignement militaire semble ici prédominant (*cf.* note 4) et rappelle la place de l'armée dans la mise en place du vocabulaire de l'aviation (Guilbert 1965 : 87, 196)¹⁷.

Le succès du dictionnaire de Gruss comme source de référence, même auprès des professionnels du domaine, pourrait, par effet de dissémination, remettre en cause ce processus d'implantation naturelle de la terminologie et sa validation finale comme norme. Lorsque l'erreur d'un terminographe connaît un tel succès dans les autres dictionnaires, on en vient d'ailleurs à se demander si elle ne s'en trouve pas légitimée. Il est toutefois trop tôt pour se prononcer sur la pénétration dans l'usage de la confusion entre les termes *maille* et *maillon*, notamment par le biais de la traduction (*cf.* note 5).

Dans l'histoire d'une langue, et même d'une langue spécialisée, certains contresens connaissent parfois un franc succès, au point de finir par s'imposer et de constituer une nouvelle norme. Il est, somme toute, rassurant d'observer qu'à l'heure de la terminotique, des erreurs de nature humaine puissent encore influencer le contenu des dictionnaires électroniques, voire se répandre dans l'usage du fait de la puissance de dissémination des outils nés des progrès de l'ingénierie linguistique.

17 On observera d'ailleurs que la distinction *maille* - *maillon* est toujours présente dans les dictionnaires rédigés dans un cadre militaire, tels ceux de Ratcliff (1983) et de Dobenik et Hartline (1989).

RÉFÉRENCES

- A.I.P.C.N. (1966) : *Dictionnaire technique illustré en six langues*. Vol. IV : *Bateaux et navires, propulsion, conditions de navigation, jauge, remorquage, touage, halage, bacs*, Bruxelles. Association internationale permanente des congrès de navigation.
- AUBRY, ? (1866-1867) : *Principes élémentaires sur lesquels repose la manœuvre des vaisseaux*, Brest. École navale impériale, Impr. Roger Père (polycopié de l'année scolaire 1866-1867).
- BARBOTIN, B. (1835) : «Première partie du rapport de M. Barbotin, capitaine de corvette, sur son système de cabestan à double engrenage», dans *Annales maritimes et coloniales — Partie non officielle*, to I, pp. 387-424.
- BONNEFOUX, P.-M.-J. de et E. PÂRIS (1856) : *Dictionnaire de marine à voile et à vapeur*, 2^e édit., Paris, Bertrand, 2 vol.
- BRUNO, A. et Cl. MOUILLERON-BECAR (1991) : *Dictionnaire maritime thématique anglais et français*, Paris, Milan, Barcelone et Bonn, Masson.
- BRUNO, A. et Cl. MOUILLERON-BECAR (1994) : *Dictionnaire maritime thématique anglais et français*, 2^e édit. revue et augmentée, Paris, Milan et Barcelone, Masson (Bibliothèque de l'Institut français d'aide à la formation professionnelle et maritime).
- B.T.Q. (1995) : *Le Doc de l'Office de la langue française. La banque de terminologie du Québec (B.T.Q.). La banque documentaire. Le français au bureau*, banque de données sur cédérom, Québec, Office de la langue française.
- BUSSY, Ch. (1862) : *Dictionnaire universel de marine avec traduction des termes de la marine française en termes de la marine anglaise*, Paris, Firmin Didot.
- CHICOT, E. (1960) : *Construction du navire de commerce*, Paris, Éditions maritimes et coloniales.
- CILF (1989) : *Dictionnaire de l'océan*, Paris, Conseil international de la langue française.
- Commission of the European Communities (1992a) : *Multilingual dictionary of fishing vessels and safety on board*, 2nd ed., Oxford, Fishing News Books et Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities.
- Commission of the European Communities (1992b) : *Multilingual dictionary of fishing vessels and safety on board*, 2nd ed., Oxford, Fishing News Books et Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities.
- COÛTEAUX, H. (1912) : *Petit manuel de manœuvres*, Bruxelles, Larcier.
- DELONCLE ?, LAJARTE ? de et V. de KERRADEL (1891) : *Manuel du manœuvrier à l'usage des élèves de l'École navale et de l'École d'application*, Paris, Challamel, 3 vol.
- DOBENIK, R. et G. HARTLINE (1989) : *Dictionnaire technique de la marine. Anglais/français et français/anglais*, Paris, La Maison du dictionnaire.

- ÉLOY, J.-M. et J. HUMBLEY (1993) : «La notion de besoin terminologique et la naissance de lexiques spécialisés au 19^e et au 20^e siècles», dans *Terminologies nouvelles*, n° 9, p. 14-18.
- EURODICAUTOM (1997) : *Eurodicautom*, base de données sur Internet, Luxembourg, Commission des Communautés européennes, <http://www2.echo.lu/edic/>
- GOCVIC, E. et H.G. JANSEN (1844) : *Dictionnaire universel, historique et raisonné français-hollandais de marine et de l'art militaire*, La Haye et Amsterdam, Van Cleef.
- GROENEN, L. (1939) : *Encyclopédie illustrée de la marine. Anglais - français - néerlandais*, Anvers, J. Guillaume.
- GRUSS, R. (1943) : *Petit dictionnaire de marine*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.
- GRUSS, R. (1945) : *Petit dictionnaire de marine (...)*, édit. entièrement refondue et augmentée, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.
- GRUSS, R. (1952) : *Petit dictionnaire de marine (...)*, 3^e édit. entièrement refondue et augmentée, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.
- GRUSS, R. (1978) : *Dictionnaire Gruss de marine*, 4^e édit., Paris, Éditions Maritimes et d'outre-mer.
- GUILBERT, L. (1965) : *La formation du vocabulaire de l'aviation*, Paris, Larousse.
- HAZARD, J. (1951) : *Dictionnaire anglais-français et français-anglais des termes de marine et du navire (pont et machine)*, 1^{re} édit., Paris, Éditions maritimes et coloniales.
- IMCO (1963) : *Glossary of maritime technical terms = Glossaire des termes techniques maritimes = Glosario de terminos tecnicos maritimos = Slovarje norskih tehniceskih termino*, London, Inter-Governmental Maritime Consultative Organization.
- Instructions* (1833) : *Instructions sur le linguet de chaîne, sa manœuvre et son entretien*, Paris, Imprimerie Royale, 15 p.
- ISO 3828 (1984) : *Construction navale et structures maritimes — Auxiliaires de pont — Vocabulaire*, 2^e édit., Genève, Organisation internationale de normalisation (ISO, TC 8/SC4).
- ISO 1704 (1991) : *Construction navale — Chaînes d'ancre à mailles étauçonnées*, Genève, Organisation internationale de normalisation (ISO, TC 8/SC4).
- ISO 21 (1985) : *Construction navale — Navigation intérieure — Barbotins pour les chaînes d'ancre étauçonnées*, Genève, Organisation internationale de normalisation (ISO, TC 8/SC7).
- JAL, A. (1848) : *Glossaire nautique. Répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes*, Paris, Didot, 2 vol.
- KERCHOVE, R. de (1961) : *International maritime dictionary. An encyclopedic dictionary of useful maritime terms and phrases, together with equivalents in French and German*, 2nd

edition, New York, Cincinnati, Toronto, London, Melbourne, Van Nostrand Reinhold Company.

LECOMTE, J. (1835) : *Dictionnaire pittoresque de marine*, Paris, Bureau central de la France maritime.

Manuel du gabier (1885) : *Manuel du gabier publié par ordre de M. le ministre de la marine et des colonies*, 3^e édition, Paris, Librairie militaire de L. Baudoin et cie.

Manuel du gabier (1917) : *Manuel du gabier*, 6^e édition, Paris, Imprimerie militaire.

Manuel du manœuvrier (1891) : *Manuel du manœuvrier à l'usage des élèves de l'École navale et de l'École d'application*, Paris, Challamel. 3 vol.

MASSENET, G., VALLEREY, J. et A. LETALLE (1911) : *Gréement, manœuvre et conduite du navire à voiles et à vapeur*, Paris, Augustin Challamel, 2 vol.

MONTFERRIER, A.-S. de (1841) : *Dictionnaire universel et raisonné de marine*, Paris, Bureau du dictionnaire de marine.

MOUNIER, P. et P. SIZAIRE (1979) : *Bref historique du dictionnaire de marine de ses origines à nos jours*, Paris, Académie de marine.

Nations unies (1992) : *Transports maritimes. Termes techniques, juridiques et commerciaux. Lexique anglais-français*, New York, Nations unies.

O.M.I. (1985) : *Vocabulaire normalisé de la navigation maritime*, Londres, Organisation maritime internationale.

PAASCH, H. (1885) : *De la quille à la pomme de mâ. Dictionnaire de marine en anglais, français et allemand illustré de nombreux dessins explicatifs*, 1^{re} édit., Anvers.

PAASCH, H. (1894) : *De la quille à la pomme de mâ. Dictionnaire de marine en anglais, français et allemand illustré de nombreux dessins explicatifs*. 2^e édit., Anvers, Paasch, Hamburg, Eckardt & Messtorff, Londres, Fisher.

PAASCH, H. (1901) : *De la quille à la pomme de mâ. Dictionnaire de marine en anglais, français et allemand illustré de nombreux dessins explicatifs*, 3^e édit., Anvers, Paasch, Hamburg, Eckardt & Messtorff.

PAASCH, H. CALLAMEL, P., MATTHIESEN, ?, BUDDE, A., MONTOJO, P. et G. ROMAIRONE (1908) : *From keel to truck, De la quille à la pomme du mâ, Vom Kiel zum Flaggenknoff, De quilla a perilla, Dalla chiglia al pomo dell'albero. Dictionnaire de marine anglais, français, allemand, espagnol, italien*. 4^e édition révisée et complétée, Paris, Augustin Challamel, Londres, George Philip & Son, David Nutt, Liverpool, Philip, Son & Nephew, Hamburg, Eckardt & Messtorff.

PAASCH, H., BATAILLE, L. et M. BRUNET (1937) : *From keel to truck, De la quille à la pomme du mâ, Vom Kiel zum Flaggenknoff, De quilla a perilla, Dalla chiglia al pomo dell'albero. Dictionnaire de marine anglais, français, allemand, espagnol, italien établi d'après l'ancien dictionnaire du capitaine Paasch [...] avec la collaboration du Bureau Veritas*, 5^e édit., 2 vol., Paris, Société d'éditions géographiques maritimes et coloniales, Londres, George Philip.

- RATCLIFF, R.E. (1983) : *Dictionnaire anglais-français des termes de marine = English-French dictionary of naval terminology. Revised and edited by Michaël A. Peck and Jean Maillot*, Paris, Technique et Documentation Lavoisier.
- RENIER, G. et J. VERSTRAETEN (1925) : *Arrimage des marchandises, jaugeage et classification des navires*, 2^e édit., Anvers, Association maritime belge (Bibliothèque de l'officier de la marine marchande belge).
- SIZAIRE, P. (1978) : *Les termes de marine*, 2^e édit., Paris, PUF, coll. «Que sais-je ?», n° 1479.
- SOÉ, G., DUPONT, J. et O. ROUSSIN (1910) : *Vocabulaire des termes de marine*, Paris, Le Yacht.
- Termdok2* (1992) : *Termdok2 on CD-Rom*, base de données sur cédérom, Stockholm, T.N.C., Swedish Centre for Technical Terminology et Walters Lexicon.
- Termium* (1996) : *Termium*, base de données sur cédérom, Ottawa, Gouvernement du Canada, Service de la traduction.
- VAN CAMPENHOUDT, M. (1994) : *Un apport du monde maritime à la terminologie notionnelle multilingue. Etude du dictionnaire du capitaine Heinrich Paasch De la quille à la pomme de mât (1885-1901)*, Paris, Université de Paris XIII, Thèse de doctorat, 2 vol.
- VANDENBERGHE, J.-P. et L.Y. CHABALLE (1978) : *Elsevier's nautical dictionary in six languages, English/American, French, Spanish, Italian, Dutch and German. Second, completely revised edition compiled and arranged on an English alphabetical basis*, Amsterdam, Oxford et New York, Elsevier Scientific Publishing Company.
- VANDENBERGHE, J.-P. et M. JOHNEN, M. (1994) : *Elsevier's nautical dictionary in English/American, French, Spanish, Italian, Dutch and German. Third completely revised edition*, Amsterdam, London, New York, Tokyo, Elsevier.
- VERHAEGE, L. (1994) : *Diccionario de la navegación marítima. Español - Inglés - Francés - Neerlandés basado en el vocabulario normalizado de la navegación marítima de la OMI*, Leuven, Wouters.
- VERSTRAETEN, J. (1913) : *Navire-école «Comte de Smet de Naeyer». Leçons élémentaires de matelotage, gréement et manœuvres*, Louvain, A. Uytenspruyt (manuscrit polycopié).
- WARTBURG, W. von (1950-1957) : *Französisches etymologisches wörterbuch*, 2^e édition, divers lieux et éditeurs, 25 vol. + supplément.

LES DÉNOMINATIONS EN LANGUE DE SPÉCIALITÉ : MONORÉFÉRENTIALITÉ ET PSEUDO-SYNONYMIE

Christine DURIEUX

Université de Caen, Caen, France

La ressemblance que produit l'idée générale fait donc les mots synonymes; et la différence qui vient de l'idée particulière qui accompagne la générale, fait qu'ils ne le sont pas parfaitement. (Abbé Girard, 1718, *La Justesse de la langue françoise ou Différentes significations des mots qui passent pour être synonymes*)

INTRODUCTION

Ce thème de recherche, qui s'inscrit dans une relation entre la description de la langue, en particulier du lexique, et son application à la traduction a été motivé par l'observation d'erreurs de traduction imputables à la pseudo-synonymie, et cela tant en milieu pédagogique que dans le cadre de la traduction professionnelle.

Or, précisément dans les langues de spécialité, l'idée même de synonymie — future pseudo — semble d'emblée être exclue. En effet, les langues de spécialité font largement appel à des nomenclatures dont les éléments ont pour caractéristique majeure d'être monoréférentiels. Toutefois, bien que la notion même de langue de spécialité semble concerner exclusivement la traduction technique, à cet égard, il serait bien imprudent d'exclure la traduction littéraire. En effet, le texte littéraire n'est pas forme pure. En littérature romanesque, par exemple, le texte raconte une histoire, il met en scène des personnages qui évoluent dans un décor qui, même s'il est fictif, évoque des réalités relevant de diverses disciplines, empruntant ainsi constamment à différentes langues de spécialité.

À ce propos, introduire une typologie des textes, et notamment une distinction entre texte technique et texte littéraire, est tout à fait inappropriée, le critère de dichotomie étant très incertain, approximatif et flou. C'est pourquoi, le présent développement se situe dans le cadre de l'application à la traduction, lui conférant une validité pour tous les types de texte.

Dans l'énoncé ci-dessus, la qualification de la césure entre texte technique et texte littéraire fait appel aux adjectifs incertain, approximatif et flou, auxquels d'ailleurs il serait possible d'ajouter brouillé, indistinct, nébuleux, vaporeux, confus, indéfini, indiscernable, précaire, etc.; en effet, ces synonymes proposés par les dictionnaires pourraient s'appliquer «presque» indifféremment.

DÉFINITIONS

Langue de spécialité

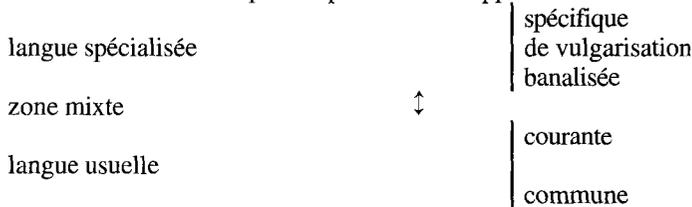
«Sous-système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non-ambiguïté de la communication dans un domaine particulier» (AFNOR 1990).

«On appelle langue de spécialité un sous-système linguistique tel qu'il rassemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier. En fait, la terminologie, à l'origine de ce concept, se satisfait très généralement de relever les notions et les termes considérés comme propres à ce domaine. Sous cet angle, il y a donc abus à parler de langue de spécialité, et vocabulaire spécialisé convient mieux» (Dubois 1994 : 440).

C'est cette dernière position qu'adopte P. Lerat (1995) qui considère qu'il ne peut exister à proprement parler des langues de spécialité parce que les activités humaines ne sont pas strictement cloisonnées ni cloisonnables. Rejetant de même la notion de technolecte, il suggère qu'il y aurait avantage à parler de *langue spécialisée*. Néanmoins, il précise : «Une langue spécialisée ne se réduit pas à une terminologie : elle utilise des dénominations spécialisées (les termes), y compris des symboles non linguistiques, dans des énoncés mobilisant les ressources ordinaires d'une langue donnée. On peut donc la définir comme l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées» (1995 : 21).

Quoi qu'il en soit, spécialisée ou de spécialité, il s'agit d'une langue servant à véhiculer des connaissances spécialisées. À ce titre, elle peut être opposée à la langue usuelle. Toutefois, il semble que, dans une taxinomie des discours, il n'y ait pas opposition mais plutôt coexistence dans la continuité.

Aux fins de la présente étude, il importe de positionner la notion de langue de spécialité par rapport à la langue usuelle. Il apparaît pertinent ici de distinguer, à l'intérieur de la langue usuelle, entre *langue commune* normalement partagée par tous les membres de la communauté linguistique et *langue courante* enrichie d'emprunts à des champs d'expérience spécialisés et utilisée surtout par les classes socio-professionnelles favorisées (Galisson 1979) ou les plus cultivées. Une présentation schématique en strates superposées semble bien convenir pour le présent développement.



Cette représentation graphique est nécessairement heurtée pour montrer les principaux niveaux de langue. De fait, ni la langue usuelle, ni les langues de spécialité ne sont des ensembles homogènes bien délimités. Dans chacun d'eux, il existe plusieurs niveaux et registres. En réalité, il s'agit d'un continuum avec l'existence d'une zone mixte intermédiaire, passage obligé de l'injection de termes et de phraséologismes spécialisés dans

la langue courante et de l'aspiration de termes appartenant à la langue usuelle dans des langues de spécialité, de même que du retour dans la langue courante de termes initialement empruntés à la langue usuelle par des domaines spécialisés, après transformations résultant de leur emploi dans une ou plusieurs langues de spécialité.

On observe que les mouvements entre langue usuelle et langue spécialisée se font à double sens. Or, le transit des unités lexicales ne se fait pas par sauts quantiques et il n'existe pas de bande interdite entre les niveaux de langue comme celle qui sépare la bande de valence de la bande de conduction d'un atome. Au contraire, les migrations terminologiques se font en continu, passant de la langue usuelle à la langue spécialisée et inversement par une zone mixte où des unités de la langue usuelle se chargent de valeurs spécialisées et où des unités d'une langue spécialisée, étant devenues tellement banalisées, sont prêtes à s'intégrer à la langue courante.

De plus, cette zone mixte intermédiaire subit une évolution dans le temps. Elle peut d'abord se démarquer de la langue spécialisée, d'une part, et de la langue usuelle, d'autre part, acquérant un statut indépendant parfois éphémère mais qui, en tout état de cause, n'a pas pour mission de perdurer. Ensuite, elle assure la transition entre langue spécialisée et langue usuelle avant d'être l'agent support de l'intersection entre les deux. On observe finalement un recouvrement partiel de la langue usuelle courante par la langue spécialisée banalisée au point qu'il soit impossible de distinguer l'une de l'autre, sinon dans la nuance de tel ou tel usage.

Ce phénomène de fusion diachronique garantit, en quelque sorte, l'existence d'un continuum dans l'échelle des niveaux de langue.

Pseudo-synonyme

Pseudo- : racine provenant du mot grec *pseudos*, signifiant mensonge délibéré ou par erreur (trompeur), d'où l'idée de faux ou de faussement appelé, s'appliquant au lexème ainsi préfixé.

Ce préfixe a été choisi pour la notion de «trompeur» qu'il véhicule. De fait, avec les pseudo-synonymes, on est en présence d'une illusion de synonymie, de nature à induire le traducteur en erreur.

Cette notion est à distinguer de celles de parasyndrome et de quasi-synonyme qui sont des synonymes incomplets. Se fondant sur l'absence de synonyme parfait ou total, les termes en relation de parasyndromie ou de quasi-synonymie sont censés partager un grand nombre de traits pertinents en commun, la différenciation se faisant au niveau de la distribution, c'est-à-dire des conditions discursives dans lesquelles ils sont utilisés.

Dans la terminologie de la traductologie, un pseudo-synonyme est un faux synonyme ou plutôt une unité lexicale faussement considérée comme synonyme, en ce sens qu'il ne présente pas toutes les caractéristiques d'un synonyme. En particulier, dans le présent développement, il s'en distingue par le fait qu'il est substituable à une autre unité lexicale dans certains énoncés, mais pas dans d'autres, avec la particularité que la césure se fait à un point de passage à un niveau de spécialisation plus élevé de la langue. Ce point de passage peut se situer entre le niveau de la langue courante et celui de la langue spécialisée

banalisée, ou à l'intérieur d'une langue de spécialité entre un niveau d'emploi banalisé et un niveau plus finement spécialisé.

Dans ses travaux, Y. Gentilhomme (1994 : 387) appelle «termes larvés [...] des mots qui, à première vue, semblent appartenir au vocabulaire commun, mais qui, dans la discipline considérée, acquièrent un contenu particulier, non explicitement défini; on ne le saisit qu'à la suite d'une pratique plus ou moins prolongée de la discipline».

À titre d'illustration, l'introduction du présent article rappelle que le critère de distinction entre texte technique et texte littéraire est notamment qualifiable d'incertain, approximatif et flou. Mais il ne faudrait pas s'y tromper, on est ici en présence de termes larvés évoqués ci-dessus, ou de pseudo-synonymes pour le traducteur. En effet, en intelligence artificielle, par exemple, il y a lieu d'établir une distinction rigoureuse entre ces trois adjectifs.

«Une connaissance *incertaine* est une connaissance pour laquelle l'information concernant l'un des attributs est inconnue (exemple : la cause de la disparition des dinosaures). Une connaissance *approximative* est une connaissance pour laquelle l'information concernant l'un des attributs est connue mais seulement de manière approximative (exemple : la datation de la disparition des dinosaures). Un prédicat *flou* est un prédicat qui peut fournir des valeurs de vérité autres que "vrai" ou "faux" (c'est-à-dire allant du vrai au faux en passant par le quasiment vrai, le presque vrai, l'assez vrai, le plus vrai que faux, le ni vrai ni faux, le plus faux que vrai, l'assez faux, le presque faux et le quasiment faux» (Ozman 1996 : 116).

PSEUDO-SYNONYMES ET TRADUCTION

Les pseudo-synonymes ainsi définis posent un problème particulier en traduction. En effet, le traducteur, qui peut être familiarisé avec une discipline technique mais dont on ne peut s'attendre qu'il soit expert de cette discipline, risque de ne pas être en alerte et de voir une synonymie, habituelle dans la langue usuelle, là où il y a différenciation, voire opposition, en langue de spécialité.

Passage de langue usuelle à langue de spécialité

Plus le domaine de spécialité est proche des préoccupations quotidiennes du grand public, plus le sous-domaine touche à la vie courante, et plus le danger est grand pour le traducteur de ne pas reconnaître dans des unités lexicales appartenant à la langue usuelle l'emploi de véritables termes relevant d'une langue de spécialité. C'est le cas, par exemple, du domaine de l'écologie, sous-domaine de la gestion des déchets, dans lequel les informations sont abondantes, récurrentes, d'accès facile parce que concrètes et ayant trait à des aspects de la vie de tous les jours. En outre, la langue de spécialité emprunte de nombreux éléments du lexique de la langue usuelle, ce qui accroît la difficulté de discerner entre (1) unités lexicales courantes avec les acceptions approximatives et polysémiques habituelles et (2) termes spécifiques avec la couverture conceptuelle strictement bornée correspondante tendant vers la monoréférentialité.

En tant que membre d'une communauté cultivée et informée, le traducteur croit pouvoir gagner du temps en faisant l'économie d'une recherche documentaire rigoureuse. Il

se sent en confiance et se contente de mobiliser les connaissances thématiques dont il dispose. Il risque alors de considérer comme étant interchangeables des termes tels que *réemploi* et *réutilisation*. De fait, en langue courante, on est tenté de voir là un cas type de synonymie, tentation d'ailleurs renforcée par une éventuelle étude étymologique. En effet, dans les deux cas, la morphologie est de même type : préfixe *ré* indiquant une répétition devant un déverbal usuel *emploi* et *utilisation*.

En outre, le dictionnaire Larousse donne, pour ces deux substantifs, les définitions suivantes :

EMPLOI : Action ou manière d'employer; utilisation d'une chose.

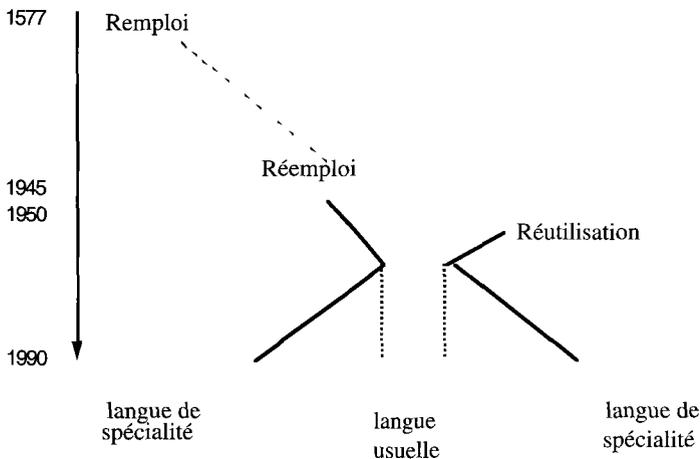
UTILISATION : Action d'utiliser.

De prime abord, on est tenté de relever une grande similitude entre les deux substantifs, l'un figurant même (comme synonyme ?) dans la définition de l'autre.

En revanche, si *réutilisation* n'est pas répertorié en entrée des dictionnaires de langue tels que Robert et Larousse, on y trouve *réemploi* et sa variante *emploi* avec pour définition : Achat d'un bien avec le produit de la vente ou de l'indemnisation de la perte d'un autre bien. Ce terme est attesté dès 1577 dans sa forme *emploi* pour désigner l'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers avec les fonds provenant de la cession d'un bien dotal.

Ainsi donc, ces deux substantifs apparemment assimilables l'un à l'autre dans la langue usuelle actuelle ont déjà fait l'objet d'usages divergents. Ils procèdent de voies diachroniques radicalement différentes. *Remploi*, avec son appartenance à une langue de spécialité — celle du droit dotal — a une grande antériorité par rapport à *réemploi* qui n'apparaît qu'en 1945. Quant à *réutilisation*, ce mot est de formation encore plus récente.

Dans la langue usuelle, *réemploi* peut concerner aussi bien un objet inanimé qu'une personne, alors que *réutilisation* porte seulement sur des objets inanimés, sauf usage métaphorique.



Aujourd'hui, dans la langue spécialisée de la valorisation des déchets, ces deux termes ont des significations très nettement distinctes, voire opposées.

- le *réemploi* prolonge la durée de vie d'un produit par un second emploi analogue au premier. Par exemple, consignées, les bouteilles peuvent être à nouveau remplies après nettoyage.

- la *réutilisation* consiste à affecter un déchet à un usage différent de son usage initial ou à l'inclure dans la fabrication d'un nouveau produit. Par exemple, les pneus de voiture usagés peuvent servir à protéger la coque des bateaux.

Cette illusion de synonymie, liée à la carence des connaissances thématiques du traducteur, est fréquente et peut se manifester chaque fois qu'une langue de spécialité aspire des unités lexicales de la langue courante et, en les absorbant, en précise ou en modifie la surface conceptuelle correspondante. Alors que ce processus tend à conférer un caractère monoréférentiel aux termes ainsi intégrés dans les langues de spécialité, qui réfèrent à des réalités (ou *realia*) particulières et exclusives, le traducteur risque de ne pas en prendre conscience et de s'en tenir à ce qu'il sait des contenus polyvalents et des emplois variables de ces unités lexicales en langue usuelle. Les conséquences dans la production de traductions peuvent être extrêmement lourdes, puisque cette illusion peut donner lieu à de graves contre-sens.

En langue de spécialité

En langue de spécialité, dans un domaine strictement borné, sans aucune référence à la langue usuelle, une pseudo-synonymie peut se manifester et poser des problèmes de traduction en fonction du niveau de spécialisation du texte. Plus ce niveau est élevé, plus la différenciation des termes est fine et significative. En outre, plus le domaine de spécialité progresse et acquiert une maturité, plus sa terminologie se précise et se différencie, tendant ainsi vers la monoréférentialité.

«La terminologie de la théorie de E. Wüster affirme la monoréférentialité du terme scientifique ou technique; c'est-à-dire que, dans un domaine étroitement défini, le terme ne désigne qu'une classe d'objets, de qualités ou de procès : le référent est unique, par l'intermédiaire de la notion, insérée dans un système notionnel» (Dubois, 1994 : 309).

Par exemple, dans le domaine de la communication d'entreprise, qui résulte d'une prise de conscience relativement récente des entreprises et qui, de ce fait, donne lieu à des activités nouvelles et en constante évolution, la terminologie se développe parallèlement, générant une pseudo-synonymie.

À côté de la réclame du milieu de ce siècle, qui s'est commuée en publicité, avec ses règles et ses codes, sont apparues de nouvelles formes de communication par lesquelles l'entreprise fait valoir son image et renforce sa notoriété : le mécénat, le parrainage, le patronage et le sponsoring.

Depuis 1973, la BNP fait figurer son logo sur les bâches de fond de court tout au long du tournoi de tennis de Roland-Garros. Ce faisant, la banque fait-elle oeuvre de mécène, parraine-t-elle le tournoi, le patronne-t-elle ou le sponsorise-t-elle ? Ou encore,

s'inscrit-elle dans un partenariat ? Ces différents termes sont-ils interchangeable, c'est-à-dire sont-ils synonymes, ou bien sont-ils seulement quasi-synonymes, para-synonymes, ou sont-ils pseudo-synonymes ?

Seule une étude rigoureuse de l'emploi de ces termes par les spécialistes de la discipline peut permettre d'apporter une réponse à cette question. De fait, la consultation de dictionnaires n'apporte aucun éclaircissement.

Grand dictionnaire Larousse Encyclopédique :

MÉCÉNAT - Protection accordée aux lettres, aux arts et aux sciences en qualité de mécène.

MÉCÈNE - (du nom du favori de l'empereur Auguste, Mécène). Celui qui protège des lettrés, des savants, des artistes, en les aidant par de puissants moyens financiers.

PARRAINAGE - Action de parrainer, qualité, relations, fonctions de parrain.

PARRAINER - Servir de parrain à.

PATRONAGE - Protection exercée par un patron, par un personnage puissant.

Il est inutile de chercher à multiplier les définitions puisées dans des dictionnaires de langue; toutefois, la consultation du *Dictionnaire historique de la langue française* peut permettre d'aider à mieux cerner la valeur actuelle de ces termes en se référant à leur origine.

MÉCÈNE - est tiré (1626) du latin Maecenas, nom d'un chevalier romain du I^{er} siècle avant J.C., descendant d'une noble famille étrusque, conseiller d'Auguste et protecteur des belles lettres (en particulier de Virgile et d'Horace). Naturellement, dans l'Antiquité comme en France, il existait des mécènes et un mécénat avant la lettre, pratiqué par les souverains, les prêtres puis, à partir des XIII-XIV^{ème} siècle par des laïcs [...] Depuis la première guerre mondiale, il convient de souligner le rôle des grands collectionneurs, notamment américains, et le rôle de l'État et de l'industrie.

MÉCÉNAT - (1867) D'abord terme d'Antiquité, a suivi l'évolution de mécène. L'usage de la commandite publicitaire, le succès de l'américanisme *sponsor* et de ses dérivés donne à *mécène* et à *mécénat* la possibilité de nouveaux emplois.

PARRAINAGE - (1200) D'abord écrit parrinnaige, a remplacé compérage. Le mot a été repris sous sa forme moderne au XIX^{ème} siècle pour désigner la qualité, la fonction de parrain [...] Parrainage correspond à l'appui moral prêté par une personne d'autorité à une oeuvre (1935) [...] *Parrainage* et *parrainer*, en relation avec *mécénat* et *mécène*, ont été proposés récemment pour remplacer l'anglicisme *sponsor* et ses dérivés.

PATRONAGE - Depuis le début du XIV^{ème} siècle, *patronage* est employé au sens général de «protection» et, par une métonymie ultérieure, il désigne l'organisation qui apporte une aide à des personnes démunies (1859).

PATRONNER - (1501) «Couvrir de son crédit, de sa protection», n'est plus attesté avant 1611, puis semble disparaître. Il est repris au XIX^{ème} siècle (1839).

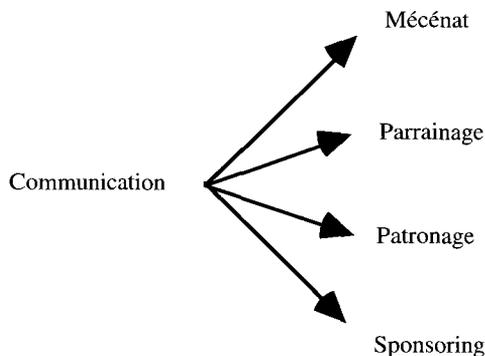
SPONSOR - Est un emprunt (1954) à un mot anglais (XVII^{ème} siècle) signifiant «parrain», «répondant, caution», qui a pris aux États-Unis le sens de «bailleur de fonds» (1931),

«commanditaire d'émissions de radio, de télévision». Le mot est emprunté au latin classique *sponsor* «répondant, caution» et en latin ecclésiastique «parrain d'un néophyte». Employé d'abord dans le domaine des sports, cet anglicisme désigne une personne ou un organisme qui soutient financièrement une entreprise ou un club sportif, équivalent du français commanditaire ou, avec d'autres connotations, de mécène.

SPONSORING - (1972) A surtout cours dans le monde du sport. Il est concurrencé en français par *sponsorisation* (1980). Critiquée, cette série d'anglicismes est d'usage fréquent, mais *parrainage* semble concurrencer *sponsorisation*.

L'étude diachronique de la langue tend à mettre en évidence une convergence entre ces quatre termes en signalant des possibilités de substitution entre sponsor et mécène, entre parrainage et parrainer, mécénat et mécène, et sponsor, entre parrainage et sponsorisation. En outre, dans les définitions de ces quatre termes, on retrouve un lien isotopique assuré, notamment, par les termes protecteur, protection, parrain. Il semble donc qu'il y ait bien un chevauchement entre les surfaces conceptuelles de ces quatre termes, chevauchement qui d'ailleurs justifie leur appartenance à un même sous-sous-domaine appelé la publicité par l'événement (Decaudin 1995) encore dénommée communication institutionnelle d'entreprise (Dambon 1993).

On pourrait déjà présenter un premier réseau sémantique avec la relation *sorte de*. Les quatre termes étudiés se trouvent en relation d'isonymie, c'est-à-dire à un même niveau d'hyponymie par rapport au générique, communication par l'événement. On peut dire également que ces quatre termes sont cohyponymes.



Au seul niveau linguistique, c'est-à-dire sans consulter les spécialistes du domaine, le terme *sponsoring* considéré comme un anglicisme ou comme un américanisme est d'emblée dénoncé et, en dehors de toute analyse sémique ou componentielle, il est a priori envisagé de le remplacer par des termes à consonance jugée plus exclusivement française tels que parrainage, par exemple. Lors de la première Université d'automne en terminologie (Rennes 2 - 1992), Loïc Depecker, de la Délégation générale à la langue française, déclarait : «Pour le terme *sponsor*, nous trouvons les termes *parrain* et *parraineur*; nous pensons qu'ils peuvent fonctionner et les imposer. Je trouve très bien le fait que, si ces termes ne plaisent pas au public, ou s'ils ne conviennent pas au message à faire passer, on voit arriver des périphrases, des phraséologismes tels que : *avec le soutien de, partenaire*

officiel de, etc.». L'inconvénient de ce type de raisonnement est qu'il porte uniquement sur les dénominations, sans référence aux réalités ainsi dénommées.

Après avoir vu les convergences, chevauchements et recoupements proposés par les lexicographes, qui laissent une impression générale d'amalgame et de substituabilité, il n'est pas inutile de voir ce qu'en disent les spécialistes du domaine à cet égard. On constate qu'ils utilisent ces quatre termes pour désigner des réalités qui, certes, gravitent dans le même champ d'activité — la communication d'entreprise par l'événement — mais qui désignent des actions radicalement différentes dans leurs objectifs, leurs intentions, leurs cibles, leur champ d'application, la durée de l'action, la rationalité de la démarche et le mode de mise en valeur (Dambon 1993).

La confusion terminologique est telle, dans ce domaine, que P. Dambon (1993) juge opportun de consacrer la première partie de son ouvrage sur le mécénat et le sponsoring à préciser les définitions des termes mécénat, sponsoring, parrainage, patronage et partenariat et à expliquer ce qui les différencie. Nous retiendrons donc les définitions auxquelles il apporte sa caution.

MÉCÉNAT : N.m. (du lat. Maecenas, Ministre d'Auguste) Protection accordée aux lettres, aux sciences et aux arts.

SPONSORING : N.m. (de l'angl. to sponsor : cautionner). Aide financière apportée à un sport, à des fins publicitaires, par une firme ou un secteur commercial.

Le terme *mécénat* semble correspondre à un concept connu, défini et cerné de longue date. Toutefois, avec l'arrivée des nouvelles formes d'action de communication d'entreprise, le mécénat en vient à désigner «une forme d'expression, une rencontre, une proposition de dialogue : manière d'exprimer sa prise de responsabilité civique, communautaire, culturelle» (Vescia 1987 : 34). Ainsi, le mécénat d'entreprise oeuvre pour le développement d'activités artistiques, et permet en quelque sorte à l'entreprise de s'acquitter de ses devoirs à l'égard du grand public. Bien sûr, l'entreprise cherche à faire parler d'elle, mais il n'y a pas dans l'action de mécénat la recherche de retombées commerciales directes comme dans une action publicitaire ou une action de sponsoring. Par ailleurs, le mécénat intervient dans le domaine culturel ou humanitaire alors que le *sponsoring* intervient principalement dans le domaine sportif. «Le sponsoring est un outil de communication permettant de lier directement une marque ou une société avec un événement (sportif) attractif pour un public donné» (Sahnoun 1986 : 18). Décaudin (1995) propose un autre type de différenciation entre ces deux termes.

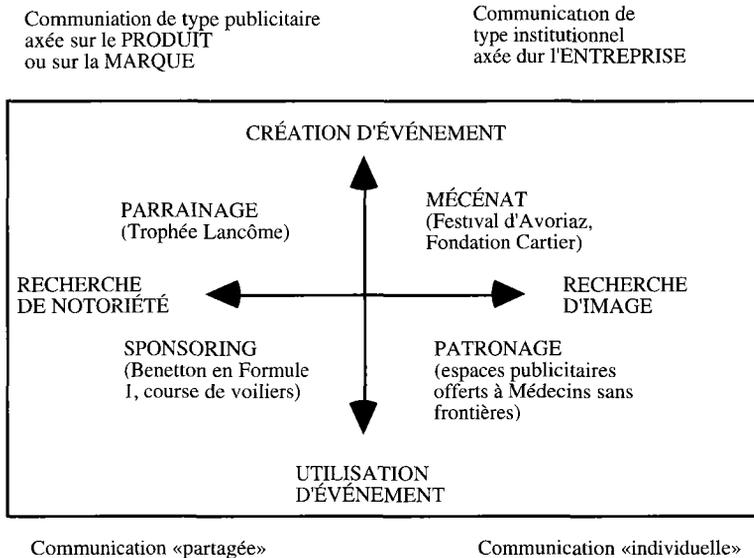
Le *sponsoring* qualifie une action de publicité par l'événement à connotation commerciale dont l'effet est attendu à court terme; ceci implique une présence voyante sur l'événement et dans son exploitation médiatique; le *mécénat* qualifie une action de publicité par l'événement orientée vers une amélioration d'image dont l'effet est attendu à moyen (ou long) terme; ceci implique une présence discrète sur l'événement et dans son exploitation médiatique.

Les critères de différenciation de ces deux notions portent ici principalement sur le délai de manifestation attendue des retombées et l'exposition publicitaire de l'entreprise.

Face à ces deux notions, manifestement bien différenciées, le *parrainage* apparaît comme une forme de sponsoring appliqué à un événement le plus souvent créé par l'entreprise à cet effet.

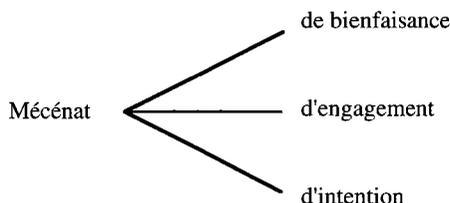
«Le terme de patronage, "protection accordée par un homme puissant à un homme d'état inférieur" traduit l'inégalité de puissance entre les contractants. La notion de parrainage ne véhicule pas ce déséquilibre et se limite à traduire la promotion d'un événement permise par l'intervention de l'annonceur.» (Grégory 1984 : 168). Le *patronage* serait donc une action visant à apporter un appui à une personne, à une institution ou à un événement, sous forme d'encouragement sans qu'il y ait nécessairement soutien financier. D'une manière générale, le patronage intervient pour soutenir des manifestations culturelles ou liées à des grandes causes. Il n'y a pas de création d'événement, mais plutôt un appui discret apporté à un événement déjà existant.

Simon Loutrel (1985 : 43) établit une distinction entre ces quatre termes selon que l'entreprise crée l'événement ou au contraire utilise l'événement par l'intermédiaire duquel elle souhaite communiquer. D'après ce qui précède, il est possible de positionner ces quatre termes, non plus en fonction de leur étymologie et de leur dynamique diachronique, mais en fonction du contenu sémantique que leur confèrent les spécialistes du domaine. Les critères de différenciation sont alors multiples.



La consultation d'ouvrages (et il sont nombreux !) publiés par les spécialistes du sujet a donc permis déjà de positionner ces quatre termes les uns par rapport aux autres. En outre, cette recherche documentaire a permis de mettre en évidence un autre niveau de différenciation. En effet, il existe diverses formes de mécénat comme il existe diverses formes de sponsoring, l'apparition de ces sous-catégories suivant des critères différents. Il est ainsi possible de tracer de nouveaux réseaux sémantiques.

En fonction de ses objectifs



En fonction de son champ d'application

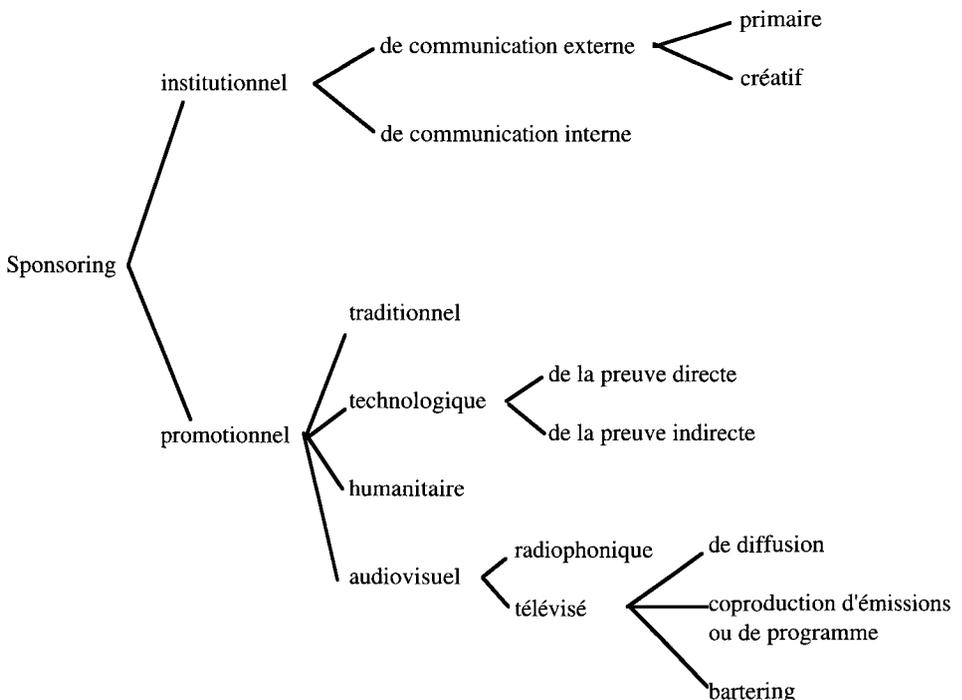


Toutefois, les cooccurrents de mécénat ne se limitent pas à ces quelques termes. La recherche documentaire permet de relever d'autres collocations. Par exemple :

Le *mécénat associé* consiste à faire participer les salariés à une action le plus souvent humanitaire pouvant être identifiée comme une action de l'entreprise, en les associant aux choix de l'opération et en les faisant coopérer. Il s'agit, en fait, d'un *mécénat de proximité* (Dambron 1993). Pour comprendre ce dont il s'agit, il est bien inutile d'analyser les composants lexicaux de ces termes, c'est-à-dire de s'intéresser à l'amont; il est beaucoup plus efficace de s'intéresser à l'aval avec un exemple d'application sur le terrain. À cet égard, on peut citer notamment le cas de la société Apple qui a équipé d'ordinateurs Macintosh l'hôpital des enfants malades de Garches, afin de permettre aux enfants de travailler, de se distraire et de réaliser un journal interne. Des cadres informaticiens de la société viennent les former gracieusement. Pour que l'opération fonctionne, le constructeur fournit les ordinateurs et les programmes adaptés, et indique les coordonnées d'un technicien bénévole qui pourra intervenir en cas d'éventuels problèmes. Il est clair que c'est la connaissance de la réalité qui permet de comprendre et d'utiliser le terme, et non l'analyse de la motivation de celui-ci.

Il est possible de procéder de même pour le sponsoring. D'après les spécialistes de la communication d'entreprise, il y a effectivement lieu de distinguer entre le *sponsoring institutionnel*, qui s'inscrit dans le cadre d'une communication institutionnelle, et le *sponsoring promotionnel* qui relève davantage d'actions de marketing. En outre, à l'intérieur du sponsoring institutionnel, on relève une forme de communication externe censée avoir des répercussions sur la perception à l'extérieur de l'activité de l'entreprise, de ses produits et de ses services, et la communication interne ciblée sur son propre personnel. À l'intérieur des opérations de sponsoring promotionnel, il y a lieu de distinguer entre *sponsoring traditionnel*, c'est-à-dire qui est passé dans les habitudes et dans l'usage, *sponsoring technologique*, *sponsoring humanitaire* et *sponsoring audiovisuel*. Le *sponsoring technologique* — par exemple, Elf en Formule 1 — est presque une forme de transfert de technologie. L'entreprise développe un produit de pointe et le fait intervenir dans son action de sponsoring : on parle alors de sponsoring de la preuve directe.

L'entreprise sponsor peut aussi faire bénéficier le sponsorisé des techniques qu'elle a mises au point et qu'elle continue à affiner, bénéficiant elle-même ainsi par son action d'un effet de laboratoire : c'est ce qu'on appelle le sponsoring de la preuve indirecte. Le *sponsoring humanitaire* est une forme d'action publicitaire associée à une opération caritative. C'est le cas par exemple d'Evian qui faisait figurer sur ses bouteilles d'eau minérale son engagement à verser, pour chaque bouteille vendue, une certaine somme à la Croix Rouge. Le *sponsoring audiovisuel* se définit le plus généralement par la présence notoire à la télévision d'une entreprise, de sa marque ou de ses produits en dehors des écrans publicitaires normalement programmés. C'est un mode d'action surtout utilisé par les entreprises qui n'ont pas le droit de faire des spots télévisés classiques : chaînes de distribution, par exemple. Bien entendu, le sponsoring audiovisuel regroupe le sponsoring télévisé et le sponsoring radiophonique. À l'heure actuelle, le *sponsoring télévisé* est le plus répandu; il est aussi multiforme : *sponsoring de diffusion* avec présence du nom de l'entreprise dans le programme, dans le générique ou dans les bandes annonces, *coproduction d'émissions* et coproduction des programmes, l'entreprise étant partenaire dans le financement d'émissions et de programmes et, à ce titre, figurant non seulement au générique mais éventuellement à l'intérieur même de l'émission, et *bartering*, c'est-à-dire troc, consistant pour l'entreprise à proposer à une chaîne de télévision un programme tout fait en échange d'écrans publicitaires. C'est ce dernier type d'opérations qui a motivé la formation du terme anglais *soap-opera*, apparu aux États-Unis dans les années 60 quand les fabricants de lessive Procter & Gamble et Unilever ont proposé des feuillets à des chaînes de télévision en échange d'écrans publicitaires. Ce rapide balayage documentaire peut donner lieu au réseau sémantique suivant :



Dans ce réseau, à tous les niveaux, la relation est *forme de*.

Ce réseau ne saurait être considéré comme exhaustif quant aux cooccurrents du terme *sponsoring*. En effet, selon le degré d'implication de l'entreprise dans l'opération de *sponsoring*, il y a lieu de distinguer entre *sponsoring primaire* qui consiste pour l'entreprise à acheter de l'espace publicitaire en faisant figurer son nom sur un voilier, une automobile, le maillot ou le dossard d'un joueur, etc. et le *sponsoring créatif* qui consiste pour l'entreprise à apporter sa contribution au développement d'une activité sportive, culturelle, ou autre.

CONCLUSION

Il apparaît clairement qu'une approche linguistique de la terminologie ne permet pas de rendre compte du contenu « technique » des termes en présence. On remarque que c'est moins la définition qui permet de comprendre la réalité désignée que l'exemple de manifestation réalisée qui permet d'inférer les caractéristiques et traits distinctifs des différents concepts. À l'issue de ce rapide tour d'horizon, il paraît bien dérisoire de s'acharner contre le terme *sponsoring*. Le *Journal Officiel de la République Française* du 3 avril 1982 précise que ce terme est à proscrire et à remplacer par *parrainage* avec la définition suivante :

PARRAINAGE : (N.m.) Soutien financier apporté par un commanditaire en contrepartie du surcroît de notoriété qu'il en escompte. Anglais : *sponsoring*.

Dans son communiqué du 13 juin 1985, l'Académie française stipule à propos de *sponsoring* : « Cet anglicisme est à éviter et doit être remplacé par les verbes : *patronner*, *financer*, *parrainer*, *commanditer*. On dira *commanditaire* à la place de *sponsor*, et *parrainage* à la place de *sponsorisation* ou de *sponsoring* ».

Or, il est rare que les termes imposés par des autorités extérieures aux disciplines dans lesquelles ils doivent être utilisés soient effectivement adoptés. Perçus comme des unités exogènes, ils ne sont généralement pas repris par les spécialistes. En revanche, ces derniers n'hésitent pas à faire preuve d'imagination, comme en témoigne la prolifération d'appellations largement diffusées à propos de la Coupe du Monde de Football qui aura lieu en France en 1998 : La Poste, *opérateur* officiel; Manpower, *réseau* officiel; Eurocard-Mastercard, *carte* officielle; SFR, *partenaire* officiel; Danone, *fournisseur* officiel du Mondial 98.

Cette lutte désespérée, et résolument contre-productive, ne contribue manifestement qu'à accroître la confusion et à nuire à la communication. En effet, en recommandant la substitution d'un terme par un autre, elle crée une convergence lexicale là où les spécialistes du domaine voient une différenciation. Elle renforce la pseudo-synonymie, source de tant d'erreurs en traduction, là où la monoréférentialité, existante dans l'usage parmi les spécialistes, devrait être maintenue voire soutenue. En outre, en allant à l'encontre de l'usage, elle ne peut que nuire à la clarté et à l'efficacité de la communication. Elle vise à détruire le consensus, pourtant indispensable, sur lequel les spécialistes d'une discipline peuvent fonder une communication efficace et économique, tant entre eux que dans les relations entre spécialistes et non-spécialistes.

RÉFÉRENCES

1. À propos de terminologie

AFNOR (1990) : *Terminologie*, Norme ISO 1087, Paris.

DUBOIS, Jean et coll. (1994) : *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.

DUBUC, Robert (1992) : *Manuel pratique de terminologie*, Québec, Linguatech.

GALISSON, Robert (1979) : *Lexicologie et enseignement des langues*, Paris, Hachette.

GALISSON, Robert et Daniel COSTE (1976) : *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette.

GENTILHOMME, Yves (1994) : «Termes et symboles discours hétérogènes. Quelques hypothèses sémiologiques», Clas André et Pierrette Bouillon (dir), *TA-TAO : Recherches de pointe et applications immédiates*, Beyrouth, FMA et AUPELF-UREF.

GOUADEC, Daniel (1990) : *Terminologie - Constitution des données*, Paris, Afnor Gestion.

GOUADEC, Daniel (1993) : *Terminologie et Terminotique*, Paris, La Maison du Dictionnaire.

LERAT, Pierre (1995) : *Les langues spécialisées*, Paris, PUF.

OTMAN, Gabriel (1996) : *Les représentations sémantiques en terminologie*, Paris, Masson.

2. À propos de mécénat, sponsoring,...

BENVENISTE, François et Sylvère PIQUET (1988) : *Pratique du parrainage*, Paris, Vuibert entreprise.

BIOJOUT, Pascal (1983) : *Le sponsoring : analyse économique du comportement des entreprises en matière de parrainage sportif*, Faculté de droit et de sciences économiques de l'Université de Limoges.

BREBISSON, Guy de (1986) : *Le Mécénat*, Paris, PUF, coll. «Que sais-je ?».

Collectif (1982) : *À la découverte du sponsoring*, Paris, CECOD, Livrets du commerce moderne.

Collectif (1989) : *Le Mécénat dans l'histoire*, Actes du colloque du 21 mars 1989, Fondation Électricité de France, Paris, Éditions Sodel.

- DAMBRON, Patrick (1991) : *Sponsoring et politique de marketing*, Paris, Les Éditions d'Organisation.
- DAMBRON, Patrick (1993) : *Mécénat et sponsoring*, Paris, Les Éditions d'Organisation.
- DÉCAUDIN, Jean-Marc (1995) : *La Communication Marketing*, Paris, Economica.
- DOMINITZ, Jean-Charles et Solange TOCHON (1988) : *La Communication promotionnelle*, Paris, Les Éditions d'Organisation.
- GARRABOS, Christian (1987) : *Sports, sponsors et communication*, Paris, Sports Entreprises Médias Partenaires.
- GODELWSKI-SEGRESTAN, Stéphane (1991) : *Mécénat d'entreprise et stratégie*, Paris, Dunod.
- GRÉGORY, Pierre (1984) : «Sponsoring et Mécénat, instruments de communication institutionnelle», *La Revue Française de Gestion*, sep-oct.
- LOUTREL, Simon (1985) : «Le sponsoring, ça se gère», *Stratégies*, 8 juillet.
- PERRIN, Alain-Dominique (1986) : *Le Mécénat français*, Paris, Fondation Cartier.
- PIQUET, Sylvère et U.D.A (1985) : *Sponsoring et mécénat, la communication par l'événement*, Paris, Vuibert gestion.
- PLAT-PELLEGRINI, Véronique et Alain CORNEC (1987) : *Sponsoring, le parrainage publicitaire*, Paris, J. Delmas et C^{ie}.
- PROUST, Odile et ADMICAL (1982) : *On demande entreprises mécènes*, Paris, Chotard.
- REGOUBY, Christian (1988) : *La Communication globale*, Paris, Les Éditions d'Organisation.
- SAHNOUN, Pierre (1986) : *Le Sponsoring, mode d'emploi*, Paris, Chotard.
- SZYBOWICZ, André et Sylvie MAGISTRALI (1988) : *Sponsoring et mécénat, l'exemple de l'environnement*, Paris, Les Éditions d'Organisation.
- VESCIA, Rémo (1987) : *Le Mécénat : art de la communication, communication de l'art*, Paris, Economica.
- WEIL, Pascale (1990) : *Communication oblige !*, Paris, Les Éditions d'Organisation.

